

ᐅᖃᐅᓗᓗᓗᓗ ᐱᓗᓗᓗ ᓄᓄᓗ  
UQAUHILIRINIRMUT HAVAGVIK NUNAVUMI  
OFFICE OF THE LANGUAGES COMMISSIONER OF NUNAVUT  
BUREAU DE LA COMMISSAIRE AUX LANGUES DU NUNAVUT

## **2000–2001 Annual Report Languages Commissioner of Nunavut**

---

## **2000–2001 Rapport Annuel La Commissaire aux langues du Nunavut**

**TABLE OF CONTENTS | TABLE DES MATIÈRES**

**>> Page 3**

© Office of the Languages Commissioner of Nunavut, 2001  
ISBN 1-55325-022-2

© Bureau du Commissaire aux langues du Nunavut, 2001  
ISBN 1-55325-022-2

The Honourable Kevin O'Brien  
Speaker of the House  
Legislative Assembly  
Iqaluit, Nunavut

L'honorable Kevin O'Brien  
Président de la Chambre  
Assemblée législative  
Iqaluit (Nunavut)

Mr. Speaker:

Pursuant to Section 23 of the *Official Languages Act*, I hereby submit to the Legislative Assembly for consideration, the annual report of the Languages Commissioner of Nunavut covering the period from April 1, 2000 to March 31, 2001.

Yours respectfully,

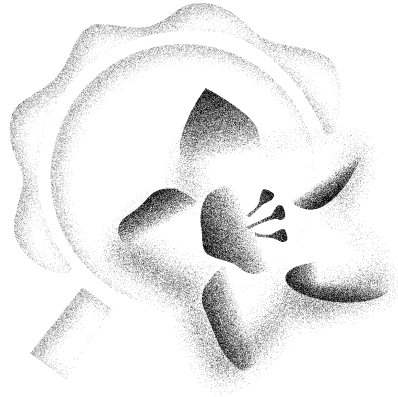
Eva Aariak  
Languages Commissioner

Monsieur le Président,

Au titre de l'article 23 de la *Loi sur les langues officielles*, je sou mets par les présentes, pour considération par l'Assemblée législative, le rapport annuel du Commissaire aux langues du Nunavut, pour l'année fiscale 2000-2001.

Je vous prie de recevoir, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Eva Aariak  
Commissaire aux langues



The logo of the Office of the Languages Commissioner of Nunavut consists of a single purple saxifrage flower, *aupilaktunnguut* in Inuktitut, protected by the *qilaut*, the Inuit drum.

As the official flower of Nunavut, *aupilaktunnguut* represents all Nunavummiut regardless of their ethnic background or mother tongue. Blossoming in Nunavut's rocky soil, this small plant signifies strength, endurance and at the same time fragility. *Aupilaktunnguut* is a powerful symbol for Nunavut's languages as living entities that must be nurtured and protected to grow strong.

The *qilaut* points to the importance of the Inuit language in the new territory. It is one of the most universal aspects of Inuit culture, with the term *qilaut* common to all of Nunavut's dialects. The *qilaut* was (and continues to be) integral to the singing of songs and the telling of stories through which young people learned the richness of the language from their elders. The sound of the *qilaut*, like the language itself, has resonated in the ears of Inuit for countless generations.

Le sigle du Bureau du Commissaire aux langues du Nunavut comporte une seule fleur de saxifrage bleu, appelée *aupilaktunnguut* en inuktitut, protégée par le *qilaut*, le tambour inuit traditionnel.

La fleur officielle du Nunavut, *aupilaktunnguut*, se veut à l'image de tous les Nunavummiut, quelles que soient leur langue maternelle et leurs origines ethniques. Cette toute petite fleur qui perce le sol rocailleux du Nunavut est un exemple de force et d'endurance mais également, d'une certaine fragilité. *Aupilaktunnguut* est un puissant symbole des langues vivantes du Nunavut, qui comme elle, ont besoin d'être protégées et nourries pour croître et s'affirmer.

Le *qilaut* illustre l'importance des langues inuites pour notre nouveau territoire. Le *qilaut*, est un des objets qu'ont en commun les diverses cultures inuites. Le mot *qilaut* figure dans tous les dialectes inuits. Le son et le nom du *qilaut* font partie des chants et récits transmis aux nouvelles générations par les aînés et qui leur ont inculqués la connaissance de toute la richesse de leur langue. Le son du *qilaut*, comme la musique de la langue, résonne depuis de nombreuses générations aux oreilles des Inuit.





## English Text





# Message From The Languages Commissioner Of Nunavut

I am very pleased to present this, our second annual report within my four year term as the Languages Commissioner of Nunavut. It has been an interesting, exciting and, indeed, busy year filled with achievements and new challenges. With our staff and office fully established, we are enthusiastic about tackling the intricate language issues facing Nunavut and our new government.

Today, two years after it was established, we are witnessing the Government of Nunavut take its first steps in responding to the needs of three co-existing languages, Inuktitut (including Inuinnaqtun), English and French. Certainly, there is enormous work that needs to be done. However, as the new institutions of Nunavut grow stronger, I am encouraged by the fact that so many people within government recognize the fundamental role our languages will play in shaping and defining a new society, unique within Canada.

The Office of the Languages Commissioner exists to protect the rights of these language groups as set out in the *Official Languages Act*. One of the major responsibilities of the Languages Commissioner is to advise the Legislative Assembly on matters related to the government's language policy. In order to provide the best advice possible to the Government of Nunavut, the Office of the Languages Commissioner needed a proper assessment of the languages used within the government. Over the course of this past year, we spent considerable time conducting a language survey with senior officials from each of the Government of Nunavut's departments, boards and agencies. The results of the survey are included in this annual report. I would sincerely like to thank all the government organizations that took part in our survey for their co-operation. It is our sincere hope that through proactive collaboration, the Government of Nunavut and the Office of the Languages Commissioner can ensure that language rights are respected and complaints from the public kept to a minimum.

This past year saw the beginning of the review of the *Official Languages Act* that was inherited from the Northwest Territories. Given the importance of language in Nunavut, it is fitting that the *Official Languages Act* will be one of the first pieces of legislation to be amended by the Legislative Assembly. The next few years will be very important as the special committee that has been appointed to conduct the review, works with government departments, the Office of the Languages Commissioner, Inuit organizations, and communities throughout Nunavut to develop new language legislation. There are significant changes that need to be made so

that the *Official Languages Act* truly reflects the wishes and the needs of the people of Nunavut. I encourage all Nunavummiut to provide their input on how the government can best meet its language obligations.

Through my travels to communities in Nunavut and conferences both here and abroad, I have a renewed sense of the common challenges Aboriginal communities face in ensuring the survival of their languages. Our elders are very concerned over the disheartening loss of language and a general lack of teaching of language skills to young people. Their concerns have been increasing over the last decade. It is imperative that the government and the Inuit organizations collectively seek solid, long-term solutions to this situation, while we still have people with the rich language skills that we are at risk of losing. Language and culture are the fruit of our well-being: they help define who we are and provide an enormous source of pride for all. Indeed, the determination to ensure the survival of our language and culture was what sustained so many Inuit in the long struggle to create Nunavut.

I am pleased to provide you with the highlights of our activities over the past year and look forward to our continuing work together in the years to come.

I would like to extend special thanks to my staff and that of the Legislative Assembly for their assistance in producing this year's report.

# Roles and Responsibilities of the Languages Commissioner

The duties of Nunavut's Languages Commissioner are detailed in the *Official Languages Act*. Based on the provisions of the Act, and the history of this office in the Northwest Territories, there are a number of different functions the Languages Commissioner serves.

## a. The Role of Ombudsman

One of the central responsibilities of the Languages Commissioner is to receive, investigate and report on complaints from the public regarding violations of their language rights. The language rights and obligations contained in the *Official Languages Act* include:

- The right to use any of the official languages in the Legislative Assembly;
- The right to use any of the official languages in Nunavut's courts;
- The right of the public to communicate with and receive services from all head offices of GN organizations in Inuktitut (including Inuinnaqtun) English and French; and
- The right to communicate with and receive services from any regional or community office of the GN in any of the official languages where there is "significant demand" for services in these languages.

If a member of the public feels that any of these rights have been violated, they may launch a formal complaint with the Languages Commissioner. If the complaint falls within the jurisdiction of her office, the Languages Commissioner and her staff will investigate the complaint and file a report with the Government Leader or the Deputy Minister of the government organization involved. This report may contain recommendations regarding action that is needed for the government to comply with the *Official Language Act*.

While responding to complaints is an important duty of the Languages Commissioner, it is not necessarily the best means of guaranteeing the language rights of Nunavummiut. Launching a formal complaint to an institution is something quite foreign to many Inuit. If the Languages Commissioner is to hear and respond to their concerns regarding language issues, she must work to maintain personal contact with the public. Visits to Nunavut's communities are crucial in this regard, and the Languages Commissioner is committed to visiting each of the three regions of Nunavut at least once each fiscal year.



Canada's 3 Languages Commissioners: Eva Ariak (Nunavut), Dyane Adam (Federal), and Fbbie Tatti (NWT)

## **b. The Monitoring Role of the Languages Commissioner**

The *Official Languages Act* requires the Languages Commissioner to take all actions within her authority to ensure the rights, status and privileges of each of the official languages. The language obligations of the Government of Nunavut are complex and involve a number of different documents including:

### **THE BATHURST MANDATE**

In the *Bathurst Mandate*, the Government of Nunavut made the following commitments:

*In 2020, Nunavut is a place where [...] Inuktitut in all its forms is the working language of the Government of Nunavut.*

*In 2020, Nunavut is a place where [...] we are a fully functional bilingual society in Inuktitut and English, respectful and committed to the needs and rights of French speakers, with a growing ability to participate in French.*

The *Bathurst Mandate* further instructs GN departments to make the production of laws, policies, forms and programme information in all official languages a priority. Departments are also to respond to the generation of passive speakers of Inuktitut.

### **THE NUNAVUT LAND CLAIMS AGREEMENT**

Article 23 of the land claim commits the GN to attaining a level of Inuit employment that is representative of the overall population of Nunavut. It is to achieve this partly by removing existing barriers to Inuit employment. Article 23 defines systemic discrimination as "policies or practices, which are not intended to discriminate, but which have a disproportionate and adverse affect of designated groups". Although not explicitly mentioned as such, the entrenchment of English as the working language of the Government of Nunavut constitutes a serious barrier to employment for the Inuktitut speaking majority. Furthermore, the targets set for Inuit employment are unlikely to be met unless the *Bathurst Mandate* goal of an Inuktitut speaking government is achieved.

(This issue is discussed in greater detail in the *Survey on Language Use and Language Services within the Government of Nunavut* contained in this report, see page 18)

Article 32 of the land claim, meanwhile, obliges the government to “provide Inuit with an opportunity to participate in the development of social and cultural policies and in the design of social and cultural programs and services, including their method of delivery in the Nunavut Settlement Area.” Article 32 is directed primarily at the Nunavut Social Development Council (NSDC). As the mandate of NSDC as it pertains to language and that of our office intersect, the Languages Commissioner has been working with NSDC to ensure that the efforts of the two organizations complement each other.

#### THE CHARTER OF RIGHTS AND FREEDOMS

As education is a territorial responsibility, Section 23 of the Charter dealing with minority language education rights has direct implications for the Government of Nunavut. This section guarantees that the French and English speaking minorities of Canada can have their children educated in their languages wherever the number of students makes this reasonable. This obligation ranges from providing French or English instruction to providing separate schools for minority language communities.

#### CANADA-NUNAVUT CO-OPERATION AGREEMENT FOR FRENCH AND INUIT LANGUAGES

Through this two-year agreement, the Government of Canada has agreed to provide the GN with \$2.9 million for the translation of legislation into French, the delivery of French language services and language projects for the francophone community. The federal government also provides \$2.2 million for Inuktitut projects aimed at language preservation and promotion and revitalization programmes in communities where Inuktitut is at risk.

It will take many years for the Government of Nunavut to fully comply with all of the obligations contained in these documents. This year, the Languages Commissioner conducted an extensive survey of language use and language services within the GN. This will provide her office with the ability to monitor the progress government organizations make toward meeting their language commitments. It will be an ongoing responsibility of the Languages Commissioner to provide both the Legislative Assembly and the public with updates on the government’s efforts in this regard.

#### **c. Advisory Role of the Languages Commissioner**

With three official language groups, and a number of smaller dialects, the language issues in Nunavut are some of the most complex of any jurisdiction in Canada. It is important, therefore, that the Government of Nunavut have an independent office specifically assigned to studying and providing advice on language issues. Section 23 of the *Official Languages Act* provides the Languages Commissioner with the power to

make recommendations to the Legislative Assembly regarding changes to the Act that are “necessary and desirable in order to give effect to its spirit and intent”. Due to the numerous and overlapping language obligations of the GN, the Languages Commissioner must consider all of the documents outlined above, in addition to the *Official Languages Act*, when making her recommendations. The members of the Standing Committee on Culture, Education and Health agreed with this expanded interpretation of the Languages Commissioner’s duties and requested that, in this report, she give special consideration to the *Nunavut Land Claims Agreement* in reporting to the Legislative Assembly.<sup>1</sup>

#### **d. Language Promotion**

The Languages Commissioner has an important role in bringing language issues to the public’s attention and in participating in language promotion activities throughout Nunavut. The Languages Commissioner has fulfilled this duty, in part, by collaborating with NSDC on activities for Inuktitut Uquttin (Inuktitut Language Week). She has also been interviewed on radio and television, delivered speeches at conferences and visited some of Nunavut’s communities. Establishing the groundwork for her other responsibilities has been very time consuming. Now that this work is, for the most part, complete, the Languages Commissioner plans to focus more energy on the area of language promotion in the upcoming year.

All of the above responsibilities reflect the role language commissioners play both in Yellowknife and in Ottawa. This is not surprising given how closely the Northwest Territories *Official Languages Act*, which Nunavut inherited, was modelled on that of the federal government. Due to the uniqueness of the language issues confronting Nunavut, it is important to re-evaluate the role of the Languages Commissioner to determine whether the office’s current responsibilities adequately address the needs of the new territory. We are considering this question as we examine the language policies of a number of governments, both within Canada and internationally. Our recommendations will be included in our submission to the Special Committee of the Legislative Assembly reviewing the *Official Languages Act*.

1 Legislative Assembly of Nunavut, Standing Committee on Culture Education and Health. (2000). *Review of the 1999-2000 Annual Report of the Languages Commissioner of Nunavut*. page 6

# A Survey of Language Use and Language Services within the Government of Nunavut

## Foreword

Meeting the needs and respecting the rights of three different language groups is one of the greatest challenges facing Nunavut. The new territory is the only jurisdiction in Canada where the majority of people speak a language other than English or French. The Government of Nunavut (GN) has acknowledged that it cannot be truly representative unless it speaks Inuktitut, the language spoken by the majority of Nunavummiut. It has, therefore, committed itself to establishing Inuktitut as its working language by 2020.

Nunavut also has significant numbers of both English and French speakers whose rights are protected in Canada's constitution and Nunavut's *Official Languages Act*. Ten percent of the people in Nunavut's capital, Iqaluit, are francophones yet, despite 17 years of protection under the territorial *Official Languages Act*, they still struggle to obtain basic government services in French.

The Office of the Languages Commissioner of Nunavut exists to safeguard the rights of these three co-existing language groups. One of the principal responsibilities of the Languages Commissioner is to advise the Legislative Assembly on matters related to the government's language policy. In Nunavut, this includes both the *Official Languages Act* and the language commitments contained in the *Bathurst Mandate*. The Legislative Assembly has also requested that the Languages Commissioner examine and advise its members on any language obligations contained in the *Nunavut Land Claims Agreement*. As the language rights and obligations to linguistic groups in these three documents overlap, the Languages Commissioner must consider them together when advising Nunavut's leaders on language policy.

In order to provide the best advice possible to Nunavut's legislators and officials, the Office of the Languages Commissioner needed a proper assessment of the government's current delivery of services in the official languages and the languages used in the operation of government. Over the past twelve months, the Languages Commissioner and her staff have met with the heads of the Government of Nunavut's departments, boards and agencies to collect this information.

This survey was not intended as a quantitative assessment of each GN organization's language use and services. Instead, it highlights language

issues within the government as a whole and presents a clearer picture of the challenges the GN faces in meeting its language goals and obligations. It is hoped that this information will assist in the development of legislation, policies and programmes that will contribute to the development and maintenance of healthy languages in Nunavut in the years to come.

## Survey Results

### 1. Language of the Workplace

*In light of the Bathurst Mandate commitment to making Inuktitut the working language of the GN, the Office of the Languages Commissioner set out to see how widely Inuktitut is used in government at present.*

#### FINDINGS

Senior officials reported that Inuktitut is frequently spoken among the GN's Inuit employees, especially for informal communication. Several officials we interviewed indicated that Inuit employees in some of Nunavut's smaller communities use Inuktitut as their main language of work. Speakers of eastern dialects are much more likely to use Inuktitut at work than Inuinnaqtun speakers, reflecting the poor state of the language in the western Qitirmiut (Kitikmeot).

Nunavummi Kiglisiniaqtiit (Nunavut Bureau of Statistics) is currently compiling data from the Nunavut Household Survey, including information on the languages Nunavummiut use at work. The results of the Nunavut Household Survey, expected sometime in the next year, will provide a more detailed picture of language use in GN workplaces in each community.

Inuktitut is spoken almost exclusively by Inuit staff and rarely by people learning it as a second language.

As of March 2001, 79 percent of administrative support positions in the government were staffed by Inuit.<sup>2</sup> The senior officials we interviewed reported that these employees are most likely to speak Inuktitut in their workplaces. Workers with a large amount of contact with the public, including wildlife officers and justices of the peace, were also reported to use Inuktitut to a great extent.

Inuit employment figures for middle and senior management, meanwhile, are very low (17% and 20%, respectively).<sup>3</sup> Senior officials reported that Inuktitut is rarely used as a working language at this level. When interpreting services are made available at meetings, it is possible for employees to speak Inuktitut. However, our survey indicates that bilingual employees in management positions tend to speak primarily in English. One Inuktitut speaking official told us that she and her bilingual colleagues are so accustomed to working in English that at times they forget to speak in Inuktitut, even in the presence of unilingual Inuit.

<sup>2</sup> Government of Nunavut Dep't of Human Resources. (2001). Towards a Representative Public Service, page 2.

<sup>3</sup> *ibid.*



Apart from the Legislative Assembly, GN departments do not automatically make interpreting available for meetings involving government officials. Often a special request has to be made for this service. This represents a step back from the days of the Office of the Interim Commissioner when most meetings were conducted in Inuktitut and interpreters were present.

Inuinnaqtun interpreters are very rarely provided, except in the Legislative Assembly, or if a unilingual Elder happens to be present at a meeting.

At meetings between government officials and the public, Inuktitut is spoken to a much greater degree, and interpreting is normally provided automatically.

Inuktitut is rarely used to write documents or memoranda within the government. Virtually all internal communication within and between departments takes place in English.

Almost all official documents are written in English first and translated only if an Inuktitut version is necessary.

When officials were asked whether their organizations would be able to institute Inuktitut as the working language by 2020, the results were mixed. The departments, boards and agencies that are most positive in this regard anticipate that they will reach their targets for Inuit employment, or have internal language training programmes in place. Decentralization was also mentioned as a factor. In some smaller communities, it may already be possible to establish Inuktitut as a working language due to a high rate of Inuit employment.

GN organizations involved in more technical work, such as engineering and health care, are much less optimistic about achieving this goal. The pool of Inuktitut speaking candidates with specialized skills in these fields is small and it is anticipated that the government will rely on southern hires for some time to come. Inuktitut often lacks vocabulary for the technical language used in these professions. As a result, Inuktitut speakers who are trained in these areas have no choice but to use English on the job.

Several officials commented on the difficulty of learning Inuktitut and indicated that current language training programmes are inadequate to allow English speakers to work effectively in Inuktitut.

In visiting the offices of various GN organizations we noted a general lack of signage and other written information in Inuktitut.

## COMMENTS

With very few exceptions, English is the working language of the Government of Nunavut. While Inuktitut is spoken on an informal level among employees, its use for more official functions is marginal.

The use of Inuktitut appears to be higher in jobs and in communities with higher rates of Inuit employment. Inuktitut is spoken at work almost exclusively by Inuit and not by people learning it as a second language. This indicates that the *Bathurst Mandate* goal of an Inuktitut speaking workforce will not be achieved unless targets for Inuit employment, established under the land claim agreement, are met.

At the same time, it is unlikely that the land claim targets for Inuit employment can be reached so long as Inuktitut plays such a limited role in the GN's operations. As English is the GN's current working language, the ability to speak English well is a clear advantage both for both job seekers and those working within the civil service. At present, employees hired from southern Canada are generally able to jump into jobs with the GN with little or no training in the language spoken by the majority of Nunavut's people. At least 75% of Inuit, meanwhile, speak Inuktitut as their first language.<sup>4</sup> In addition to acquiring the skills needed for government employment or job advancement, the majority of Inuit are also expected to master a second language. This must be regarded as a serious barrier to Inuit employment.

Article 23 of the *Nunavut Land Claims Agreement* requires the Government of Nunavut to remove barriers to Inuit employment in order to achieve a level that is representative of the overall population of Nunavut. Article 23 defines systemic barriers as "policies or practices, which are not intended to discriminate, but which have a disproportionate and adverse effect on members of designated groups".<sup>5</sup> Unfortunately, the *Inuit Employment Plan*, designed to implement Article 23, does not explicitly identify language as a barrier to Inuit employment. The *Inuit Employment Plan* does contain some modest language initiatives, including the translation of all job descriptions into Inuktitut, workplace literacy programmes, and a commitment to ensuring "the workplace is comfortable and reflective of Inuit culture".<sup>6</sup> While these are all important projects, they do not adequately address the difficulties that Inuktitut speakers face in working in a language that is not their mother tongue.

Only by establishing Inuktitut as its working language can the Government of Nunavut ensure that language is no longer a barrier to employment for the majority of Nunavummiut.

Our survey revealed, meanwhile that no GN organization has a plan in place for working toward the goal of an Inuktitut speaking government by 2020. Several senior officials indicated that they are waiting for clear government-wide policies on language use before proceeding with any plans within their particular organizations. They are looking to Nunavut's leaders to provide them with this direction.

In order to establish Inuktitut as a working language, a sustained and co-ordinated plan of action, involving all GN organizations, is urgently needed. In particular, new initiatives will be required in the following areas:

- 
- 4 Statistics obtained from <http://statcan.ca> indicate an Inuit population of Nunavut and the NWT in 1996 of 24,600 with 18,500 mother tongue speakers of Inuktitut. The percentage of Inuktitut speaking Inuit in Nunavut, therefore is likely higher than 75% as the Inuit communities in the present day NWT have experienced a much greater degree of language loss than the eastern Inuktitut dialects. Results from the Nunavut Household Survey, expected later this year, should provide more reliable data on language use.
  - 5 Dep't of Indian and Northern Affairs. (1993). *Nunavut Land Claims Agreement*, Page 191.
  - 6 Government of Nunavut, Dep't of Human Resources (2000). *Inuit Employment Plan*. Page 72

### *Education*

The use of language is central to the operations of government and the GN depends on the education system to provide young people with the reading, writing and speaking skills needed for future employment. Unfortunately, the current system in place is not fulfilling this role for the following reasons:

- The support and development of the first language of the majority of Nunavut's children extends only to Grade 4. Beyond this level, virtually all instruction in Nunavut's schools takes place in English.
- In most cases, children are thrust from Inuktitut language instruction to English language instruction with no transition or support programmes in place. This has a negative impact on both the development of students' skills in English and the maintenance of their first language
- The dependence on southern curricula and English as a language of instruction creates a cultural gap between schools and Inuktitut speaking communities.

The Department of Education is reviewing the current *Education Act* and considering changes that will allow it to better respond to the unique needs of Nunavut. Yet despite the urgency of the situation, the process of reviewing and amending the *Education Act* has languished. The Office of the Languages Commissioner, government departments, Inuit organizations and the public have been waiting for over a year for information on the changes to the Act that the Department of Education is contemplating. An extensive report into the language of instruction in Nunavut's schools completed in the Fall of 2000 has yet to be made public, as have the recommendations from the joint GN-Nunavut Tunngavik Incorporated task force looking at education reform. This information is crucial to an informed discussion among the public and stakeholders about the future of education in Nunavut and should be made available immediately. We also urge the government to tackle the task of education reform with renewed urgency.

### *Pre and Post-Employment Language Training*

Due to the limited Inuktitut training that the education system is providing students, many Inuktitut speaking employees of the government are not comfortable writing their language. These workers would benefit from courses aimed at improving their writing skills. Those employees who are not fluent in Inuktitut, meanwhile, require much more advanced second language training, along the lines of what is offered employees of the federal government. Immersion programmes, in particular would be valuable for Inuktitut learners. Moreover, as Inuktitut becomes the working language of government, all training programmes offered by Nunavut Arctic College will require a language component to ensure that graduates have the language skills needed for employment.

*Language Incentives*

The results of our survey suggest that bilingual employees have grown accustomed to speaking English while at work. Changing the language of the workplace, therefore, will require even Inuktitut speaking employees to change their current patterns of behaviour, something that will not happen on its own. Financial incentives in the form of salary bonuses would provide encouragement for all employees to learn or improve their Inuktitut and speak it on the job. (See section on Bilingual Bonuses, below).

*Language Policies*

The low level of Inuit employment in the GN's middle and senior management positions is a serious concern. Our survey revealed that this level of government in particular is not representative of Nunavut's population in terms of its ethnic make up, nor in its use of language. While most bilingual employees working at this level willingly speak English in their jobs, the reality is that they do not have a choice. Bilingual employees are clearly expected to speak English in order to be understood by their unilingual colleagues and superiors. Policies need to be established by the GN that will require the use of Inuktitut, particularly in the levels of government where Inuit are underrepresented. While this may create some inconvenience initially, these policies will allow Inuit to participate more fully in government, and encourage other employees to improve their skills in Inuktitut. This will also be the best means of ensuring that Inuktitut is actually used in government workplaces.

*Information Technology*

GN employees require computer systems that will allow them to work reliably in syllabics. While some important work in this area is already underway, the GN must make a serious commitment to providing all GN employees in all communities with a complete package of syllabic fonts and Inuktitut software that will facilitate working in Inuktitut.

Nunavut is the only jurisdiction in Canada where communities depend exclusively on satellites to provide internet services. Due to the demands decentralization is placing on internet communication, improvements in this technology must be an integral part of any strategy involving information systems.

*Developing the Inuktitut Language*

Inuktitut lacks standardized terms for much of the administrative work that takes place in government. For this reason, it is often easier for Inuktitut speaking employees to use English when at work. Many language groups around the world have organizations in place to develop, approve and promote new words for their languages. The GN and Inuit organizations need to establish a similar body in Nunavut to perform this task. Such a body would also be able to work with translators, interpreters and the media to ensure that new terminology is used consistently in all information issued to the public.

All GN organizations must ultimately be involved in the implementation of Inuktitut as the working language of government. Achieving this goal will require co-ordinated planning and action, and the allocation of considerable resources to a number of different departments. One of the chief recommendations of this survey, therefore, is for the development of a comprehensive Government of Nunavut language plan that will co-ordinate the policies and programmes that are needed and phase in the use of Inuktitut over a number of years (for details see *Recommendations* section, page 31).

## 2. Inuktitut Language Services

*The Official Languages Act requires GN departments, boards and agencies to provide services to the public in Inuktitut. Part of our survey was aimed at uncovering the ability of government bodies to serve the public in person, over the telephone and in writing in Inuktitut.*

### FINDINGS

Most departments, boards and agencies have Inuktitut speakers answering phones in their offices. Most departmental offices also have more senior Inuktitut speaking employees who can assist in answering public inquiries. Some of the GN's smaller boards are staffed entirely by English unilinguals and are thus unable to serve the public in Inuktitut.

The level of Inuinnaqtun services is quite low throughout the government. While some departments are confident they can handle calls in Inuinnaqtun, the majority said they cannot, or are unsure.

In terms of written information, most senior officials recognize the importance of producing Inuktitut translations for English materials. Most government information is issued to the public in Inuktitut, usually in syllabics only. We did note several glaring examples where information was available only in English, including the bills Nunavut Power Corporation issues to its customers, and information to the public provided by the Health Card Office of the Department of Health and Social Services. We mention these two examples specifically as this information is mailed out to every household in Nunavut and will be useless to a significant segment of the population until Inuktitut translations are made available.

While the availability of information in Inuktitut is good, the quality of the written language in this material is often quite poor. In reviewing Inuktitut documents produced by a number of government departments, we came across numerous spelling and grammatical errors, the improper use of finals, as well as literal translations from English into nonsensical Inuktitut.

A large number of Inuinnaqtun translations are written in unstandardized orthography.

Several officials expressed their frustration with long delays in obtaining Inuinnaqtun translations from the Language Bureau.

## COMMENTS

Inuktitut speakers are currently denied a level of service equal to that English speakers receive. This is due in part to the shortage of Inuktitut speakers in middle and senior management positions. Improving the level of Inuktitut service is directly linked to efforts to reach the targets for Inuit employment that have been discussed in the previous section.

In the meantime, much can be done to improve the quality of written information produced by the government, including:

### *Lowering demands on the Language Bureau*

The establishment of the Language Bureau was a considerable accomplishment for the GN. Unfortunately, the Bureau is at risk of becoming a victim of its own success. The overwhelming majority of government documents are written in English and translated into Inuktitut for distribution to the public. GN organizations depend almost entirely on the Language Bureau to perform this task. The enormous volume of work directed at the Language Bureau is affecting the quality of work it produces, and the time needed to complete translations. Due to the current shortage of qualified translators, the situation will not improve until offices throughout the government begin taking a bigger responsibility for producing their own work in Inuktitut. As the GN works toward establishing Inuktitut as its working language, all of its organizations must begin building the capacity for producing Inuktitut documents internally. In many cases building this capacity could be accomplished by providing courses to Inuktitut speakers within each department aimed at making them more comfortable writing their language.

### *Improving the ability of computer systems to accommodate syllabics*

Some of the problems encountered with written information in Inuktitut are the result of computer errors. Almost all of the syllabic fonts in use today were not designed for the GN's present computer systems and do not conform to the standards established by the computer industry. As a result, when files containing these fonts are transferred from one computer to another, technical errors often appear in the syllabic text.

Recently, a computer industry standard known as "Unicode" has resulted in the development of vastly superior syllabic fonts. One of the most significant improvements is that Unicode syllabic text, like English text, will not change when transferred between computers.

The Government of Nunavut has committed time and resources to the development of Unicode fonts for syllabics. Once they are available, we recommend that the Chief Informatics Officer ensure that all GN computers are equipped with them and that a directive be issued to government organizations requiring that these fonts be used in preparing Inuktitut documents.

In the meantime, all documents translated by the Language Bureau should be proofed by Inuktitut speakers in each GN organization to detect and correct what are for the most part simple typographical errors.

### *Translator Certification*

We have concerns that the Language Bureau is employing translators with inadequate language skills due to the sheer volume of translations the Bureau is expected to perform. When asked about the poor quality of information in Inuktitut issued by their departments, many officials said that they sent materials to the Language Bureau trusting that “as the language experts” the Language Bureau would produce quality translations. This is not an unreasonable expectation, and whatever the pressures in terms of timelines, corners should not be cut in the quality of translated documents. The best means of guaranteeing that translators have the language skills needed to produce high quality translations is that they be certified by a professional organization. Fortunately, Nunavut has a translators’ association, *Nunattinni Katujjiqatigiit Tusaajinut*, which certifies translators for English-Inuktitut and Inuktitut-English work. The Department of Culture, Language, Elders and Youth has indicated in their new translation policy that the Language Bureau will endeavour to hire only those translators that have been certified by *Nunattinni Katujjiqatigiit Tusaajinut*. While this is a good first step, we recommend that CLEY set a deadline after which it will only employ certified translators. Uncertified translators currently working with the Language Bureau should also be given a set amount of time and the professional development needed to meet the certification requirements.

### *Increasing the Number of Translators*

To help ease the severe shortage of qualified translators, the Government of Nunavut must make Nunavut Arctic College’s Interpreter/Translator Programme a much greater priority. Currently, this programme shares its budget and teaching staff with the Inuit Studies Programme. As a result, the programme is only able to admit new students once every two years. Eight students who applied for entry into the programme this year were turned down because only second year courses will be offered. Expanding and improving the existing programme will produce a number of immediate benefits for the government, including:

- an increased number of qualified translators in Nunavut,
- a larger pool of young people with advanced Inuktitut and English skills, and
- training for young people that will result in immediate employment after graduation.

The Nunavut Implementation Commission’s 1998 Language Policy Conference recommended that the Interpreter/Translator Programme be delivered in the Qitirmiut (Kitikmeot). Steps should be taken immediately to implement this recommendation in order to improve the delivery of services in Inuinnaqtun.

### *Standardized Writing for Inuinnaqtun Translations*

The use of unstandardized orthography to write Inuinnaqtun is a problem that must be addressed by the government. We have reviewed numerous Inuinnaqtun translations produced by the Language Bureau and have noted many different spellings for the same words from one document to the next. Multiple spellings of the same word are certain to create confusion among the public and force individuals to refer to English versions of the same texts for clarification. This violates the GN's obligation to protect the status of Inuktitut and to provide services to the public in the official language of their choice. Consistent spelling is demanded of documents in English and French; it should be expected for Inuinnaqtun documents as well.

In the 1970s, the Inuit Tapirisat Kanatami through the Inuit Cultural Institute approved two standardized writing systems for Inuktitut (known as the ICI standards), one for syllabics and one for roman orthography. All of Nunavut schools have adopted this dual writing system since then. The obvious advantage of these writing systems is that they use only one letter to represent each sound in the Inuktitut language. Under ICI standard orthography, therefore, there is only one possible spelling for each word. Furthermore, there is a perfect match between standardized syllabics and standardized roman orthography, making the transliteration of material from one to the other extremely easy. The Government of Nunavut has dedicated considerable sums of money to developing the computer-based Inuktitut Utilities program to transliterate roman orthography to syllabics and vice-versa. This program *will not work* on documents that are written in unstandardized Inuktitut. The efficient operation of government and the provision of clear information to the public, therefore, both depend on the GN consistently using the ICI standard writing systems. Unfortunately, while CLEY's translation policy requires that translators use standardized orthography for syllabics, an exception is made for Inuinnaqtun. We have urged CLEY to change its policy to require the use of standardized orthography for both syllabics and roman orthography.

We would like to strongly emphasize that we support the right of the public to choose whichever writing system they prefer for their own personal use. Elders continue to write Inuktitut, both in syllabics and in roman orthography, using older writing systems, and this is perfectly acceptable. In order to be clear in its communication with the public, however, it is important that the GN be consistent in its spelling in all languages, English, French, Inuktitut and Inuinnaqtun.

### **3. French Language Services**

*French is an official language of Nunavut. Ten percent of the people living in Iqaluit are French speakers and the Official Languages Act guarantees their right to French services from the government. Part of our survey was aimed at investigating the ability of government bodies to serve the public over the telephone and in writing in French.*



## FINDINGS

Few if any departments have staff dedicated to serving the public in French. Most departments report that they have French speaking employees at the headquarters level who can be called upon to handle telephone calls in French, if need be. It is clear, however, that if these employees are out of the office or are busy with other duties, calls in French will go unanswered.

At the board and agency level, a francophone's ability to receive French services is a matter of luck, depending on whether the office they contact has happened to hire a francophone to fill one of its positions.

Some government organizations have a working relationship with the *Association des francophones du Nunavut* and indicated that they refer to this organization in responding to public inquiries in French.

The translation of written information into French is very limited. Some senior officials state that it is an unwritten policy that all material issued to the public be translated in French. Many others were unaware of this obligation. One manager was unaware that Nunavut even had an official languages act.

Some senior officials said that French services are too costly to provide, and were unaware that the federal government currently provides 100 percent of the funding needed for the GN's French language services.

In 1999-2000, the federal department of Canadian Heritage offered the Government of Nunavut up to \$1.45 million for French services. Most departments applied for this funding, though few fully implemented the proposals they submitted. As a result, a significant portion of Canadian Heritage's funding was returned to the federal government.

## COMMENTS

The Government of Nunavut as a whole is in violation of the *Official Languages Act* as it is generally unable to provide even a basic level of French services. This is despite substantial federal funding that is available for this purpose.

We have heard many complaints from government officials and employees and the public regarding the level of federal funding for French versus that of Inuktitut. The Government of Nunavut is involved in negotiations with the federal Department of Canadian Heritage to fund its services in Inuktitut. The GN's credibility in these negotiations is clearly undermined by the fact that each year it returns hundreds of thousands of dollars in funding for French to the federal government.

Many government organizations were unsure as to the types of initiatives that are eligible for federal funding. The Office of the Languages Commissioner will work with the Department of CLEY to ensure that all organizations are kept better informed in the future.

It is clear that GN organizations require more direction from Cabinet regarding their obligations under the *Official Languages Act*. At present departments, boards and agencies have been left on their own to implement the *Official Languages Act*, and with regard to French, most have

done very little. Policies or guidelines are needed that detail when and how services will be provided to the public in the official languages.

Senior officials need to be assigned specific responsibilities for implementing the provisions of the *Official Languages Act* within their organizations and held accountable for their actions in this regard.

As a first measure, the government should make all of its websites available in French immediately. Though operational for many months now, the French pages of the GN's website ([www.gov.nu.ca](http://www.gov.nu.ca)) are still unavailable. The website of the Legislative Assembly ([www.assembly.nu.ca](http://www.assembly.nu.ca)), meanwhile, only offers information in English and Inuktitut.

#### 4. Internal Language Policies

*Our survey asked respondents to indicate whether or not their organization had a written policy governing the translation of documents.*

##### FINDINGS

Only the Workers Compensation Board had a written policy governing the use of official languages by their employees. In most departments there was an unwritten rule that documents destined for the public be translated into Inuktitut, and less often, into French.

Many senior officials indicated that internal departmental policies would be ineffective without clear government-wide direction regarding the provision of services in the official languages.

##### COMMENTS

Both the federal government and the Government of the Northwest Territories (GNWT) have regulations and policies in place to provide their departments with direction in implementing their respective language acts. The GNWT's *Official Languages Policy*, for example, contains the following:

- roles and responsibilities for Ministers, Deputy Ministers and the Executive Council in implementing and enforcing the *Official Languages Act*;
- a list of designated departments that must provide services to the public in languages other than English;
- details on how departments are to inform the public that services in languages other than English are available (active offer);
- outlines of the various methods of delivering services in the official languages;
- guidelines for providing interpreting services during public meetings;
- guidelines for the translation of public information, forms and advertising produced by the GNWT;
- requirements regarding the use of official languages on the GNWT's signs; and

- a requirement that the GNWT use standardized Dene orthographies when producing signs or written materials.

Unfortunately, this excellent package of policies and guidelines was not inherited by the Government of Nunavut. As a result, its departments, boards and agencies currently have no direction in implementing the *Official Languages Act*.

As the Legislative Assembly reviews the *Official Languages Act*, we re-iterate our recommendation that the review process include the development of policies aimed at implementing the provisions of the Act within each GN organization.

## 5. Bilingual Positions

*The Government of Nunavut currently offers a bilingual bonus to people in positions where speaking more than one language is part of the job description. The bonuses are negotiated as part of the collective agreement. Our survey asked the heads of departments, boards and agencies to indicate how many bilingual positions they had.*

### FINDINGS

The majority of government officials either reported having no bilingual positions within their organization, or did not know this information. The Department of Human Resources currently does not have the capability of tracking the number of bilingual positions within each GN organization.

A number of senior officials expressed their frustration with the current bilingual bonus policy, indicating that there was too much red tape involved in changing a job description to allow an employee to receive a bilingual bonus.

### COMMENTS

The bilingual bonus system that is currently in place was inherited from the Northwest Territories. It is designed to ensure that government organizations can attract bilingual personnel to positions that are required to deal with the public in more than one language. In order to receive the bilingual bonus, an employee must be able to demonstrate that speaking more than one language is an essential part of his or her job. This system is appropriate for the situation in the Northwest Territories where the government needs to guarantee services in languages other than its working language.

As Nunavut attempts to change its working language, however, a much more expanded language bonus system will be required. Much of Nunavut's civil service will be asked to invest considerable amounts of time acquiring and improving their skills in Inuktitut. It will also require even Inuktitut speaking employees to change the language in which they accustomed to working. Financial rewards in the form of salary bonuses would have the following advantages:

- All employees would have a strong incentive for using Inuktitut in the workplace;
- Employees who do not speak Inuktitut would be compensated for the personal time and commitment needed to learn a second language;
- Higher bonuses could be paid to employees with better skills in Inuktitut, encouraging those who are not proficient to improve upon their language skills;
- If money were at stake, all employees would make language learning a higher priority and attendance at GN language training (currently voluntary) would improve;
- More employees would be able to write their own materials in Inuktitut, reducing the current workload of the Language Bureau. This would save the GN money in translation fees and in lost time caused by the current delays in translation work.

## 6. Language Training for GN Employees

### FINDINGS

Most departments and boards indicated that their staff have received some form of language training. In almost all circumstances, this involves short term Inuktitut as a Second Language (ISL) courses for employees who are not proficient in the language. The amount of training ranges from 10 weeks (40 hours of instruction) in Iqaluit to a one week (2.5 hours of instruction) Inuinnagtun crash course in Qurluqtuq (Kugluktuk).

The Department of CLEY also initiated a writing enhancement course for Inuktitut speaking employees this year. While there was considerable interest in this course, attendance levels in the end were quite low. CLEY indicated that, in many cases, employees were prevented from attending the course by other work priorities assigned by their supervisors.

Many department heads indicated that language training offered through Nunavut Arctic College is problematic for them in that it conflicts with the work schedules of their employees. Instead, some departments have organized and offered language courses for their own employees.

For many managers and employees themselves, language training is given a relatively low priority. As one manager commented, "our struggle right now is to deliver quality services in any language. Once we've taken care of that, maybe we can pay more attention to language issues."

### COMMENTS

Among both managers and employees, language training is taking a back seat to other priorities in the workplace. As a result, when language courses are offered, attendance is often poor.

Although GN contracts require employees to attend language training, there is no monitoring of this requirement and learning Inuktitut remains a voluntary effort on the part of employees.

Furthermore, the GN's current language training is limited and will not produce new Inuktitut speakers on its own. Fortunately, Nunavut Arctic College has an extensive collection of high quality learning materials that are available for ISL (Inuktitut as a Second Language) students. The courses offered by the GN, therefore, can be complemented to a great extent by self-study on the part of employees.

The government must recognize, however, that second language learning is a difficult undertaking requiring considerable amounts of time and personal commitment. So long as learning Inuktitut remains a voluntary effort, few employees are likely to give language learning the attention it requires. A revised language bonus system, as discussed in the previous section, would provide a strong incentive for employees to make language learning a much greater priority.

Most of the GN's efforts in language training have aimed at providing southern hires with instruction on the basics of Inuktitut. A greater emphasis on the language skills of Inuktitut speaking employees would produce more cost effective results for the government. Formal language training for most students in Nunavut ends between Grades 4 and 6, with very few courses offered at the high school level. As a result, many Inuktitut speaking employees are not comfortable writing their language. This leaves all GN organizations dependent on the Language Bureau to produce materials in Inuktitut.

A much expanded literacy programme for Inuktitut speakers combined with a revised language bonus system would go along way to encouraging departments and their employees to begin producing their own high quality Inuktitut materials.

## 7. Decentralization

*The survey asked officials to indicate whether decentralization would affect their department's ability to deliver services in the official languages.*

### FINDINGS

In most instances, senior GN officials believe that decentralization is playing a positive role in their organizations' ability to deliver services in Inuktitut. Inuit working in GN offices in most smaller communities have good speaking skills in Inuktitut and are able to communicate effectively with the public in their community's dialect. Inuinnaqtun speaking communities were the exception to this trend. Most offices in Iqaluktuuttiaq (Cambridge Bay) and Qurluqtuq (Kugluktuk) have limited or no ability to serve the public in Inuinnaqtun.

Decentralized offices, generally have a higher rate of Inuit employment than regional centres, with 15 of 25 smaller communities reporting over 50% Inuit employment. This compares with a figure of 31% for Iqaluit, 47% in Kangiqiniq (Rankin Inlet), and 42% in Iqaluktuuttiaq (Cambridge Bay).<sup>7</sup>

<sup>7</sup> Government of Nunavut Dep't of Human Resources. (2001). *Towards a Representative Public Service*. Page 3

The survey also indicated that decentralized offices generally have little or no capability to provide French services.

Communication between decentralized offices in Nunavut and Iqaluit is slow and often unreliable due to inadequate internet service in many communities.

#### COMMENTS

Decentralization appears to hold out considerable hope for improving the delivery of Inuktitut services and establishing Inuktitut as a working language. With lower rates of bilingualism in most of Nunavut's smaller communities, GN employees are compelled to work in Inuktitut when dealing with the public. Decentralized offices generally have a higher rate of Inuit employment, which officials have indicated, makes it more likely that Inuktitut will be spoken in the workplace.

Decentralized offices are a logical place for the GN to begin instituting Inuktitut as the working language. Indeed, the government must work quickly to ensure that workers in these offices are able to work in Inuktitut. If employees are forced to work in English, government offices may actually contribute to the erosion of Inuktitut in communities where it is presently healthy. A 1998 Statistics Canada report indicated that the loss of Aboriginal languages in Canada is strongest during the years in which a person is involved in the workforce.<sup>8</sup> Another study has convincingly demonstrated that if most of the jobs in a community are in the national language, within a few generations, the national language will replace the Aboriginal language used in the home as well.<sup>9</sup> Inuktitut speaking offices in the communities, on the other hand, would contribute to the health of the language by raising its status and re-enforcing its use in the community and in the home.

In terms of French services, decentralization poses considerable challenges for the government. As Nunavut's francophone population is concentrated in Iqaluit, it is unlikely that decentralized offices will be able to recruit sufficient numbers of French speakers to properly serve the public. It is likely, then, that government offices based in the capital, will have to take a lead role in communicating with the French speaking public. The *Association des Francophones du Nunavut* is currently studying how best to deliver French services in Nunavut and will be issuing a report to the Department of CLEY in the near future.

### 8. Conclusions

Based on the results of our survey, we can make the following conclusions:

- English is the main language of work for all Government of Nunavut departments, boards and agencies.

8 Mary Jane Norris. (1998). "Canada's Aboriginal Languages" in *Canadian Social Trends*. (Winter 1998). Ottawa: Statistics Canada.

9 See Scott Palmer. (1997). "Language of Work: The Critical Link Between Economic Change and Language Shift" in John Reyner (ed.), *Teaching Indigenous Languages*. (Flagstaff, Arizona: Northern Arizona University).

- There is a higher use of Inuktitut in professions and offices where there is a higher level of Inuit employment.
- Establishing Inuktitut as the working language of government may already be possible in some of Nunavut's smaller communities that have achieved a high rate of Inuit employment.
- Most GN offices outside of the Qitirmiut (Kitikmeot) have front line workers who are able to serve the public in Inuktitut in person or over the telephone.
- Written information in Inuktitut is widely, but not universally, available. The quality of the written language in GN documents is often quite poor.
- The Language Bureau is working well beyond its capacity. Government departments are relying almost entirely on the Language Bureau to produce written information in Inuktitut. This is resulting in backlogs of work and at times sloppy translations.
- The GN as a whole is unable to provide adequate services to the public in French and is in violation of the *Official Languages Act*.
- The GN is not offering enough language training to its employees to create new speakers of Inuktitut.
- The current bilingual bonus policy is ill equipped to meet the current language needs of the government.
- GN organizations lack direction in implementing the *Official Languages Act* and in working toward achieving the Bathurst Mandate goal of an Inuktitut speaking workforce.

## 9. Recommendations

### RECOMMENDATION 1:

#### *Development of a Government of Nunavut Language Plan*

There is a considerable gap between the GN's language objectives and its current ability to work in Inuktitut and serve the public in the official languages. Fulfilling the language obligations contained in the Bathurst Mandate, the *Official Languages Act* and the *Nunavut Land Claims Agreement* will require a great deal of political will and many years of planning and new language initiatives involving all GN organizations.

While the situation may appear daunting, many governments both in Canada and around the world have managed to deal with equally difficult language issues. In each of these cases, the governments involved invested considerable time, energy and resources in developing comprehensive language plans to co-ordinate the actions of their various departments over many years.

We strongly urge Cabinet to strike a working group of senior officials that will develop a comprehensive language strategy aimed at establishing an Inuktitut speaking government and improving services to

the public in the official languages. This work should begin immediately. The development of a language plan for the government should co-incide with the current review of the *Official Languages Act* so that a complete package of legislative changes and practical measures to implement the new act can be presented to the Legislative Assembly at the same time. Nunavummiut are rightly concerned about the erosion of Inuktitut and the GN cannot afford to wait for the completion of a new language act before contemplating a strategy for implementing it.

We recommend that any language plan that is developed should include, but not be limited to:

- Roles and responsibilities for Deputy Ministers in implementing the initiatives contained in any language plan that is developed;
- Expanded and enhanced language programmes at all levels of Nunavut's education system;
- A language revival strategy for Inuinnaqtun;
- Policies and guidelines regarding the use of Inuktitut at official meetings, in documents and in other functions of government;
- A schedule of timelines and targets for phasing in the use of Inuktitut as the working language of government;
- Policies and guidelines regarding the delivery of services to the public in Inuktitut, Inuinnaqtun, French and English by GN departments, boards and agencies;
- Policies regarding the use of official languages in signage and in the posting of written information in GN offices;
- Salary bonuses or other incentives to encourage the learning and use of Inuktitut and other languages among GN employees;
- First and second language training in Inuktitut for GN employees; and
- The projected costs associated with implementing the various components of the language plan and strategies for securing funding out of existing GN budgets and through federal funding.

Representation in any working group that is struck to develop a language plan should include:

**Department of Culture, Language, Elders and Youth:** A successful language plan will require strengthening the use of Inuktitut both within the government and in communities throughout Nunavut. CLEY has expertise in the design and delivery of both types of programmes, which they could contribute to the language planning process. CLEY is also responsible for negotiating funding from the federal Department of Canadian Heritage for the delivery of language services to the public and community language projects.

**Department of Education:** The education system is perhaps the most important part of the language planning process. Nunavut's schools are



responsible for developing the language skills of the generation that will be expected to work in Inuktitut in the year 2020. Considerable enhancements to language programmes are needed to ensure that future employees will be able work effectively in both Inuktitut and English. Inuktitut language training must also become a part of all pre-employment training programmes offered by Nunavut Arctic College.

**Department of Human Resources:** The results of this survey indicate that the issues of language use and Inuit employment cannot be separated. The Department of Human Resources could contribute its experience in developing and monitoring the Inuit Employment Plan to the creation and implementation of a GN language plan. It is also likely that many of the training initiatives required to improve the government’s capacity to work in the official languages would be spearheaded by this department.

**Department of Executive and Intergovernmental Affairs:** EIA is responsible for negotiations with the federal government over the implementation of the Nunavut Land Claims Agreement. Programmes and federal funding that link Inuit employment and language should be incorporated in any language plan that is developed.

**Chief Informatics Officer:** Government-wide initiatives, directed by the Chief Informatics Officer, will be needed to ensure that all employees have the computer tools necessary to work effectively in Inuktitut.

**Office of the Languages Commissioner:** The Office of the Languages Commissioner will be able to contribute its expertise in language promotion and policies to the language planning process. It could also play a valuable role in monitoring and reporting to Nunavut’s leaders and the public on progress toward the implementation of any language plan that is developed.

## RECOMMENDATION 2:

### *Establishment of an Inuktitut Language Commission*

In the early 1970s, the Inuit Cultural Institute (established by the Inuit Tapirisat Kanatami) set up a Language Commission to review and make recommendations on the writing systems used for Inuktitut. At the time there were several different ways of writing Inuktitut, many introduced by missionaries working in different parts of the North. As a result, the spelling of Inuktitut words varied widely and often made Inuktitut texts confusing or difficult to read. The role of the Language Commission was to review these different ways of writing Inuktitut and decide on one set of rules for everyone to follow. In the end, the commissioners decided on two writing systems, one for syllabics and one for roman orthography. These became known as the ICI standard writing systems.

The decisions on Inuktitut spelling were not easy for the Language Commission to make. Many people felt a deep emotional attachment to the way they wrote Inuktitut and were uncomfortable with change. The decisions to drop the fourth column of the syllabary and the elimination of the letters ‘o’ and ‘e’ in roman orthography were especially controversial

and have not been completely accepted even today. However, by involving people whose knowledge of Inuktitut was deeply respected, and through a great deal of public consultation, the Language Commission successfully convinced a majority of Inuktitut speakers that the development of standardized writing systems was necessary for the survival of the language. In the end, they have allowed people speaking different dialects to communicate much more effectively with one another.

If Inuktitut is to be established as a working language of the Government of Nunavut, there will be an even greater need for a body that can act as an authority on the Inuktitut language. This is especially apparent in the area of terminology development. At present, various translators have been using a number of different words in Inuktitut to describe a single concept in English because standardized terms do not exist. When different translators use different words for the same concept in English, it creates confusion for people trying to read government documents, or newspaper reports in Inuktitut.

Many language groups around the world have language authorities in place to make some of the difficult decisions surrounding language use, and for developing new words for the foreign concepts that are introduced to their languages. Examples include *Oqaasiliortut* in Greenland, the *Office de la langue française* in Québec, and the *Real Academia* in Spain.

The GN, Nunavut Tunngavik Incorporated, the regional Inuit organizations, and the media all face a common challenge in developing Inuktitut so that it can be used as a language for all aspects of the work they do. We recommend that these organizations work to establish a common Inuktitut language authority among them. This will help ensure that any decisions that are made regarding language use or new vocabulary are adopted by people working in all these organizations.

The Office of the Languages Commissioner will present a more detailed discussion paper on the establishment of a language commission, including possible administrative arrangements and cost projections as part of our submission to the Legislative Assembly regarding changes to the *Official Languages Act*.

#### RECOMMENDATIONS TO FOLLOW

The *Survey on Language Use and Language Services* within the GN provides a picture of where the government stands with regard to its language obligations. As indicated in this annual report, the Office of the Languages Commissioner is also completing a study on language policies in jurisdictions within Canada and internationally. This second study will provide examples and possible courses of action for the GN to follow in meeting its obligations toward Nunavut's official language groups. The Office of the Languages Commissioner will combine the findings of these two studies to produce a comprehensive set of recommended changes to Nunavut's *Official Languages Act*. We intend to present these recommendations to the Special Committee that is reviewing *Official Languages Act* in the autumn of 2001.

## **Appendix A: GN Officials & Staff Interviewed**

### *Departments*

Mike Ferris, Deputy Minister, Community Government and Transportation  
Carmen Levi, Deputy Minister, Culture, Language, Elders and Youth  
Naullaq Arnaquq, Assistant Deputy Minister, Education  
Ainiak Korgak, Manager of Health Promotions, Dep't of Health and Social Services  
Alison Brewer, Communications Specialist, Health and Social Services  
David Omilgoitok, Deputy Minister, Human Resources  
Nora Sanders, Deputy Minister, Justice  
Gary Crowe, Director of Legal Registries, Department of Justice  
Siobahn Arnatsiaq-Murphy, Policy Analyst, Department of Justice  
Ross Mrazek, Deputy Minister, Public Works  
Peter Ittinuar, Assistant Deputy Minister, Sustainable Development  
Glenn Sargant, Chief Informatics Officer

### *Boards and Agencies*

Wayne Winter, Assessment Appeal Tribunal  
Sandra Omik, Maligarnit Qimirrujiit (Law Review Commission)  
Johnny Kusugak, President, Nunavut Arctic College  
Susan Sammons, Interpreter/Translator Programme, Nunavut Arctic College  
Michael Sanigan, Chief Executive Officer, Nunavut Business Credit Corporation  
Pamela Hine, President, Nunavut Housing Corporation  
Ron Courtoreille, General Manager, Nunavut Liquor Commission  
Rick Blennerhassett, President, Nunavut Power Corporation  
Bruce Rigby, Executive Director, Nunavut Research Institute  
Madeleine Redfern, Executive Director, Nunavut Tourism  
Edward Atkinson, Public Records Committee  
Dawn Currie, Manager, Sport Nunavut  
Rhoda Ungalaq, Status of Women Council  
Christine Tanner, Director of Corporate Services, Workers' Compensation Board

### *Legislative Assembly*

John Quirke, Clerk of the Assembly  
Leona Aglukkaq, Deputy Clerk  
Steve Pollock, Director of Corporate Services  
Alex Baldwin, Director of Research and Library Services

## Appendix B: Questionnaire Used for this Survey

1. Please indicate in which communities the various offices of your department are located.
2. The GN has set the goal of instituting Inuktitut as the language of its workplaces by 2020. Is this goal attainable in your department? If yes, does your department have any plans in place to make this a reality? If no, please indicate the factors that would prevent your department from attaining this goal.
3. Does any of your department's internal written communication currently take place in Inuktitut? If yes, please describe.
4. What types of dealings does your department have with the public? Does your department have offices that deal directly with the public?
5. Who in your department deals directly with the public as a regular part of their job? How many of these people are able to speak Inuktitut?
6. Do any of your staff at department headquarters have the ability to communicate in French either verbally or in writing?
7. Please indicate which positions within your department are currently designated as bilingual (either Inuktitut or French).
8. If a French speaker called your department requesting written information in French, how would that call be handled?
9. If an Inuktitut speaker called your department requesting written information in Inuktitut, how would that call be handled?
10. If a unilingual Inuktitut speaker calls your department and reaches an English-only speaker, how would that call be handled?
11. What types of documents or forms produced by your department are made available to the public?
12. Please provide a copy of any and all forms that have been translated into Inuktitut.
13. Does your department have any internal policies detailing when documents need to be translated? If so, please describe. If not, how is the decision made whether or not to translate?
14. How will government decentralization affect your department's ability to provide services to the public in Inuktitut? In English? In French?
15. Have any of your staff received language enhancement or second language training while on the job? If yes, please describe. If no, would you encourage any of them to do so if an opportunity was offered?
16. Does your department have a person (persons) responsible for implementing Inuit Qaujimajatuqangit in its workplaces? If yes, do their responsibilities include aspects of language use? If the department currently does not have a position responsible for IQ what are its plans for implementing IQ?

## Activities April 2000 to March 2001

### Office Activities and Promotion

#### *Staffing*

In July 2000, the Office of the Languages Commissioner hired Chris Douglas for the position of Research Officer. Due to the lack of an appropriate office space, the Research Officer worked out of the Legislative Assembly building for a time. In October 2000, the Office's Administrative Assistant resigned. This position was left vacant until the end of the fiscal year to allow the Languages Commissioner and the Research Officer to work out of the same office. With the move to a larger office space in March 2001, we were able to hire Louisa Barrieau as Administrative Assistant. Since that time the Office of the Languages Commissioner has been fully staffed.

#### *New Office Space*

In March, the Office of the Languages Commissioner moved to a new office in Noble House. Our new location can comfortably house three staff as well as our library, and contains an additional office that will be available for the Integrity and Privacy Commissioners to use when they are in Iqaluit.

#### *Information Packages*

The Office of the Languages Commissioner prepared information packages in Inuktitut, Inuinnaqtun, English and French. These packages contain information about the responsibilities of the Languages Commissioner and language rights in Nunavut. A form, which the public can use to file a complaint, is also included. The information packages were sent to the regional Inuit associations, the Elders Group Home in Iqaluit, the Association des francophones du Nunavut and hamlet offices throughout Nunavut. Packages will also be sent to schools and GN offices serving the public in the near future.

#### *Website*

The Office of the Languages Commissioner launched its website in 2001. The site contains information on:

- the roles and responsibilities of the Languages Commissioner,
- language rights and Nunavut's *Official Languages Act*,
- language projects throughout the territory,
- funding sources for language projects, and
- learning and reference materials in Inuktitut and French.

*Logo*

This year the logo for the Office of the Languages Commissioner of Nunavut was unveiled. It consists of a single saxifrage flower, protected by a qilaut, the Inuit drum. The logo has been used in outdoor signage for our office, in our information packages and in promotional materials that we have developed.

*Iqaluit Trade Show*

The Iqaluit Trade Show in the spring of 2001 provided an excellent opportunity for the Office of the Languages Commissioner to promote its activities among the public. Our display included a multi-media presentation on the roles and responsibilities of the Languages Commissioner, as well as language issues in Nunavut. Promotional items displaying our website address and toll-free number were also distributed to the public.

## **Monitoring and Collaboration with Other Government of Nunavut Departments**

*Review of Education Act*

In the fall of 2000, the Office of the Languages Commissioner reviewed and commented on the first draft of Nunavut's revised *Education Act*. Also last fall, two major studies into bilingual education that were commissioned by the Government of Nunavut were completed. This, and the formation of a joint GN-NTI task force to examine education reform left us hopeful that new legislation, able to respond to Nunavut's needs, would soon be developed. Unfortunately, the early progress toward a new education act has since stalled. The government has yet to release the study on the language of instruction in Nunavut's schools, which includes a comprehensive strategy for developing strong programmes in both Inuktitut and English. The results of the GN-NTI task force also have yet to be made public. While it is important that careful consideration be given to the development of the new *Education Act*, educators and the public are waiting for clear indication of the changes that the Department of Education is contemplating. We urge the Government of Nunavut to move education reform to the top of its priorities.

*Nunavut Household Survey*

The Office of the Languages Commissioner provided assistance to Nunavummi Kiglisiniaqtiit (Nunavut Bureau of Statistics) in preparing an extensive section on language use that was included in the current Nunavut Household Survey. The data collected through the survey will provide invaluable information on language use in Inuktitut, Inuinnaqtun, English and French at home, in the community and at work. This will provide the government, Inuit organizations and the public with a new understanding of the language issues facing Nunavut and a better ability to design appropriate responses.



The Building Bridges for Literacy Conference, Arviat

### *Inuktitut Uqauttin*

In January 2001, the Nunavut Social Development Council (NSDC), in conjunction with the Department of Culture, Language, Elders and Youth and the Office of the Languages Commissioner, organized the 2001 *Inuktitut Uqauttin*, a week long celebration of the Inuktitut language held throughout Nunavut. As part of these events, the Languages Commissioner appeared in television vignettes promoting the use of Inuktitut, and participated in radio interviews discussing language issues.

### *Human Rights Consultation Workshop*

The Languages Commissioner participated in this workshop in March 2001 that was aimed at developing a human rights act for Nunavut. The discussions at the workshop centered on the question of human rights generally as well as issues specific to Nunavut including aboriginal rights contained in the Nunavut Land Claims Agreement and the human rights implications of Inuit Qaujimajatuqangit. Participants at the workshop also considered how to involve Nunavummiut in the process of developing new human rights legislation for the territory.

## **Community Visits**

### *Arviat, September 2000*

Eva Aariak, Languages Commissioner, and Chris Douglas, Research Officer visited Arviat to attend the Building Bridges for Literacy in Nunavut Conference. While there, they met with Shirley Tagalik, the Department of Education's Manager of Early Childhood and School Services. Ms Tagalik provided information on new curricula that will be used to teach high school students in Inuktitut about the history of the Nunavut Land Claims Agreement, Canadian firearms legislation and traditional hunting knowledge. Ms Tagalik and the Languages Commissioner also discussed language issues in the education system in Arviat, Kivalliq, and Qitirmiut.

We also met with the following educators to hear about school programmes in Arviat:

Cheryl Colbourne, Manager, Headstart Programme

Marvin McKay-Keenan, Principal, Levi Angmak Ilinniarvialaaq (Grades K-6)

Rob Davis, Principal of Qitiqliq Ilinniarvigjuaq (Grades 7-12)

Arviat has strong language programmes beginning at the pre-kindergarten level. A total of 32 students are enrolled in a headstart programme, which is conducted in Inuktitut 80 to 90 percent of the time. Demand for space in the programme, however is growing rapidly with many children on a waiting list.

At the elementary school, English is first introduced at the kindergarten level. The amount of English taught is gradually increased until by Grade 6, students receive 75 percent of their instruction in English and 25 percent in Inuktitut. The Principal noted that most instructors were Inuit and spoke Inuktitut as their first language. The shortage of English speaking instructors was identified as a problem.

At the high school, almost all classes are conducted in English. Inuktitut is taught as a subject up until Grade 12 but all students receive less than 3 hours per week of instruction. Classes involving land skills and sewing are also taught in Inuktitut.

The Languages Commissioner took the opportunity to speak to several classes of students about her responsibilities for promoting and protecting Inuktitut in Nunavut.

*Kangiqłiniq (Rankin Inlet), September 2000*

The Languages Commissioner and Research Officer met with the following:

Cheryl Forbes, Principal, Leo Ussak Ilinniarvik (Grades K-4)

Margo Aksalnik, Principal, Maani Ulujuk Ilinniarvik (Grades 5-8)

Joyce Ayaruak, Executive Director, District Education Authority

Our discussions with educators in Kangiqłiniq centred on the considerable pressures Inuktitut faces in that community. Inuktitut instructors at the elementary school reported that while a few students arrive at kindergarten with strong skills in Inuktitut, the majority speak English as their first language. This is compounded by a belief among many parents that English education will lead to better job opportunities for their children. The elementary school offers two streams, one with instruction in English, and a bilingual programme, which alternates between full days of instruction in English and Inuktitut. The bilingual programme extends only as far as Grade 2, after which all students are taught primarily in English.

At the middle school there is one Inuktitut instructor for all grades. Students receive less than 3 hours per week of instruction. There is a severe shortage of certified Inuit instructors, which prevents the school from expanding or enhancing the existing programme.

We unfortunately were unable to arrange for a meeting with the principal of Alaittuq Ilinnarvigjuaq.

*Sanikiluaq (November, 2000)*

Chris Douglas, Research Officer travelled to Sanikiluaq to meet with the John Jameson, Principal, Lissie Kavik, Vice-Principal, and the staff at Nuijak Ilinniarvik



The school in Sanikiluaq has attracted a great deal of attention for its success in combining Inuit language and culture into the school curriculum. Fifty percent of the teaching staff is Inuit, many of whom speak only Inuktitut. Unlike the situation in other communities, the school reports that the teaching staff is stable with very little turn over.

From Kindergarten to Grade 4, students learn only in syllabics. Instructors report that by Grade 5 all students have a good understanding of Inuktitut and the ability to read and write. Roman orthography is introduced in Grade 5 and taught until Grade 12. Courses are taught in English by instructors recruited from southern Canada.

The instructors have considerable problems ensuring they have the learning materials needed for their work. Most materials sent from the Teaching and Learning Centre in Iqaluit are not in the Sanikiluarmit dialect and are difficult for students to understand. Sanikiluaq's dialect is close to that of Nunavik. Unfortunately, because Nunavik uses an older writing system, with the fourth column of the syllabary, the school cannot use the materials produced by the Kativik School Board.

Inuktitut in Sanikiluaq is relatively healthy and instructors there are concerned more with maintaining the complexity of the language than with its survival. Many expressed concerns that the rich Inuktitut spoken by Elders was being lost as children use simpler forms of the language. The instructors thought that bringing Elders into the classroom would help in this regard, but this happens only sporadically due to a lack of stable funding. The Inuit staff at the school expressed deep concerns that as the Elders in their community die, their knowledge of the language and their stories are being lost. They indicated that they have been asking for funding for many years in order to properly record this information.

## **Conferences**

### *Stabilizing Indigenous Languages Conference*

*Toronto, June 2000*

This annual conference brings together educators, government officials and members of Aboriginal communities from throughout the Americas and around the world to discuss strategies for language survival. The Toronto conference marked the first time the conference was held outside of the United States. It provided the Languages Commissioner with a unique opportunity to learn first hand about language issues facing other Aboriginal peoples and about the innovative responses of some of their communities.

### *Building Bridges for Literacy in Nunavut*

*Arviat, September 2000*

Agencies and individuals involved in improving the reading and writing skills of Nunavummiut gathered in Arviat to strengthen partnerships and develop a strategy for promoting literacy in the new territory. Delegates from Departments of CLEY and Education, the Nunavut Literacy Council, Nunavut Arctic College, the National Literacy Secretariat and members of the community of Arviat all attended.



Greenland's Language Policy Conference, Kangerlussuaq

The Languages Commissioner delivered a speech to the conference, discussing the roles and responsibilities of her office, the need to maintain the rich diversity of Inuktitut dialects and the importance of standardized writing systems to improving literacy in Nunavut.

By the end of the conference delegates had agreed on a strategy for improving literacy by:

- Conducting comprehensive research into literacy levels in Nunavut;
- Developing “made in Nunavut” curricula at all levels of the education system;
- Placing a greater emphasis on family and community literacy projects;
- Lobbying for better funding for literacy;
- Simplifying the process of applying for grants from funding agencies;
- Building public awareness of issues surrounding literacy; and
- Improving communication and co-ordinated action among government departments and literacy agencies.

#### *Education Leadership Conference Iqaluit, January 2001*

This conference brought together educators from throughout Nunavut as well as Nunavik, Greenland and Alaska to discuss how to improve the territory's education system. High on the agenda was how to give Inuktitut and Inuit Qaujimagatuqangit a greater role to play in educating Nunavut's young people.

The Languages Commissioner delivered a speech to the conference discussing the role of her office and raising a number of language issues that surface in education.

#### *Language Policy Conference Kangerlussuaq, Kalaallit Nunaat (Greenland), January 2001*

This conference offered the first opportunity for the Languages Commissioner to familiarize herself with the language situation in Kalaallit Nunaat,

Nunavut's closest international neighbour, and a nation where the Inuit language is also a cornerstone of the self-government process. In particular she was looking for ideas on possible directions for Nunavut's future language policy. The Languages Commissioner was invited to attend and address this conference at the expense of its Greenland organizers.

The conference brought together government and community representatives and language experts from throughout Greenland to discuss the formation of a formal language policy for the Home Rule government. Greenland currently has no equivalent of an *Official Languages Act* although a number of different pieces of legislation do include language provisions.

At the conference, the Languages Commissioner heard that Kalaallisut is no longer considered an endangered language. This is perhaps the first example in North America of an Aboriginal language reversing the process of language loss, and holds out considerable hope for Nunavut's language efforts. Nonetheless, participants at the conference were looking for government action in:

- increasing the visibility of Kalaallisut in the daily lives of Greenlanders. At present much of the written language in public spaces appears only in Danish;
- increasing efforts to protect and preserve Greenland's smaller dialects;
- ensuring that young people develop second language skills in Danish and English to enable them to communicate with the outside world; and
- producing an updated Kalaallisut-Danish dictionary, including many of the new terms developed for foreign concepts.

*Official Visit to Nuuk, Kalaallit Nunaat  
Nuuk, March 2001*

In follow up to the Language Policy Conference, the Languages Commissioner and Research Officer travelled to Nuuk for meetings with Greenlandic officials. The purpose of the visit was to investigate the various institutions in place to respond to language issues in Greenland. Meetings were held with:

- Oqaasileriffik (Language Secretariat);
- Oqaasiliortut (Language Advisory Committee);
- the Inuit Circumpolar Conference
- the Home Rule Bureau of Translation;
- SIK, one of Greenland's largest labour organizations;
- the School of Journalism; and
- the Translation Bureau at Sana Hospital.

These meetings allowed staff from the Languages Commissioner office to share information, and discuss the similarities and differences between the language situation in Nunavut and Greenland. The information we have collected has been invaluable in developing our recommendations regarding changes to Nunavut's *Official Languages Act*.

The Office of the Languages Commissioner released a report on its two visits to Greenland in 2001. This report is available to the public upon request.

## **Working Relationships**

### *Nunavut Tunngavik Incorporated*

The Languages Commissioner met with Paul Quassa, former President of NTI to discuss the standardized writing systems for syllabics and roman orthography, the use of Inuktitut in Nunavut's workplaces and the need for an Inuktitut language commission. Mr. Quassa strongly supports the establishment of a language commission and asked that we continue discussions with NTI on how best to achieve this goal.

### *Nunavut Social Development Council*

NSDC plays the lead role in organizing the annual Inuktitut Uqauttin Language Week. The Languages Commissioner works closely with the committee that plans and promotes the language events that are held throughout Nunavut.

### *Association des Francophones du Nunavut*

Meetings have been held with the Association des Francophones du Nunavut (AFN) to try to determine how the Government of Nunavut, and the Languages Commissioner's office specifically, can best respond to the needs of Nunavut's French speaking population. It is clear that at present, the GN is not complying with its obligations to francophones under the *Official Languages Act*. The AFN, meanwhile, has commissioned a study on the role it could play in serving francophones on behalf of the government. We are awaiting the completion of this report before making recommendations to the Legislative Assembly.

### *The Regional Inuit Associations*

The Languages Commissioner has a good working relationship both with the Qikiqtani Inuit Association (QIA), and the Kivalliq Inuit Association (KIA). Contacts with the Kitikmeot Inuit Association will be forged when the Languages Commissioner visits the region later this fall. In May 2000, the Languages Commissioner travelled to Igluligaarjuk (Chesterfield Inlet) to discuss her roles and responsibilities with KIA members. In turn, KIA has kept the Office of the Languages Commissioner informed about efforts underway in the Kivalliq to promote the use of Inuktitut among young people. QIA meanwhile invited the Languages Commissioner to attend and observe a youth language camp at Iqalugaarjuk, southeast of Iqaluit in March 2001.

### *Nunavut Literacy Council*

The Languages Commissioner has been involved in a number of events organized by the Nunavut Literacy Council, including the literacy conference held in Arviat in September 2000 (see Conferences section) as well as the Peter Gzowski Golf Tournament in support of literacy.

### *Federal Commissioner for Official Languages*

There is ongoing contact between Nunavut's Languages Commissioner and her federal counterpart. The federal commissioner is concerned, in particular, with guaranteeing the rights and the status of the French language in Nunavut.

### *Canadian Ombudsmen Association*

The Languages Commissioner has a working relationship with all of the provincial and territorial ombudsmen through this national association. This provides a valuable forum for ombudsmen throughout Canada to share information on protecting the rights of citizens and for developing innovative ways of carrying out their responsibilities.

### *Nunavik Commission*

The Nunavik Commission was established by the Inuit of Nunavik and the governments of Canada and Québec to study issues of governance and make recommendations regarding the future government of Nunavik. In June 2000, representatives from the Nunavik Commission visited Iqaluit to collect information on the institutions and operation of the Government of Nunavut. The Languages Commissioner made a presentation to the Nunavik delegation, outlining her roles and responsibilities, as well as the language initiatives in the *Bathurst Mandate* and Nunavut's *Official Languages Act*.



Qikiqtani Inuit Association's  
Winter Camp, Iqalugaarjuk

## 2000–2001 Budget and Expenditures

April 1, 2000 – March 31, 2001

Item	Allocation	Expenditure	Balance
Permanent Salaries	280,507.00	200,910.18	79,596.82
Casual Wages	0	6,067.17	-6,067.17
Travel & Transportation	25,000.00	23,710.56	1,289.44
Materials & Supplies	13,000.00	18,082.87	-5,082.87
Purchased services	10,000.00	13,591.76	-3,591.76
Contract Services	25,000.00	20,419.52	4,580.48
Fees and payments	25,000.00	3,125.00	21,875.00
Other Expenses	2,000.00	472.98	1,527.02
Tangible Assets	0	16,911.28	-16,911.28
Computer Hardware and Software	0	2,208.70	-2,208.70
<b>Total</b>	<b>380,507.00</b>	<b>305,500.02</b>	<b>75,006.98</b>

### Notes

1. The surplus for the 2000–2001 fiscal year is due to the fact that the position of Executive Assistant was left vacant for six months due to a lack of office space. The Office of the Languages Commissioner is not expecting a significant surplus for the 2001–2002 fiscal year.

# An Update on Current Activities (April 2001 to present)

## 1. Review of the Official Languages Act

In accordance with Section 29 of the *Official Languages Act*, a special committee of the Legislative Assembly has been struck to review the provisions and operation of this piece of legislation. The Act indicates that the Languages Commissioner will provide all reasonable assistance to the committee during the review process. Thus far, the Special Committee has asked the Office of the Languages Commissioner to prepare recommendations regarding changes to Nunavut's language legislation by the fall of 2001. In addition, our office will make the following contributions to the review process:

### *Report on Language Use and Language Services within the GN*

The results of the study are presented on pages 15–36 of this annual report.

This report will provide the Special Committee, the Government of Nunavut and the public with a clearer picture of the government's compliance with the existing *Official Languages Act*. The shortfalls in the government's delivery of services in Inuktitut, Inuinnaqtun and French are identified and discussed. The report's chief recommendations are:

- the development of a government-wide language plan that all GN organizations will be required to follow in delivering language services to the public and in making Inuktitut their working language; and
- the establishment of an Inuktitut language commission for Nunavut (see item C below).

### *Language Policy Research*

The Office of the Languages Commissioner hired two consultants to prepare research on language policies in jurisdictions within Canada and internationally. The Canadian study examines the cases of the governments of Canada, Québec, and New Brunswick, while the international study focuses on the Basque Country (Spain), Catalonia (Spain), Estonia, Finland and New Zealand. The case studies in the international study were chosen due to the strong role language has played in the process of nation building in each of these jurisdictions. Moreover, all have language policies and institutions in place that may serve as models for the Government of Nunavut.



Grade 4 Class, Alookie Iliniarvik, Pangnituq

Our office is now examining the information collected by the consultants to determine what Nunavut can draw from these examples. A report containing the case studies, and our recommended changes to Nunavut's *Official Languages Act* will be submitted to the Special Committee later this fall.

## 2. Development of Inquiry/Complaint Process

A draft protocol for the handling of inquiries and complaints from the public has been prepared and will be finalized later this fall. Work will then begin on developing a database for tracking the inquiries and complaints we receive. This will enable us in future annual reports to provide statistics on the type of interactions that take place between our office and the public.

## 3. Establishment of an Advisory Committee

Our Business Plan for 2001–2002 states that the Office of the Languages Commissioner will work to establish an advisory committee. Originally we had envisioned a body of community representatives and Elders to advise the Languages Commissioner in carrying out her duties, particularly those involving the promotion of Inuktitut. As a result of our visits to Greenland and our language policy research, we now believe that a different type of organization would better suit the needs of Nunavut. If Inuktitut is to be used effectively as the language of government, decisions regarding language use will have to be made. The Inuktitut terminology used in the day to day operations of government will need to be consistent to ensure that employees are able to understand one another. This is especially true for Inuktitut terms used to describe foreign concepts. For a good deal of English terminology used in the workplace, there is no Inuktitut translation. A recent study by the Nunavut Social Development Council indicates that this is one of the most significant problems Inuit encounter in using Inuktitut at work.<sup>10</sup>

<sup>10</sup> See the results of the telephone survey in the Development Council's *Inuktitut Uqauttin Language Week Report (2001)*.



Language groups around the world have bodies in place to develop, authorize and promote new words that are introduced into their languages and we believe one is needed for Inuktitut. A council with representatives from the government, Inuit organizations, the media, the interpreter/translator community, language specialists and members of the public would be well suited to making decisions regarding the language used in workplaces. The Office of the Languages Commissioner is continuing its discussions with the Department of CLEY, NTI, NSDC and the regional Inuit associations on how such a language authority would best be established. We hope to reach an agreement and a common strategy among these organizations before the end of the fiscal year.

#### **4. Community Visits**

In May of 2001, the Languages Commissioner visited Panniqtuuq to take part in a number of events promoting literacy in Nunavut. A trip to the Inuinnaqtun speaking communities of Qitirmiut is planned for later this fall.

#### **5. Research Activities**

The Languages Commissioner and the Research Officer visited Greenland in 2001 to collect information on the language initiatives of the home rule government. In the next six months, our office intends to visit Québec City to meet officials of the provincial government and learn first hand about its language institutions. As Québec is the jurisdiction in North America with the most success in protecting a vulnerable language, there is much Nunavut can learn from its example. At the same time, it is clear that not all of the measures adopted by the Government of Québec will be appropriate to Nunavut's situation. As with our visits to Greenland, a report will be prepared for the Legislative Assembly and the public, detailing our findings.

#### **6. Inuktitut Uqauttin Language Week 2002**

The Languages Commissioner is pleased to be participating again in the working group that is organizing activities for Inuktitut Uqauttin 2002. The upcoming Language Week is scheduled to take place in February. At this stage, the Languages Commissioner is participating in the development of posters for the event, and is planning to visit students at their schools during Language Week. The planning of other events will take place over the months to come.

## Summary of Recommendations

### Recommendation 1

We strongly urge Cabinet to strike a working group of senior officials to begin work on a comprehensive language strategy aimed at establishing Inuktitut as the working language of the Government of Nunavut, in keeping with the goals of the *Bathurst Mandate*. The working group should also consider how to improve the delivery of services to the public in all of Nunavut's official languages.

Details, page 31

### Recommendation 2

We recommend that the Government of Nunavut work with Nunavut Tunngavik Incorporated and the regional Inuit associations to establish a permanent Inuktitut language commission . The purpose of the commission would be to develop standardized Inuktitut terminology for use in government administration and to make decisions regarding the spelling to be used in the government's Inuktitut documents.

The Languages Commissioner will present a detailed discussion paper on the establishment of a language commission, including possible administrative arrangements and cost projections as part of our submission to the Legislative Assembly regarding changes to the *Official Languages Act*.

Details, Page 33

### Recommendation 3

The new Unicode syllabic fonts, known as Pigiarniq and Uqammaq have officially been launched. We recommend that the Government of Nunavut install these fonts on all of its computer systems, and offer training programmes for staff on how to use them correctly. We recommend that Cabinet ask the Chief Informatics Officer to issue a directive to all departments, boards and agencies, requiring the use of these fonts (or other unicode fonts to be developed in the future) for all Government of Nunavut documents in syllabics.

Details, Page 22

### Recommendation 4

We recommend that Cabinet encourage the Department of Culture, Language, Elders and Youth to revise its current translation policy so that it

requires the use of ICI standardized roman orthography for all Government of Nunavut documents written in Inuinnaqtun.

Details, Page 24

### **Recommendation 5**

The training of language professionals, including Inuktitut and Inuinnaqtun instructors, translators and interpreters must become a much greater priority for the government. We recommend that Cabinet consider measures, including increased funding, that would strengthen Nunavut Arctic College's ability to deliver both the Translator and Interpreter Programme and the Nunavut Teacher Education Programme.

Details, Page 23

### **Recommendation 6**

We recommend that Cabinet request all Government of Nunavut departments and the Legislative Assembly to comply with the Official Languages Act by making their websites available in Inuktitut, Inuinnaqtun and French.

### **Recommendation 7**

We recommend that Cabinet encourage the Department of Human Resources to develop a new language bonus system that would provide an incentive for all Government of Nunavut employees to acquire or improve upon their Inuktitut language skills and to use Inuktitut in the workplace.

Details, Page 27

### **Recommendation 8**

We recommend that Cabinet encourage the Departments of Culture, Language, Elders and Youth and Human Resources to devote more resources to language enhancement training for Inuktitut speaking employees.

Details, Page 29



**Texte français**



## Message de la Commissaire aux langues

C'est avec un immense plaisir que je vous présente notre deuxième rapport annuel, produit dans le cadre de mon mandat de quatre ans à titre de Commissaire aux langues du Nunavut. Bien que des plus occupées, cette année s'est avérée extrêmement intéressante et fut marquée de la rencontre de nombre de nouveaux ainsi que de l'accomplissement d'importantes réalisations. Maintenant doté d'effectifs complets, notre bureau est bien établi, et notre enthousiasme, accru, en ce qui a trait aux questions linguistiques complexes qui se posent au Nunavut et à son nouveau gouvernement.

Deux ans après l'établissement du Nunavut, nous sommes témoins aujourd'hui des premières démarches entreprises en vue de la synchronisation des mécanismes de satisfaction des besoins de nos trois groupes de langues, l'inuktitut (y compris l'inuinnaqtun), le français et l'anglais. Il reste définitivement encore beaucoup à faire en matière de langues. Toutefois, à mesure que les institutions et organisations gouvernementales prennent de l'essor, je suis heureuse de constater que nombre d'employés du Gouvernement reconnaissent l'importance fondamentale de nos langues en termes de la détermination et du façonnage d'une société canadienne tout à fait unique.

En vertu des dispositions de la *Loi sur les langues officielles*, le Bureau du Commissaire aux langues est chargé de veiller au respect des droits des groupes de langues désignés. La Commissaire aux langues doit notamment, fournir des conseils à l'Assemblée législative en matière de politiques linguistiques gouvernementales. À cette fin, le Bureau du Commissaire aux langues devait effectuer l'évaluation complète des langues en usage au Gouvernement. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, nous avons mis beaucoup de temps à l'exécution de l'enquête sur les langues, auprès des cadres de tous les ministères, conseils et organismes analogues, du gouvernement du Nunavut. Les résultats de ce sondage figurent à notre *Rapport annuel 2000-2001*.

Je profite de cette occasion pour remercier de tout coeur, tous les membres des organismes gouvernementaux de leur précieuse collaboration à notre sondage. Nous souhaitons sincèrement que l'adoption d'une approche préventive conjointe, permettra au Bureau du Commissaire aux langues ainsi qu'à notre Gouvernement, d'assurer de manière adéquate, la protection des droits linguistiques de chacun, et de minimiser la formulation de plaintes provenant du publique, à cet égard.

S'est entreprise au cours de cette année, la révision législative de la *Loi sur les langues officielles*, héritée des Territoires du Nord-Ouest. Bien que la loi stipule que cette révision doit s'effectuer au cours de l'année, il semblait approprié, en raison de l'importance de la langue au Nunavut, que

la modification de la *Loi sur les langues officielles*, figure en tête de liste des lois devant faire l'objet d'une révision par l'Assemblée législative. Les quelques prochaines années seront d'importance cruciale pour le Comité spécial chargé de l'examen de la Loi, en termes de sa collaboration avec les divers ministères, le Bureau du Commissaire aux langues, les organisations inuites et les collectivités du Nunavut en vue de l'élaboration d'un nouveau texte de loi. Certains amendements sont essentiels à la formulation d'une *Loi sur les langues officielles* reflétant de manière appropriée, les besoins et les espoirs des Nunavummiut. Ainsi, j'encourage une plus grande rétroaction du public en ce qui a trait aux mécanismes qui favoriseraient la satisfaction des besoins et des obligations linguistiques incombant au Gouvernement.

Mes visites des collectivités du Nunavut ainsi que ma participation aux conférences l'étranger, m'ont donné un sens plus clair des défis que partagent les diverses collectivités autochtones sur le plan de la sauvegarde de la langue. Nos aînés déplorent la disparition de leur langue ainsi que le manque d'initiatives d'apprentissage des langues inuites. Au cours de la dernière décennie, cette inquiétude ne fait qu'augmenter. Il est donc essentiel qu'ensemble, le Gouvernement et les organisations inuites, trouvent un correctif viable à long terme, alors qu'il existe encore une population maîtrisant la richesse de la langue et les aptitudes de langage présentement en péril. La langue et la culture sont parties intégrantes de notre bien être, en ce qu'elles définissent notre identité et conséquemment, ajoutent au sentiment de fierté des Nunavummiut. L'acharnement à la sauvegarde de notre langue et de notre culture a eu un rôle déterminant pour nombre d'Inuit dans le cadre du long processus de création du Nunavut.

Je me fais un plaisir de vous fournir un aperçu de nos activités de la dernière année et espère pouvoir encore récolter, pendant de nombreuses années, le fruit de notre collaboration continue.

Pour terminer, je tiens à remercier l'Assemblée législative ainsi que les membres de mon personnel, de leur précieuse contribution à notre *Rapport annuel 2000–2001*.



# Mandat et attributions de la Commissaire aux langues

Le rôle et les responsabilités du Commissaire aux langues du Nunavut sont définis par *la Loi sur les langues officielles*. En vertu de cette loi et de son fondement sur l'exemple du Bureau des langues des Territoires du Nord-Ouest, le Commissaire aux langues est chargée de diverses fonctions.

## a. Le rôle d'ombudsman

Une des principales responsabilités du Commissaire aux langues est d'entendre, d'examiner et de rendre compte des plaintes exprimées par le public en matière de non respect de leurs droits linguistiques. Figurent aux droits et obligations prévus par la *Loi sur les langues officielles*, les dispositions suivantes :

- Le droit d'employer l'une quelconque des langues officielles à l'Assemblée législative;
- Le droit d'être entendu dans l'une quelconque des langues officielles devant les tribunaux du Nunavut;
- Le droit des membres du public, de communiquer et d'être desservis par tous les bureaux généraux du GDN et de ses organismes, en inuktitut, en français et en anglais;
- Le droit aux communications et aux services des bureaux régionaux ou communautaires, dans l'une quelconque des langues officielles lorsqu'il y a « demande raisonnable » de services en ces langues.

Lorsqu'un membre du public estime avoir été lésé de l'un ou l'autre de ses droits linguistiques, il peut déposer une plainte officielle au Bureau de la Commissaire aux langues. Si la plainte est du ressort de son Bureau, la Commissaire aux langues et les membres de son personnel feront enquête et en feront rapport au Chef du Gouvernement ou au sous-ministre responsable du ministère ou de l'organisme gouvernemental en cause. Ce rapport d'enquête pourra comporter des recommandations au sujet des mesures que le Gouvernement aux fins de conformité à la *Loi sur les langues officielles*.

Bien que le traitement des plaintes soit une grande responsabilité pour la Commissaire aux langues, il ne s'agit pas toujours du meilleur moyen de veiller au respect des droits linguistiques des Nunavummiut. La présentation d'une plainte officielle au sujet d'un établissement quelconque est un concept étranger à la plupart des Inuit. Si la Commissaire aux langues souhaite entendre et répondre aux



Les trois Commissaires aux langues au Canada: Eva Ariak (Nunavut), Dyane Adam (gouvernement fédéral), et Fibbie Tatti (TN-O)

préoccupations de la population en matière de droits linguistiques, elle devra raffermir les liens avec le public. À cette fin, la visite des collectivités est essentielle, et la Commissaire aux langues s'engage à se rendre dans chacune des trois régions du Nunavut au moins une fois au cours de chaque année fiscale.

#### **b. Responsabilités de surveillance incombant à la Commissaire aux langues**

La *Loi sur les langues officielles* stipule que la Commissaire aux langues, veille dans la mesure de ses pouvoirs, à prendre les moyens nécessaires à la sauvegarde du statut des langues officielles et à la reconnaissance des droits et privilèges relatifs à chacune. Les obligations du gouvernement du Nunavut en matière de langues, sont complexes et proviennent de divers documents, dont :

##### **LE MANDAT DE BATHURST**

Dans le cadre du *Mandat de Bathurst*, le gouvernement du Nunavut s'engage à ce qu' :

*...en l'année 2020, le Nunavut soit un endroit où [...] l'inuktitut sous toutes ses formes soit devenu la langue de travail au sein du gouvernement du Nunavut.*

*...en l'année 2020, le Nunavut soit effectivement bilingue, c-à-d de langue inuktitute et anglaise, reconnaisse et respecte les droits et besoins de sa population francophone, et soit, de plus en plus apte à la participation en langue française.*

*Le Mandat de Bathurst* enjoint également les ministères du gouvernement du Nunavut, à veiller à ce que priorité soit accordée à la production des textes de loi, des énoncés de politiques, des formulaires et des informations relatives aux programmes gouvernementaux, dans toutes les langues officielles. Les ministères sont également tenus de répondre aux besoins de la génération de locuteurs inuktituts passifs.

## L'ACCORD SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES DU NUNAVUT (ARTN)

En vertu de l'article 23 de l'ARTN, le GDN est tenu d'accroître, à un niveau représentatif de la population totale du Nunavut, le nombre d'Inuit à l'emploi du Gouvernement. En vue de la réalisation de cet objectif, le Gouvernement doit notamment, veiller à l'élimination des obstacles potentiels à l'embauchage des Inuit. L'expression « discrimination systémique » est définie comme suit à l'article 23 : « Politiques ou pratiques qui, bien que n'ayant pas pour objet d'établir des distinctions, produisent des effets disproportionnés et préjudiciables sur les membres de groupes désignés. » Bien qu'il n'en soit pas explicitement fait mention, l'emprise de l'anglais en tant que langue de travail au sein du gouvernement du Nunavut, fait sérieusement entrave à l'embauchage de la majorité de la population, laquelle est d'expression inuktitute. Inversement, il semble peu probable que les objectifs en vue de l'atteinte d'un taux représentatif d'embauchage des Inuit, soit réalisables en l'absence de l'établissement de l'inuktitut comme langue de travail du Gouvernement et prévu au *Mandat de Bathurst*.

L'article 32 de l'ARTN enjoint le Gouvernement de s'acquitter des obligations qui y sont stipulées en « donnant aux Inuit la possibilité de participer à l'élaboration de politiques sociales et culturelles ainsi qu'à la conception des programmes et services sociaux et culturels, y compris de leurs mécanismes d'exécution, dans la région du Nunavut. » L'article 32 vise principalement le Conseil du développement social du Nunavut (NSDC) Étant donné que le mandat du Bureau et celui du NSDC, en ce qui a trait aux langues, se rejoignent, la Commissaire aux langues travaille de près avec le Conseil en vue de s'assurer que les efforts consentis par les deux organismes, soient complémentaires.

## LA CHARTRE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

Puisque le domaine de l'éducation relève du territoire, l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés portant sur les droits des groupes minoritaires en éducation, touche directement le gouvernement du Nunavut. Cet article est garant du droit des minorités d'expression française et d'expression anglaise de faire instruire leurs enfants dans leur langue là où le nombre d'élèves le justifie. Selon le cas, les dispositions exigent la prestation de services d'enseignement en français ou en anglais jusqu'à l'établissement de conseils scolaires séparés à l'intention des groupes de langues minoritaires.

## L'ENTENTE DE COOPÉRATION CANADA-NUNAVUT POUR LA PROMOTION DU FRANÇAIS ET DES LANGUES AUTOCHTONES

En vertu de cette entente de deux ans, le gouvernement du Canada a accepté de verser une somme de 2,9 millions de dollars au gouvernement du Nunavut, aux fins de la traduction française dudit texte de loi, de la prestation de services en français et de la conception de programmes destinés à la communauté francophone. Le gouvernement

fédéral a également octroyé 2,2 millions de dollars à la réalisation de projets en inuktitut visant la promotion, la sauvegarde et la revitalisation de l'inuktitut dans les collectivités où cette langue est péril.

Le gouvernement du Nunavut devra consacrer encore de nombreuses années à l'entière exécution de toutes les obligations figurant à ces documents. Cette année, le Bureau du Commissaire aux langues a mené un sondage au sujet de l'usage de la langue et de la prestation de services linguistiques au GDN. Les résultats de cette enquête permettront au Bureau du Commissaire d'examiner les progrès accomplis par les organismes gouvernementaux envers l'actualisation de leurs engagements en matière de langues. Il incombera à la Commissaire aux langues de fournir aux membres de l'Assemblée législative et du public, et ce, sur une base continue, les mises à jour portant sur le rendement du Gouvernement à cet égard.

### **c. Rôle consultatif de la Commissaire aux langues**

En raison du fait que le Nunavut compte trois groupes de langues officielles et divers groupes dialectophones, les questions linguistiques du territoire sont parmi les plus complexes au Canada. Il est donc fondamental que le gouvernement puisse compter sur un organisme indépendant ayant comme principale fonction d'examiner les questions de la langue et de fournir les conseils nécessaires en la matière. L'article 23 de la *Loi sur les langues officielles* confère à la Commissaire aux langues le pouvoir de formuler des recommandations à l'intention de l'Assemblée législative au sujet de l'apport de modifications souhaitables et nécessaires au respect de l'esprit et de l'objet de cette loi. Compte tenu de d'obligations ainsi que du chevauchement de certaines obligations incombant au GDN en matière de langues, la Commissaire aux langues du Nunavut doit tenir compte de tous les textes de loi mentionnés ci-haut ainsi que de la *Loi sur les langues officielles*, dans le cadre de la formulation de ses recommandations. Les membres du Comité permanent sur la Santé, la Culture et l'Éducation, ont approuvé de cette définition élargie du rôle de la Commissaire aux langues, et ont demandé qu'aux fins de son rapport à l'Assemblée législative, la Commissaire prenne en considération les dispositions de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*.<sup>1</sup>

### **d. Promotion des langues**

La commissaire aux langues joue un rôle primordial sur le plan de la mise en évidence des questions linguistiques d'intérêt public et de la participation aux activités visant le rayonnement de la langue dans l'ensemble du Nunavut. Dans l'exercice de ses fonctions, la Commissaire aux langues s'est, associée au NSDC dans le cadre des activités de l'inuktitut Uqauttin (Semaine de la langue inuktitute), a accordé des

<sup>1</sup> Assemblée législative du Nunavut, Comité permanent sur la Santé, la Culture et l'Éducation (2000). *Révision du Rapport annuel 1999-2000 de la Commissaire aux langues du Nunavut*, page 6

entrevue à la radio et à la télévision, prononcé des discours lors de conférences et visité certaines collectivités du Nunavut. La réalisation des travaux de base nécessaires à l'acquittement de ses autres responsabilités s'est avérée très exigeante en termes de temps. Au cours de l'année à venir, et maintenant que le travail de fond est presque entièrement réalisé, la Commissaire aux langues compte axer ses énergies sur l'aspect de la promotion et du rayonnement des langues.

Toutes les responsabilités dont nous venons de faire état, illustrent le rôle qui incombe aux commissaires aux langues, tant à Yellowknife qu'à Ottawa. Ceci n'a rien d'étonnant si l'on considère que la *Loi sur les langues officielles* des Territoires du Nord-Ouest, dont le Nunavut a hérité, a été conçue à l'exemple de la *Loi sur les langues officielles* du gouvernement fédéral. En raison de la problématique particulière au Nunavut en ce qui a trait aux langues, il est nécessaire de réévaluer le rôle de la Commissaire aux langues en vue de déterminer si le mandat actuel du Bureau correspond adéquatement aux besoins du nouveau territoire, en matière de langues. C'est la question que nous devons envisager dans le cadre de notre étude des diverses politiques linguistiques adoptées par d'autres gouvernements, au Canada et sur la scène mondiale. Nos recommandations en la matière, figureront au document de travail qui sera soumis au Comité spécial de l'Assemblée législative, chargé de la révision de la *Loi sur les langues officielles*.

# Une étude sur l'usage des langues et la prestation de services linguistiques au gouvernement du Nunavut

## Avant-propos

Le respect des droits et la satisfaction des besoins de trois groupes linguistiques représentent un énorme défi pour le Nunavut. Ce nouveau territoire est le seul endroit au Canada où la majorité de la population s'exprime en une autre langue que l'anglais ou le français. Le gouvernement du Nunavut (GDN) admet qu'il ne sera véritablement représentatif de sa population que lorsqu'il sera en mesure de fonctionner en inuktitut, la langue d'expression de la majorité des Nunavummiut. Conséquemment, le gouvernement s'est engagé à faire de l'inuktitut sa langue de travail d'ici l'année 2020.

Le Nunavut compte également un nombre important de francophones et d'anglophones dont les droits sont reconnus par la constitution canadienne. La population d'Iqaluit, la capitale, compte 10 pour cent de francophones et bien que leur langue soit protégée depuis dix-sept ans par la *Loi territoriale sur les langues officielles*, cette population éprouve toujours des difficultés à faire respecter leur droit à des services en français de la part du Gouvernement.

Le Bureau du Commissaire aux langues du Nunavut est chargé de veiller à la sauvegarde des droits de ces trois groupes linguistiques coexistants. La Commissaire aux langues a pour mandat notamment, de renseigner et de conseiller l'Assemblée législative en matière de politiques linguistiques gouvernementales. Dans le cas du Nunavut, cette responsabilité fait inclusion de la *Loi sur les langues officielles* et des obligations linguistiques prévues au *Mandat de Bathurst*. L'Assemblée législative a demandé que la Commissaire aux langues se penche également sur les obligations linguistiques figurant à l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* et qu'elle présente ses recommandations à cet égard, aux membres de l'Assemblée. En raison du chevauchement des droits et obligations linguistiques que comportent ces trois documents législatifs, la Commissaire aux langues doit tenir compte de ces textes de loi conjointement, avant de donner son avis aux leaders du Gouvernement, en matière de politiques linguistiques.

Afin d'être en mesure de fournir les meilleurs conseils possible aux décideurs et aux fonctionnaires du Nunavut, le Bureau du Commissaire aux langues doit disposer d'une évaluation exacte des services présentement offerts par le secteur public dans les langues officielles,

et connaître quelles sont les langues en usage en milieu de travail au sein du Gouvernement. Conséquemment, au cours des douze derniers mois, la Commissaire aux langues et son personnel se sont entretenus avec les responsables des divers ministères, conseils et organismes gouvernementaux analogues en vue de recueillir des informations à cet effet.

Cette étude ne se veut pas une évaluation quantitative des services linguistiques dispensés par chacun des ministères du GDN, mais souligne plutôt les grandes questions linguistiques qui prévalent au GDN et les défis qu'il s'agira de relever afin de rencontrer les objectifs et d'actualiser les obligations qui lui incombent en matière de langues. Nous espérons que les renseignements recueillis dans le cadre de cette étude seront utiles à l'élaboration de lois, politiques et programmes qui favoriseront la promotion et la sauvegarde des langues au cours des années à venir.

## Résultats de sondage

### 1. Langue de travail

*Compte tenu de l'objectif énoncé au Mandat de Bathurst en vue de faire de l'inuktitut la langue de travail au sein du gouvernement du Nunavut, le Bureau du Commissaire aux langues s'est penché sur la mesure dans laquelle l'inuktitut est en usage au GDN, à l'heure actuelle.*

#### OBSERVATIONS

Le cadres supérieurs interviewés soulignent que les Inuit à l'emploi du Gouvernement s'expriment fréquemment en inuktitut au travail, et ce, particulièrement dans le cadre de conversations amicales et non officielles. Nombre de répondants précisent que l'inuktitut constitue la principale langue de travail des fonctionnaires inuits des plus petites collectivités du Nunavut. Les dialectophones de l'Est sont beaucoup plus susceptibles de s'exprimer en inuktitut qu'en inuinnaqtun en milieu de travail, indice du piteux état de la langue dans la région Ouest de Qitirmiut (Kitikmeot).

Le Bureau de la statistique du Nunavut, le Nunavummit Kiglisiniartiit, procède actuellement à la compilation des données recueillies dans le cadre de *l'Enquête auprès des ménages du Nunavut* et comptant des informations sur les langues parlées par les Nunavummiut, en milieu de travail. Les résultats de cette enquête sur les ménages, attendus l'an prochain, permettront de dresser un profil plus détaillé des langues de travail en usage dans chaque collectivité.

L'inuktitut est parlé presque uniquement par le personnel inuit et rarement par les employés qui l'ont appris en tant que langue seconde.

En date du mois de mars 2001, 79 pour cent des postes de soutien administratif au sein du gouvernement étaient occupés par des Inuit.<sup>2</sup> Les cadres supérieurs avec lesquels nous nous sommes entretenus précisent que ces employés sont les plus susceptibles de s'exprimer en inuktitut au travail. Notre étude révèle également que les employés qui doivent

<sup>2</sup> Ministère des Ressources humaines, Gouvernement du Nunavut (2001). *Towards a Representative Public Service*, page 2.

communiquer avec le public sur une base régulière, les agents de la faune et juges de paix entre autres, font eux aussi usage fréquent de l'inuktitut en milieu de travail.

Soulignons cependant que le pourcentage d'Inuit occupant des postes de gestion intermédiaires et supérieurs est plutôt faible (17 % et 20 %, respectivement).<sup>3</sup> Les cadres supérieurs interviewés mentionnent que l'inuktitut est rarement la langue de travail à ce niveau de gestion. Lorsque des services d'interprétation sont fournis dans le cadre de réunions, tout employé désirant le faire, peut alors s'exprimer en inuktitut. D'autre part, notre étude révèle que les employés bilingues occupant des postes de gestion ont généralement tendance à s'exprimer en anglais d'abord. Une employée-cadre, d'expression inuktitute, nous a fait remarquer qu'elle et ses collègues bilingues sont maintenant tellement habitués à travailler en anglais qu'ils en oublient parfois de s'exprimer en inuktitut et ce, même en présence d'Inuit unilingues.

À l'exclusion de l'Assemblée législative, les divers ministères ne retiennent pas automatiquement les services d'interprètes lors des réunions des cadres gouvernementaux. Bien souvent, une demande spéciale de services d'interprétation devra leur être adressée. Il semble donc que l'on régresse sur ce plan, si l'on considère qu'à l'époque du Commissaire intérimaire, la plupart des réunions se déroulaient en inuktitut et en présence d'interprètes.

Sauf à l'Assemblée législative ou encore en présence d'aînés unilingues, il est très rare que les services d'interprètes inuinnatquns soient retenus pour les réunions.

Ajoutons cependant que lors des réunions et rencontres entre les fonctionnaires du gouvernement et le public, l'inuktitut est beaucoup plus souvent utilisé et que des services d'interprétation sont habituellement offerts automatiquement.

Au sein même du gouvernement, très peu de documents ou de notes de service sont rédigés en inuktitut. Pratiquement toutes les communications internes et interministérielles s'effectuent en anglais.

La grande majorité des documents officiels sont d'abord rédigés en anglais et ne sont traduits en inuktitut, qu'au besoin.

Lorsque nous avons demandé aux cadres supérieurs s'ils pensaient parvenir à faire de l'inuktitut la langue de travail au sein de leur organisme d'ici l'an 2020, les opinions étaient partagées. Les ministères, conseils et organismes gouvernementaux les plus optimistes à cet égard, prévoient atteindre les objectifs d'embauchage des Inuit ou encore, instaurer certains programmes internes de formation linguistique. La décentralisation des opérations gouvernementales a aussi un effet sur ce plan. Dans certaines petites collectivités où le pourcentage d'Inuit à l'emploi du gouvernement est élevé, il serait déjà possible d'établir l'inuktitut comme langue de travail.

Les organismes gouvernementaux des secteurs techniques tels les domaines de l'ingénierie et des services de santé sont beaucoup moins

<sup>3</sup> Ministère des Ressources humaines, Government du Nunavut (2001). *Towards a Representative Public Service.*



optimistes quant à la réalisation de cet objectif. Le nombre de candidats de langue inuktitute possédant les compétences spécialisées exigibles dans ces domaines est plutôt faible et l'on prévoit que le gouvernement continuera de recruter ces employés dans le sud du pays pendant encore plusieurs années. Parfois, la terminologie spécialisée propre à certains domaines techniques est tout simplement inexistante en inuktitut. Ainsi, la population d'expression inuktitute formée à l'emploi dans ces domaines techniques n'a pas d'autre choix que de travailler en anglais.

Plusieurs répondants ont fait état du niveau de difficulté élevé que comporte l'apprentissage de l'inuktitut et ont souligné que les programmes de formation linguistique offerts présentement ne permettent pas à un anglophone, par exemple, de fonctionner efficacement en inuktitut en milieu de travail.

Dans le cadre des visites que nous avons effectuées chez divers organismes gouvernementaux, nous avons également observé une absence générale d'affiches et d'autres produits d'information destinés au public, en langue inuktitute.

#### COMMENTAIRE

Actuellement, à quelques rares exceptions, l'anglais est la principale langue de travail au gouvernement du Nunavut. Bien qu'entre eux, et de manière non officielle, nombre d'employés conversent en inuktitut, l'usage officiel de la langue demeure négligeable.

L'usage de l'inuktitut semble plus élevé dans les collectivités et dans les domaines d'emplois où le taux d'embauchage des Inuit est lui aussi, plus élevé. C'est presque exclusivement les Inuit qui s'expriment en inuktitut au travail alors que c'est rarement le cas des employés pour lesquels il s'agit d'une langue seconde. Ceci sous-entend que l'énoncé figurant au *Mandat de Bathurst* dans l'objet de faire de l'inuktitut la langue de travail du gouvernement du Nunavut est étroitement lié à l'atteinte du taux d'embauchage des Inuit fixé en vertu de l'Accord sur les revendications territoriales.

Parallèlement, il est peu probable que taux cible d'embauchage des Inuit, puisse être atteint à moins que le GDN insiste davantage sur l'usage de l'inuktitut en milieu de travail. Puisqu'actuellement, les opérations gouvernementales se déroulent en anglais au Nunavut, la maîtrise de la langue anglaise présente définitivement un avantage tant pour ceux qui recherche un emploi au sein du gouvernement que pour ceux qui sont déjà à l'emploi de la fonction publique. A l'heure actuelle, les employés en provenance du sud du Canada peuvent, pour la plupart, obtenir des postes

4 Les données statistiques fournies par <http://statcan.ca> situaient la population du Nunavut et des T N-O à 24,600 en 1996 dont 18,500 s'exprimant en inuktitut, langue maternelle. Le pourcentage d'Inuit s'exprimant en inuktitut au Nunavut, est probablement supérieur à 75% en raison du fait que les collectivités inuites composant actuellement les T N-O ont perdu une part plus importante de leur héritage linguistique que les collectivités dialectophones de l'Est. Les résultats de l'Enquête auprès des ménages du Nunavut, qui seront diffusés d'ici la fin de cette année, fourniront des données plus fiables en matière des langues en usage.

au sein du gouvernement sans avoir ou presque, à connaître la langue de la majorité de la population du Nunavut. D'autre part, au moins 75 % des Inuit s'expriment d'abord en inuktitut, leur langue maternelle.<sup>4</sup> En plus d'avoir à acquérir les compétences exigibles à l'obtention d'un emploi ou de promotions au sein du gouvernement, la majorité des Inuit doivent également rencontrer les attentes de maîtrise d'une langue seconde. Ceci fait indubitablement ainsi que sérieusement entrave à l'embauchage représentatif d'Inuit à la fonction publique du Nunavut.

L'article 23 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut stipule que le gouvernement du Nunavut est tenu d'éliminer toute mesure systémique faisant entrave à l'atteinte d'une juste représentation d'Inuit au sein du gouvernement, c'est-à-dire correspondant au poids démographique et ethnique de la population du territoire. L'expression « discrimination systémique » est définie comme suit à l'article 23 : « Politiques et pratiques qui, bien que n'ayant pas pour objet d'établir des distinctions, produisent des effets disproportionnés et préjudiciables sur les membres de groupes désignés, et qui ne sont pas justifiées ». <sup>5</sup> Il est regrettable que le Plan d'embauchage des Inuit, visant l'actualisation de l'article 23, n'établisse pas explicitement que la langue puisse faire entrave à l'embauchage représentatif des Inuit. Le Plan d'embauchage des Inuit comporte bien quelques mesures et initiatives en matière de langues, notamment l'exigence de traduction en inuktitut des avis de concours, l'établissement de programmes de formation au travail, ainsi qu'un engagement à veiller à ce que le milieu de travail soit confortable et à l'image de la culture inuite.<sup>6</sup> Bien que ces projets ne soient pas sans mérite, ils ne remédient pas aux difficultés que rencontrent les Nunavummiut d'expression inuktitute qui doivent travailler dans une langue autre que leur langue maternelle.

Seul l'établissement officiel de l'inuktitut en tant que langue de travail au sein du gouvernement du Nunavut permettra d'éliminer cet obstacle à l'obtention d'un emploi, pour la majorité des Nunavummiut.

En outre, notre étude révèle qu'aucun organisme gouvernemental ne dispose présentement d'un plan d'établissement de l'inuktitut en tant que langue de travail du Gouvernement d'ici l'an 2020. Nombre de cadres supérieurs disent attendre que le Gouvernement élabore des politiques gouvernementales générales spécifiques en ce qui a trait à la langue de travail avant d'envisager quelque plan que ce soit pour leur ministère ou bureau. Ils comptent donc sur les directives des leaders du Gouvernement avant d'entreprendre toute démarche en ce sens.

L'établissement de l'inuktitut en tant que langue de travail au sein du GDN, exigera la mise en application d'un plan d'action soutenu et synchronisé et impliquant tous les ministères et organismes gouvernementaux. Les secteurs suivants devront, notamment, faire l'objet de nouvelles initiatives:

---

5 Affaires indiennes et du Nord Canadien. (1993). *Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*, page 191.

6 Gouvernement du Nunavut, ministères des Ressources humaines (2000). *Inuit Employment Plan*. page 72

## Éducation

Les aptitudes de langage sont essentielles aux opérations gouvernementales et le GDN doit pouvoir compter sur un système d'éducation dispensant à la jeunesse, les compétences de lecture, d'écriture et de maîtrise de la langue parlée, nécessaires à l'obtention éventuelle de postes au sein de la fonction publique du Nunavut. Malheureusement, le système en place actuellement ne correspond pas à ce besoin, et ce, pour les raisons suivantes :

- Le développement et le maintien de la langue maternelle de la majorité des enfants du Nunavut ne se poursuivent que jusqu'à la quatrième année. Subséquemment, l'enseignement prodigué par les écoles du Nunavut est pratiquement toujours dispensé en anglais.
- La plupart des enfants sont parachutés d'un programme d'enseignement en inuktitut à un programme dispensé en anglais, sans plus d'appui ou d'aide à la transition. Ceci affecte défavorablement et l'apprentissage de la langue anglaise, et la sauvegarde de la langue maternelle.
- Le recours chronique aux programmes et méthodes conçus à l'intention de la population scolaire du Sud et à l'anglais comme langue d'enseignement crée un écart culturel entre les écoles et les collectivités d'expression inuktitute.

Le ministère de l'Éducation a entrepris la révision de la *Loi sur l'Éducation* et envisage d'y apporter les modifications nécessaires à la satisfaction des besoins particuliers à la population scolaire du Nunavut. Pourtant, malgré l'urgence de la situation, le processus de révision et de modification de la *Loi sur l'Éducation*, se fait lent. Le Bureau du Commissaire aux langues, les divers ministères, les organismes inuits et le public attendent depuis plus d'un an que leur soit fournis de plus amples détails au sujet des modifications prévues par le ministère de l'Éducation. Un rapport exhaustif sur la langue d'enseignement dans les établissements scolaires du Nunavut, complété au cours de l'automne 2000, n'a pas encore été rendu public, comme c'est le cas des recommandations du Groupe de travail conjoint Tunngavik-Nunavut, sur la réforme en éducation. Ces renseignements sont essentiels aux échanges informés entre le public et les décideurs en ce qui a trait à l'avenir de l'éducation au Nunavut et doivent donc être rendus disponibles immédiatement. Nous incitons donc le Gouvernement à se mettre à la tâche et à veiller, avec un empressement renouvelé, à la réforme dans le domaine de l'éducation.

### *Formation linguistique préalable et subséquente à l'emploi*

En raison de l'enseignement minimal dispensé en inuktitut par le système scolaire, nombre d'employés gouvernementaux, d'expression inuktitute, maîtrisent mal l'écriture de la langue. Ces employés pourraient manifestement tirer profit de cours visant l'amélioration des compétences d'écriture. D'autre part, les employés qui ne parlent pas l'inuktitut couramment doivent pouvoir accéder à une formation en inuktitut langue

seconde, plus poussée, du genre offerte aux fonctionnaires fédéraux dans le cas des langues officielles du Canada. Les programmes d'immersion pourraient s'avérer particulièrement utiles à ceux qui doivent apprendre l'inuktitut. Ajoutons qu'à mesure que l'inuktitut s'installera en tant que langue de travail au Gouvernement, les programmes d'enseignement et de formation dispensés par le Collège de l'Arctique du Nunavut devront comporter une composante linguistique afin que tous les diplômés possèdent les compétences exigibles à l'emploi.

#### *Mesures d'incitation au bilinguisme*

Les résultats de notre sondage révèlent que les employés bilingues se sont habitués à s'exprimer en anglais au travail. Ainsi, le changement de la langue de travail entend également une modification des comportements, même chez les employés maîtrisant l'inuktitut. Le changement d'habitudes acquises n'est pas un phénomène qui se produit par automatisme. Les incitatifs financiers tels les primes salariales contribueraient certainement à encourager tous les employés à acquérir ou à améliorer leur connaissance de l'inuktitut et à le parler au travail (voir *Primes de bilinguisme* ci-dessous).

#### *Politiques linguistiques*

Le faible taux d'embauchage des Inuit aux postes de gestion intermédiaires et supérieurs au GDN, soulève de sérieuses inquiétudes. Notre étude révèle qu'à cet échelon en particulier, il y a sous-représentation de la population du Nunavut en termes de poids démographique, ethnique et linguistique. Bien que la plupart des employés bilingues en poste à ce niveau parlent volontiers l'anglais au travail, il ne s'agit pas nécessairement d'une question de choix. Il est évident que l'on s'attend à ce que les employés bilingues s'expriment en anglais afin de communiquer efficacement avec leurs collègues et supérieurs anglophones unilingues. S'impose donc l'instauration de politiques gouvernementales comportant des exigences précises en ce qui a trait à l'usage de l'inuktitut et ce, dans les secteurs de sous-représentation inuite, en particulier. Bien qu'au départ, une telle démarche entraînera sans doute certains inconvénients, l'établissement de ces politiques contribuera à accroître la représentation inuite au Gouvernement et incitera également les autres fonctionnaires à améliorer leur connaissance de l'inuktitut. Au Gouvernement, l'application de ces politiques sera garant de l'usage de l'inuktitut en milieu de travail.

#### *Technologies de l'information*

Les employés du GDN doivent pouvoir accéder aux nouveaux systèmes de traitement de l'écriture syllabique. Bien que certaines importantes initiatives aient déjà été entreprises en ce sens, le GDN devra s'engager à fournir à ses fonctionnaires de toutes les collectivités du Nunavut, un système complet de logiciels inuktituts ainsi que des polices syllabiques fiables permettant l'exécution des tâches en inuktitut.

Le Nunavut est le seul endroit au Canada où les collectivités dépendent exclusivement du réseau satellite aux fins de l'approvisionnement en services Internet. En raison des exigences accrues de communication par Internet qu'entend la décentralisation des opérations gouvernementales,

l'amélioration des technologies des communications devra figurer à toute stratégie touchant l'infotechnologie.

### *Développement de l'inuktitut*

La terminologie du domaine de la gestion gouvernementale n'a pas fait l'objet d'une normalisation en inuktitut. Conséquemment, il est souvent plus facile pour les employés parlant l'inuktitut de recourir à l'anglais comme langue de travail. De par le monde, divers groupes de langues s'en remettent à certains organismes de régie oeuvrant à l'établissement, la normalisation et la promotion de leur propre terminologie. Le GDN, de concert avec les organismes de représentation inuite, devra veiller à la création d'une régie analogue. Le bureau ou l'organisme en question, de concert avec les médias, les traducteurs et les interprètes, veilleront à l'usage uniforme de la nouvelle terminologie, dans le cadre de toutes les communications avec le public.

Tous les organismes gouvernementaux du Nunavut devront prendre part à l'établissement de l'inuktitut en tant que langue de travail au Gouvernement. L'actualisation de cet objectif exigera la synchronisation judicieuse de la planification et des plans d'action ainsi que l'allocation d'importantes ressources à divers ministères. Ainsi, l'élaboration d'un plan gouvernemental en matière de langues, comportant des politiques et programmes linguistiques en vue de l'introduction graduelle de l'inuktitut sur un certain nombre d'années, constitue l'une des principales recommandations figurant à notre étude (voir *Recommandations*, à la page 82 pour plus de détails).

## **2. Services en inuktitut**

*La Loi sur les langues officielles* exige que tous les ministères, conseils et organismes gouvernementaux du Nunavut fournissent des services en inuktitut à la population. Notre enquête avait pour objet notamment, de déterminer l'aptitude du Gouvernement et de ses divers organismes à desservir le public en inuktitut, en personne, par téléphone et par écrit.

### **OBSERVATIONS**

La plupart des ministères, conseils et organismes gouvernementaux comptent des employés d'expression inuktitute pour prendre les appels téléphoniques. La majorité des bureaux du GDN se sont dotés de personnel cadre parlant l'inuktitut et pouvant aider à répondre aux requêtes du public. D'autre part, nombre d'organismes gouvernementaux de moindre envergure, ne comptent que du personnel anglophone unilingue et donc incapable de desservir le public en inuktitut.

Dans l'ensemble du Gouvernement, le niveau de service en inuinnaqtun est plutôt faible. Bien que certains ministères affirment être en mesure de répondre aux appels en inuinnaqtun, la majorité des bureaux du Gouvernement estiment ne pas pouvoir rencontrer ces exigences ou encore, en sont incertains.

Pour ce qui est des communications écrites, la plupart des cadres conviennent de la nécessité de faire traduire en inuktitut, tout produit informatif rédigé en anglais. La majorité des documents et des renseignements destinés au public sont publiés en inuktitut, bien qu'habituellement en caractères syllabiques. Nous avons observé nombre d'exemples choquants d'unilinguisme anglais, notamment le cas de la Nunavut Power Corporation dont les factures sont rédigées en anglais uniquement et le cas du Bureau des cartes santé du ministère de la Santé et des services sociaux, lequel émet ses renseignements au sujet des cartes d'assurance, en anglais seulement. Nous faisons expressément état de ces deux cas puisque les renseignements transmis par ces bureaux sont acheminés par la poste à tous les ménages du Nunavut et à moins d'être traduits en inuktitut, n'ont aucune signification pour un important segment de la population.

Bien que les communications verbales en inuktitut soient assez bonnes, la qualité de l'écriture des produits d'information, laisse fréquemment à désirer. L'examen de certains documents préparés en inuktitut par divers ministères, révèle une quantité de fautes d'orthographe et d'erreurs grammaticales, d'exemples d'usage fautif des suffixes, de traductions littérales de l'anglais à l'inuktitut, absolument dénudés de sens.

Dans le cas des traductions vers l'inuinnaqtun, nous avons relevé un manque d'uniformité de l'orthographe.

Plusieurs cadres se sont dits frustrés des délais d'exécution des demandes de traduction vers l'inuinnaqtun, transmises au Bureau des langues.

#### COMMENTAIRE

Présentement, la population d'expression inuktitute n'a pas accès au même niveau de services en leur langue, que la population anglophone. Ceci est attribuable, en partie, au faible nombre de cadres de gestion intermédiaires et supérieurs parlant l'inuktitut. L'amélioration des services en inuktitut est étroitement et directement liée à l'atteinte de l'objectif d'embauchage représentatif des Inuit, dont nous avons traité au chapitre précédent.

Entre temps, l'adoption de certaines autres mesures favoriserait l'amélioration des produits d'information du Gouvernement, dont :

#### *La réduction des demandes soumises au Bureau des langues*

La création du Bureau des langues est une des belles réussites du gouvernement du Nunavut. Il semble toutefois que Bureau soit en voie de succomber à son propre succès. La majorité des documents produits par le Gouvernement sont rédigés en anglais et doivent être traduits en inuktitut avant d'être communiqués au public. Les organismes gouvernementaux confient cette tâche presque exclusivement au Bureau des langues. L'énorme quantité de travail transmis au Bureau aux fins de traduction affecte la qualité de la production et entraîne de sérieux retards de livraison. En raison de la pénurie actuelle de traducteurs qualifiés, la situation du Bureau des langues ne s'améliorera que lorsque les divers services gouvernementaux assumeront une plus grande responsabilité en ce qui a trait à la production de leurs propres documents et affiches, en inuktitut.

Alors que le GDN poursuit ses démarches en vue de faire de l'inuktitut sa langue de travail, tous les organismes gouvernementaux devront entreprendre simultanément d'acquérir les compétences de production interne de documents en inuktitut. L'offre de cours d'enrichissement linguistique aux fonctionnaires d'expression inuktitute de chaque ministère en vue de développer leur aptitude à l'écriture, contribuerait dans nombre de cas à la création de ce nouveau capital humain.

#### *L'amélioration des systèmes informatiques au moyen de polices syllabiques*

Certains des problèmes touchant la documentation écrite, produite en inuktitut, sont imputables à des erreurs de traitement de texte. La plupart des polices syllabiques en usage à l'heure actuelle ne sont pas compatibles avec les systèmes informatiques du GDN et ne sont pas conformes aux normes du secteur de l'informatique. Conséquemment, lorsqu'un fichier contenant ces polices est acheminé d'un système à l'autre, des problèmes techniques viennent affecter le texte produit en écriture syllabique.

Récemment, une norme de l'industrie de l'informatique, Unicode, a permis de développer des polices syllabiques supérieures. L'amélioration la plus importante tient au fait que comme le texte anglais, le texte syllabique unicodé n'est pas modifié lors de transferts d'informations par ordinateur.

Le gouvernement du Nunavut s'est engagé à consacrer temps et ressources au développement d'une police unicode de traitement des caractères syllabiques. Une fois cette police disponible, nous recommandons que l'Agent principal de l'informatique soit chargé de s'assurer que tous les ordinateurs du GDN en soient dotés et qu'en vertu d'une politique à cet effet, tous les organismes gouvernementaux en fassent usage aux fins de la production de leurs propres documents en inuktitut.

En attendant, tous les documents traduits en inuktitut par le Bureau des langues devraient être révisés par des employés de langue inuktitute de chaque ministère ou organisme gouvernementale en vue d'y déceler et de corriger les erreurs qui pour la plupart, sont d'origine typographique.

#### *L'accréditation des traducteurs*

La possibilité qu'en raison des attentes élevées de la clientèle et de la surcharge de travail qui lui incombe, le Bureau des langues confie des traductions à des gens ne possédant pas les compétences nécessaires à l'exécution de la tâche, nous préoccupe sérieusement. Lors de nos entretiens avec certains cadres supérieurs, plusieurs ont attribué la mauvaise qualité des produits d'information en inuktitut provenant de leurs bureaux au fait que lorsqu'ils présentait une demande de traduction au Bureau des langues, ils estimaient s'en remettre à des experts et s'attendaient à un produit de qualité supérieure. Ce genre d'attente est tout à fait justifié et si le Bureau est débordé, il n'en est pas moins acceptable de rogner sur la qualité des traductions. L'accréditation des traducteurs par une association ou organisation professionnelle est encore le meilleur moyen de s'assurer que les traducteurs possèdent les compétences et connaissances linguistiques nécessaires à la production de textes d'excellente qualité. Le Nunavut compte une association de

traducteurs, la *Nunattinni Katujjiqatigiit Tusaajinut*, laquelle est apte à accréditer les traducteurs de l'anglais vers l'inuktitut et de l'inuktitut vers l'anglais. Le ministère de la Culture, des Langues, des Aînés et de la Jeunesse précise en outre, que sa nouvelle politique en matière de traduction veut que le Bureau des langues ne retienne que les services de traducteur accrédités par la *Nunattinni Katujjiqatigiit Tusaajinut*. Bien qu'il s'agisse d'un bon départ, nous suggérons au ministère de fixer une date suite à laquelle seuls les services de traducteurs accrédités seront retenus. Les traducteurs non accrédités, présentement à l'emploi du Bureau, devraient se voir accorder le temps ainsi que les ressources d'enrichissement professionnel nécessaires à l'obtention d'un certificat d'accréditation.

#### *L'augmentation du nombre de traducteurs*

Le GDN devra accorder une plus grande priorité aux Programmes de traduction et d'interprétation offerts par le Collège de l'Arctique afin de combler la pénurie de traducteurs qualifiés. A l'heure actuelle, le personnel enseignant et les budgets alloués sont partagés entre le programme de traduction et le programme d'Études inuites. Conséquemment, le collège n'admet de nouveaux étudiants à son programme de traduction et d'interprétation qu'à tous les deux ans. Cette année, les demandes d'admission de huit étudiants ont dû être rejetées puisque seuls les cours du deuxième cycle étaient offerts. L'amélioration et l'élargissement du programme en place comporteront des avantages immédiats pour le Gouvernement, dont :

- l'augmentation du nombre de traducteurs qualifiés au Nunavut,
- La création d'une relève possédant une connaissance approfondie tant de l'inuktitut que de l'anglais, et
- l'acquisition de compétences et de connaissances permettant aux jeunes d'accéder à un emploi, dès la fin de leurs études.

Dans le cadre de la *Language Policy Conference* tenue par la Commission d'établissement du Nunavut en 1998, il a été recommandé que le programme de traduction et d'interprétation soit dispensé dans la région de Qitirmiut (Kitikmeot). L'actualisation de cette recommandation devrait être entreprise dans les plus brefs délais en vue d'améliorer les services en inuinnaqtun.

#### *La normalisation de l'orthographe inuinnaqtun aux fins de traduction*

Le Gouvernement devra se pencher sur l'emploi de l'orthographe non normalisé en l'inuinnaqtun par les traducteurs. L'étude de nombreuses traductions en inuinnaqtun réalisées par le Bureau des langues, révèle que dans certains cas le même mot est épelé de manière différente, d'un document à l'autre. Ce manque d'uniformité orthographique prête à confusion et pousse le lecteur à se reporter à la version anglaise du texte. Ceci est contraire à l'obligation qui incombe au GDN en matière de la sauvegarde de la langue inuktitute et de la prestation de services dans la langue officielle du choix de chaque groupe de langues. La bonne



orthographe est un critère exigible à tout document tant en français qu'en anglais, et l'inuinnaqtun ne doit pas faire exception à la règle.

En 1976, l'Inuit Tapirisat Kanatami par le biais de l'*Inuit Cultural Institute* a normalisé deux systèmes d'écriture pour l'inuktitut (ici) : l'un se prêtant à l'écriture en caractères syllabiques et l'autre, aux caractères de l'orthographe romaine. Depuis, tous les établissements d'enseignement du Nunavut ont adopté ces systèmes. Ceux-ci ne font usage que d'une seule lettre pour chaque vocable inuktitut. Ainsi en vertu du système normalisé ici, il n'y a qu'une seule façon d'épeler un mot. Il y a également jumelage parfait entre les caractères syllabiques normalisés et les caractères de l'orthographe romaine normalisés, ce qui facilite énormément la translittération de textes, d'un système à l'autre. Le gouvernement du Nunavut a déjà consenti des sommes considérables au développement d'un programme utilitaire informatique permettant la conversion des caractères syllabiques à l'orthographe romaine, et vice-versa. Ce programme *ne peut traiter* de textes rédigés en langage non normalisé. L'efficacité des opérations gouvernementales et des communications publiques repose sur l'usage uniforme des systèmes d'écriture normalisés ici. Il est toutefois regrettable que bien que les politiques du ministère de la Culture, des Langues, des Aînés et de la Jeunesse (CLEY) exigent que les traducteurs utilisent les caractères normalisés pour l'écriture syllabique, l'inuinnaqtun échappe à la règle. Nous avons suggéré au CLEY de modifier ses politiques et d'y inclure une exigence d'utilisation du système d'écriture normalisée tant dans le cas de l'orthographe romaine que dans le cas de l'écriture syllabique.

Soulignons que nous respectons entièrement la liberté de chacun d'adopter le système d'écriture qui lui plaît pour son usage personnel. Les aînés écrivent encore l'inuktitut selon un système plus ancien, utilisant tant les caractères syllabiques que les caractères orthographiques romains, et ceci est tout à fait acceptable. Cependant, le gouvernement doit assurer l'exactitude de l'information qu'il communique au public et à cette fin, appliquer uniformément les mêmes règles d'écriture dans toutes les langues officielles, qu'il s'agisse de l'anglais, du français, de l'inuktitut ou de l'inuinnaqtun.

### 3. Prestation de services en français

*Le français est une des langues officielles du Nunavut. Les francophones comptent pour dix pour cent de la population d'Iqaluit et en vertu de la Loi sur les langues officielles, ont droit à des services en français de la part du Gouvernement. Notre enquête avait pour objet, notamment, d'évaluer l'aptitude des organismes gouvernementaux à desservir le public en français, de vive voix, ainsi que par écrit.*

#### OBSERVATIONS

Aucun ministère ou très peu d'entre eux sont dotés de personnel chargé de desservir le public en français. La plupart des représentants des divers ministères mentionnent que leurs bureaux administratifs comptent des employés francophones aptes à répondre aux appels téléphoniques en

français. Toutefois, lorsque ces employés sont absents ou trop occupés, les demandes du public d'expression française doivent tout simplement attendre.

Dans le cas des conseils et autres organismes gouvernementaux, tout francophone désirant recevoir des services en français doit s'en remettre au hasard puisque la disponibilité de ces services varie selon que le bureau en question ait ou non un employé de langue française en poste.

Certains organismes gouvernementaux ont établi un rapport de travail avec *l'Association des francophones du Nunavut* et précisent qu'ils s'en remettent à l'Association aux fins de répondre aux requêtes du public de langue française.

La disponibilité des produits d'information rédigés en français est très restreinte. Certains cadres supérieurs ont mentionné que des politiques officieuses veulent que les textes et documents destinés au public doivent être traduits en français, alors que nombre de répondants ont mentionné ne pas être au courant qu'il s'agissait là d'une obligation prescrite par la loi. Soulignons que l'un des gestionnaires interviewés ne savait absolument pas s'il existait ou non, un loi sur les langues officielles au Nunavut.

Toujours chez les cadres supérieurs, on fait état des coûts trop élevés que comporte la prestation de services en français et on ne semble pas au courant qu'à l'heure actuelle, le gouvernement fédéral fournit 100 pour cent des fonds nécessaires à la mise en disponibilité de services en français au sein du GDN.

Au cours de l'exercice 1999-2000, le ministère du Patrimoine canadien mettait jusqu'à 1,4 million de dollars à la disposition du gouvernement du Nunavut aux fins de la l'offre de services en français. Bien que la plupart des ministères aient présenté une demande de financement, seuls quelques-uns ont réalisé les projets soumis. Conséquemment, une grande partie des fonds consentis par le ministère du Patrimoine canadien a dû être remboursée au gouvernement fédéral.

#### COMMENTAIRE

Le gouvernement du Nunavut contrevient donc à la *Loi sur les langues officielles* puisqu'en général, il n'offre pas à sa population francophone, les services les plus élémentaires en langue française et ce, malgré le fait que le fédéral accorde d'importants octrois à cette fin.

Lors de nos entretiens avec le public, les fonctionnaires et les cadres de la fonction publique, nous avons entendu nombre de plaintes au sujet des octrois fédéraux disponibles aux fins de la prestation de services en français par rapport au niveau de financement accordé aux services en inuktitut. Le gouvernement du Nunavut a entrepris des pourparlers avec le ministère du Patrimoine canadien en vue de l'obtention de fonds destinés à la prestation de services en inuktitut. Il faut admettre que dans le cadre de ces négociations, la crédibilité du GDN est mise en cause si l'on considère qu'à chaque année, le gouvernement du Nunavut rend au fédéral des centaines de milliers de dollars consentis aux fins de l'offre de services en français.

Nombre d'organismes gouvernementaux se sont dits incertains du genre d'initiatives admissibles au financement fédéral. Le Bureau du Commissaire aux langues compte s'associer au CLEY en vue de mieux renseigner les organismes gouvernementaux à ce sujet, à l'avenir.

Le GDN et les organismes gouvernementaux ont définitivement besoin de plus amples directives de la part du Cabinet, en matière des obligations qui leur incombent en vertu de la *Loi sur les langues officielles*. À date, les divers ministères, conseils et organismes gouvernementaux ont été chargés de veiller seuls à l'actualisation de la *Loi sur les langues officielles* et il faut bien admettre qu'en regard de la prestation de services en français, ils en ont accompli très peu. S'imposent, dans ce cas, des politiques et lignes directrices précisant avec exactitude les instances et les méthodes de prestation de services publics, dans les langues officielles. Les cadres supérieurs devront être officiellement chargés de responsabilités bien définies et redevables de l'actualisation des dispositions prévues par la *Loi sur les langues officielles*, au sein de leur organisation. Cette question est traitée en plus de détails à la section qui suit.

#### 4. Politiques linguistiques internes

*Certaines questions de sondage demandaient aux répondants de préciser si oui ou non, l'organisme pour lequel ils travaillent dispose d'une politique écrite en matière de traduction des documents.*

##### OBSERVATIONS

Seule la Commission des accidents du travail dispose d'une politique officielle régissant l'usage des langues officielles par ses employés. La plupart des autres ministères font état d'une politique officieuse voulant que la documentation destinée au public doive être traduite en inuktitut et à l'occasion, en français.

Nombre de cadres supérieurs mettent en doute l'efficacité de politiques ministérielles internes en l'absence de lignes directrices gouvernementales générales régissant la prestation de services dans les langues officielles.

##### COMMENTAIRE

Le gouvernement fédéral ainsi que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTN-O) ont tous deux établis des politiques et règlements à l'intention de chaque ministère et régissant les obligations de chacun sur le plan de la mise en application des lois sur les langues officielles. La politique des Territoires du Nord-Ouest en matière de langues officielles, comporte notamment :

- la définition des rôles et responsabilités incombant à son Conseil exécutif ainsi qu'à ses ministres et sous-ministres en ce qui a trait à la mise en oeuvre et à la mise en application de la *Loi sur les langues officielles*;
- la liste des ministères tenus de fournir des services au public dans une langue autre que l'anglais;

- une description détaillée des démarches que doivent entreprendre les ministères désignés en vue d'informer le public des services disponibles dans une langue autre que l'anglais (offre active);
- la description des diverses méthodes de prestation de services dans les langues officielles;
- des lignes directrices en matière d'offre de services d'interprétation dans le cadre des réunions publiques;
- des lignes directrices visant la traduction d'affiches, de formulaires et autres produits d'information offerts par le GTN-O;
- des directives régissant l'affichage dans les langues officielles des produits d'information du GTN-O; et
- une exigence visant l'usage de l'écriture dénée normalisée pour toute affiche ou autre matériel informatif produit par le GTN-O.

Il est regrettable que le gouvernement du Nunavut n'ait pas hérité de cet excellent ensemble de politiques et de directives car ses ministères, conseils et organismes ne disposent maintenant d'aucune ligne directrice régissant l'actualisation des obligations qui leur incombent en vertu de la *Loi sur les langues officielles*.

Au moment où l'Assemblée législative entreprend la révision de la *Loi sur les langues officielles*, nous souhaitons réitérer notre recommandation d'inclure à cette révision législative l'élaboration de politiques en matière de mise en oeuvre des dispositions de ladite Loi, au sein de chaque organisme gouvernemental du Nunavut.

## 5. Postes bilingues

*À l'heure actuelle, le gouvernement du Nunavut offre une prime de bilinguisme aux employés dont le poste exige la connaissance et l'usage de plus d'une langue. Ces primes de bilinguisme sont inscrites aux conventions collectives. Dans le cadre de notre enquête, nous avons demandé aux principaux fonctionnaires des ministères, des conseils et organismes gouvernementaux de préciser combien chacun compte de postes comportant des exigences de bilinguisme.*

### OBSERVATIONS

Au gouvernement, la majorité des cadres supérieurs indiquent que leur bureau ne compte aucun poste officiellement bilingue alors que d'autres, ne sont tout simplement pas en mesure de fournir une réponse à notre question. À l'heure actuelle, le ministère des Ressources humaines ne dispose pas de méthode de repérage des emplois bilingues figurant à la liste des postes de chaque organisme gouvernemental.

Plusieurs cadres supérieurs se sont dits agacés par les politiques touchant les primes de bilinguisme et ont mentionné que la modification des descriptions de tâches en vue de l'inclusion des exigences et des primes de bilinguisme comportait trop de contraintes bureaucratiques.

## COMMENTAIRE

Le système de primes en vigueur actuellement a été établi par le GTN-O à l'époque où le territoire qu'est maintenant le Nunavut, faisait partie des Territoires du Nord-Ouest. Les primes d'encouragement au bilinguisme avaient pour objet de favoriser la rétention du personnel bilingue aux postes exigeant que l'employé communique avec le public dans plus d'une langue. Pour avoir droit à cette prime de bilinguisme, l'employé doit pouvoir faire la preuve que la connaissance de plus d'une langue est effectivement essentielle à l'exécution de ses tâches. Ce système convient aux TN-O puisque ce territoire doit assurer l'offre de services dans certaines langues autres que la langue de travail en vigueur.

Dans le cas du Nunavut, la situation exige l'adoption d'une autre langue de travail et entend donc l'élargissement du système d'encouragement au bilinguisme. Presque tous les secteurs de la fonction publique du Nunavut seront dorénavant dans l'obligation de consacrer beaucoup de temps à l'acquisition et à l'amélioration de la connaissance de l'inuktitut. L'établissement de l'inuktitut en tant que langue de travail entend également que même les employés d'expression inuktitute devront s'habituer à travailler dans une autre langue que l'anglais. Les incitatifs financiers sous forme de primes salariales, présenteraient les avantages suivants :

- tous les employés se trouveraient fortement encouragés à s'exprimer en inuktitut en milieu de travail;
- les employés ne parlant pas l'inuktitut seraient indemnisés pour le temps et les efforts consentis à l'apprentissage d'une langue seconde;
- l'octroi de primes plus importantes aux employés possédant une meilleure connaissance de l'inuktitut inciterait ceux qui ne maîtrisent pas la langue à se perfectionner;
- si récompense financière était offerte, les employés accorderaient plus d'importance à l'apprentissage de la langue et le taux de participation (présentement volontaire) aux cours de langues offerts par le Gouvernement s'en trouverait augmenté; et
- un plus grand nombre d'employés pourraient rédiger leurs textes en inuktitut ce qui entraînerait la réduction de la charge de travail au Bureau des langues. De ce fait, les dépenses du GDN au chapitre des services de traduction et en termes de temps perdu en raison des délais d'exécution des traductions, s'en trouveraient également réduites.

## 6. Formation linguistique des employés du GDN

### OBSERVATIONS

Les représentants de la plupart des ministères précisent que leurs employés bénéficient d'une formation linguistique, sous une forme ou une autre. Sont offerts dans la plupart des cas, des cours d'inuktitut

langue seconde (ILS) à l'intention du personnel ne parlant pas la langue couramment. Ces sessions de formation s'échelonnent soit sur 10 semaines (40 heures d'inuktitut) dans le cas d'Iqaluit, ou sur une semaine de formation intensive (2,5 heures d'inuinaqtun), dans le cas de Qurluqtuq (Kugluktuk).

Cette année, le ministère de la Culture, des Langues, des Aînés et de la Jeunesse (CLEY) a également mis sur pied un cours de perfectionnement des aptitudes d'écriture à l'intention des employés de langue inuktitute. Bien qu'au départ ce cours ait suscité beaucoup d'intérêt, le taux de participation avait considérablement chuté à la fin de la session. Le CLEY souligne cependant que plusieurs employés ont été retenus au travail par leurs supérieurs afin de s'acquitter de tâches jugées plus pressantes.

Plusieurs chefs de service ont mentionné que le fait que les cours de langues soient dispensés au Collège de l'Arctique pendant les heures de travail entraîne certains conflits d'horaires. Certains bureaux ont donc décidé de préparer et d'offrir eux-mêmes des cours de langues à leurs employés.

Ajoutons que nombre de gestionnaires et même d'employés estiment que l'apprentissage de la langue ne constitue pas une priorité de tout premier ordre, et pour citer un gestionnaire : «...l'objectif présentement est de fournir des services de qualité tout simplement, peu importe dans quelle langue... Ceci fait, nous pourrions peut-être accorder davantage d'attention à la question de la langue.»

#### COMMENTAIRE

Il semble qu'en milieu de travail, l'apprentissage de la langue doive céder la place à d'autres aspects prioritaires et ce, au dire tant des gestionnaires que des employés. Conséquemment, le taux de participation aux cours de langues, demeure faible.

L'apprentissage de l'inuktitut est un effort volontaire consenti par l'employé. Bien que les contrats de travail du GDN stipulent que tout employé doit suivre des cours de langues, il n'existe aucun moyen de vérifier la mesure de conformité à cette exigence. Ainsi, l'apprentissage de la langue dépend de la bonne volonté de chacun.

Ajoutons que la formation linguistique offerte actuellement est plutôt superficielle et que ce genre de cours ne suffira pas à propulser le nombre d'employés capables de s'exprimer en inuktitut couramment. Heureusement, le Collège de l'Arctique du Nunavut dispose d'une remarquable collection de matériel didactique de qualité supérieure, à la portée de tous les étudiants en inuktitut, langue seconde (ILS). Ce matériel supplémentaire permettra aux employés qui décideront d'en maîtriser eux-mêmes la matière, d'enrichir les connaissances acquises dans le cadre des cours offerts par le Gouvernement.

Le Gouvernement doit admettre que l'apprentissage d'une langue seconde n'est pas chose facile et que cette démarche entend un important investissement en termes de temps ainsi qu'un ferme engagement de la part de l'employé. Tant et aussi longtemps que l'apprentissage de l'inuktitut demeurera libre à chacun, il est peu probable que les employés y accordent l'attention nécessaire. L'apport de changements au système de primes

salariales, mentionné plus tôt, encouragerait certainement la participation accrue des employés.

À date, la plupart des programmes d'apprentissage de la langue du GDN avaient pour objet de fournir aux employés du Sud, une connaissance élémentaire de l'inuktitut. Le Gouvernement gagnerait à investir davantage sur le plan de l'enrichissement des aptitudes linguistiques des employés d'expression inuktitute. Au Nunavut, les systèmes scolaires ne dispensent l'enseignement en inuktitut que jusqu'à la quatrième ou la sixième année. Au cycle secondaire, on n'offre que très peu de cours en inuktitut. Conséquemment, plusieurs employés de langue inuktitute éprouvent certaines difficultés à écrire dans leur langue. Il en découle que tous les services gouvernementaux s'en remettent au Bureau des langues pour la rédaction de produits d'information en inuktitut.

L'élargissement des programmes d'enrichissement linguistique offerts aux employés dont la langue maternelle est l'inuktitut, ainsi que la restructuration du système de primes de bilinguisme inciteraient définitivement les ministères et leurs employés à produire eux-même des textes et documents de qualité supérieure, en inuktitut.

## 7. Décentralisation

*Notre sondage demandait aux cadres supérieurs de préciser s'ils estimaient que la décentralisation affecterait l'aptitude de leur ministère ou de leur bureau à prodiguer des services dans les langues officielles.*

### OBSERVATIONS

La majorité des cadres supérieurs du GDN estiment que la décentralisation sera favorable à la prestation de services en inuktitut de la part de leur bureau. Les Inuit à l'emploi du Gouvernement dans les plus petites collectivités maîtrisent généralement bien l'inuktitut parlé et sont en mesure de communiquer efficacement avec les dialectophones de l'endroit. Font exception à la règle, les collectivités dont les membres s'expriment en inuinnaqtun. La majorité des bureaux d'Iqaluktuuttiaq (Cambridge Bay) et de Qurluqtuq (Kugluktuk) ne disposent d'aucune compétence ou de compétences minimales de prestation de services en inuinnaqtun.

Notons que dans l'ensemble, les bureaux décentralisés affichent un taux d'embauchage des Inuit supérieur à celui des centres régionaux. Chez 15 des 25 plus petites collectivités du Nunavut, le taux d'embauchage des Inuit s'élève à plus de 50 % par rapport à 31 % dans le cas d'Iqaluit, 47 % dans le cas de Kangiqłiniq (Rankin Inlet), et 42 % dans le cas d'Iqaluktuuttiaq (Cambridge Bay).<sup>7</sup>

D'autre part, notre enquête révèle que les bureaux décentralisés ne sont pas en mesure ou à peine, de fournir des services en français.

En raison du manque d'uniformité des services Internet accessibles aux diverses collectivités, les communications entre les bureaux décentralisés et les bureaux d'Iqaluit sont parfois lentes et d'une fiabilité inégale.

7 Gouvernement du Nunavut, min.des Ressources humaines. (2001). *Towards a Representative Public Service*. page 3

## COMMENTAIRE

Il semble que la décentralisation soit peut-être la voie d'amélioration des services en inuktitut et de l'établissement de cette langue en milieu de travail. En raison du faible taux de bilinguisme observé dans la plupart des petites collectivités du Nunavut, les employés du GDN se voient poussés à s'exprimer en inuktitut dans le cadre de tous leurs rapports avec le public. Notons que ces bureaux satellites affichent pour la plupart un taux plus élevé d'embauchage des Inuit, aspect qui, au dire des cadres supérieurs, favorise l'usage accru de l'inuktitut en milieu de travail.

Les bureaux décentralisés représenteraient de toute évidence le point de départ de choix en termes de l'établissement de l'inuktitut en tant que langue de travail au sein du gouvernement. Il est impératif que le GDN agisse rapidement en vue de s'assurer que les employés de ces bureaux demeurent aptes à travailler en inuktitut. Si ces employés se voient dans l'obligation de travailler en anglais, le gouvernement lui-même contribuera alors à la perte de la langue inuite dans les collectivités où l'inuktitut est toujours bien vivant. Un rapport de Statistique Canada datant de 1998, souligne que la perte des langues autochtones au Canada s'opère en grande partie au cours des années de participation active au monde du travail.<sup>8</sup> Une deuxième étude démontre de manière convaincante que lorsque la langue de travail nationale est exigible à la plupart des emplois disponibles dans une collectivité, cette langue viendra également remplacer, après quelques générations, la langue autochtone en usage à la maison.<sup>9</sup> D'autre part, les bureaux communautaires où la langue de travail est l'inuktitut, participent à la sauvegarde, à l'évolution et à la mise en valeur de la langue, et en favorise l'usage tant dans la collectivité qu'à la maison.

La décentralisation, par ailleurs, pose certains défis sur le plan de la prestation des services en français au sein du Gouvernement. Puisque la majorité de la population francophone du Nunavut habite à Iqaluit, il est peu probable que les bureaux communautaires réussissent à retenir les services d'un nombre d'employés francophones suffisant à l'offre de services en français. Donc, les bureaux situés dans la capitale, devront probablement assumer un plus grand rôle sur le plan des communications avec le public de langue française. L'*Association des francophones du Nunavut* examine présentement les options les plus favorables à la prestation de services en français au Nunavut et présentera sous peu, son rapport au ministère de la Culture, des Langues, des Aînés et de la Jeunesse.

8 Mary Jane Norris. (1998). "Canada's Aboriginal Languages" paru dans *Canadian Social Trends*. (hiver 1998). Ottawa: Statistique Canada.

9 Voir Scott Palmer. (1997). "Language of Work: The Critical Link Between Economic Change and Language Shift" dans John Reyner (ed.), *Teaching Indigenous Languages*. (Flagstaff, Arizona: Northern Arizona University).



## 8. Conclusions

A la lumière des résultats de notre sondage, nous concluons que:

- Dans le cas de tous les ministères, conseils et organismes gouvernementaux du Nunavut, l'anglais est la principale langue de travail.
- L'usage de l'inuktitut en milieu de travail est plus élevé dans les domaines professionnels et les bureaux affichant un taux supérieur d'embauchage des Inuit.
- L'établissement de l'inuktitut en tant que langue de travail au sein du GDN est probablement réalisable dans les plus petites collectivités du Nunavut comptant déjà un taux élevé d'Inuit à leur emploi.
- La plupart des bureaux du GDN à l'extérieur de la région de Qitirmiut (Kitikmeot) compte du personnel de première ligne apte à desservir le public en inuktitut, en personne ou au téléphone.
- Bien que ce ne soit pas toujours le cas, les produits d'information rédigés en inuktitut sont généralement disponibles. Cependant, la qualité du matériel écrit produit par le GDN, laisse souvent à désirer.
- Le Bureau des langues est complètement débordé et n'arrive plus à satisfaire à la demande. Les ministères comptent presque entièrement sur le Bureau des langues pour la traduction inuktitute, de leurs produits d'information. Cette situation est la cause d'une accumulation de travail considérable et dans certains cas, défavorable à la qualité des traductions.
- En général, le GDN n'est pas encore en mesure de fournir des services d'information en français à sa population francophone et contrevient donc à la *Loi sur les langues officielles*.
- Le GDN n'offre pas à ses employés, la formation nécessaire à l'accroissement du niveau des connaissances d'expression verbale en inuktitut, en milieu de travail.
- Les politiques actuelles sur les primes de bilinguisme, correspondent inadéquatement aux besoins du GDN sur le plan des compétences linguistiques.
- Les organismes gouvernementaux du Nunavut ne disposent pas de lignes directrices régissant la mise en application de la *Loi sur les langues officielles* et de l'actualisation de l'objectif énoncé au *Mandat de Bathurst* aux fins de l'établissement d'une main-d'oeuvre d'expression inuktitute.

## 9. Recommandations

### RECOMMANDATION 1 :

#### *Élaboration d'un plan gouvernemental en matière de langues*

Il y a un écart considérable entre les objectifs du GDN en matière de langues et son aptitude actuelle au travail en inuktitut et à la prestation de services dans les langues officielles. L'actualisation des obligations linguistiques énoncées au *Mandat de Bathurst*, à la *Loi sur les langues officielles* ainsi qu'à l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* exigera une profonde volonté politique, de nombreuses années de planification ainsi que l'élaboration de nouvelles stratégies de la part de tous les secteurs gouvernementaux.

Bien que la situation puisse sembler insurmontable, plusieurs gouvernements au Canada et de par le monde, ont su trouver réponse à certaines problématiques linguistiques tout aussi complexes. Les gouvernements en cause dans chacun de ces cas, ont dû consentir temps, énergies et ressources à l'élaboration de plans détaillés synchronisant les activités de tous leurs ministères et services, et ce, sur de nombreuses années.

Nous demandons au Conseil des ministres de procéder à la sélection de cadres supérieurs et de former un groupe de travail chargé de l'élaboration d'une stratégie linguistique générale et intégrée, visant à faire de l'inuktitut la langue de travail du Gouvernement et à améliorer l'aptitude du Gouvernement à desservir le public dans les langues officielles. Cette démarche devra être entreprise sur-le-champ. L'élaboration d'un plan gouvernemental en matière de langues, devrait coïncider avec la révision législative de la *Loi sur les langues officielles*, en cours, afin de permettre la soumission à l'Assemblée, d'un ensemble complet de modifications législatives et de mesures pratiques visant la mise en application de la nouvelle loi, simultanément. Les Nunavummiut craignent, avec raison, que l'inuktitut se perde et le GDN ne peut se permettre d'attendre la ratification d'une nouvelle loi sur les langues officielles avant d'envisager la stratégie de mise en oeuvre de cette loi.

Nous recommandons que toute stratégie en matière de langues, comporte les éléments suivants, sans toutefois s'y limiter:

- La définition des rôles et responsabilités des sous-ministres en ce qui a trait à la mise en oeuvre des initiatives prévues à tout nouveau plan en matière de langues;
- De nouveaux programmes de langues, complets et améliorés, à l'intention de tous les niveaux académiques du système scolaire du Nunavut;
- Une stratégie de revitalisation de l'inuinnaqtun;
- Des politiques et lignes directrices visant l'usage de l'inuktitut lors de réunions officielles, dans les fonctions de gestion gouvernementale ainsi que dans le cadre de la rédaction des textes et documents du Gouvernement;
- Un calendrier des échéanciers et des objectifs visant l'établissement

progressif de l'inuktitut en tant que langue de travail au gouvernement;

- Des lignes directrices et des politiques régissant la prestation par tous les ministères, conseils et organismes gouvernementaux, de services publics en inuktitut, en inuinnaqtun, en français et en anglais;
- Des politiques régissant la rédaction et l'affichage des produits d'information dans les bureaux du GDN, dans les langues officielles;
- Des primes salariales ou autres mesures incitatives visant à encourager l'apprentissage et l'usage de l'inuktitut et des autres langues, chez les employés du GDN;
- L'enseignement de l'inuktitut, langue maternelle et langue seconde, dispensé à tous les employés; et
- Un état prévisionnel des coûts relatifs à l'actualisation des diverses composantes du plan sur les langues ainsi que l'énoncé des stratégies de financement à inscrire aux budgets actuels du GDN, et les démarches visant l'obtention de subventions fédérales.

Tout groupe de travail établi aux fins de l'élaboration d'un plan en matière de langues devra compter la représentation du:

**Ministère de la Culture, des Langues, des Aînés et de la Jeunesse :**

L'efficacité d'un plan en matière de langues exigera l'usage accru de l'inuktitut, tant au sein du gouvernement que dans les collectivités du Nunavut. Le CLEY possède une expertise au niveau de la conception et de la prestation de ces deux genres de programmes, expertise qui s'avérera d'un précieux apport au processus de planification. Le CLEY est également responsable de la négociation des octrois fédéraux aux fins de la prestation de services au public et de la création de projets communautaires dans les langues officielles, auprès du ministère du Patrimoine canadien.

**Ministère de l'Éducation :** Le volet « éducation » est sans doute l'élément le plus important en termes de la planification du développement et de la sauvegarde de la langue. Les écoles du Nunavut sont responsables de l'acquisition des compétences linguistiques chez la génération que nous souhaitons voir travailler en inuktitut à partir de l'an 2020. Ainsi, les programmes d'apprentissage des langues devront faire l'objet de sérieuses améliorations si l'on désire que les éventuels employés du GDN puissent travailler de manière efficace tant en inuktitut qu'en anglais. L'enseignement de l'inuktitut devra également figurer à tous les programmes de formation au travail dispensés par le Collège de l'Arctique du Nunavut.

**Ministère des Ressources humaines :** Les résultats de notre sondage révèlent que la question de l'usage des langues est étroitement liée au taux d'embauchage des Inuit. L'expérience du ministère des Ressources humaines au niveau de l'élaboration et de la surveillance du *Plan*

*d'embauchage des Inuit* s'avérera extrêmement utile à la création et à l'actualisation du plan du GDN en matière de langues. Il faut également envisager la forte probabilité que ce ministère assume la direction de bon nombre d'initiatives de formation visant l'amélioration des aptitudes au travail dans les langues officielles au sein du Gouvernement.

**Ministère des Affaires exécutives et intergouvernementales :** Le EIA est chargé des pourparlers sur la mise en oeuvre de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*, avec le fédéral. Tout octroi et programme fédéraux intégrant le taux d'embauchage des Inuit aux questions linguistiques devront figurer au nouveau plan sur les langues.

**Agent principal de l'informatique :** Des initiatives d'ensemble, de l'essor de l'Agent principal de l'informatique, doivent être entreprises en vue de s'assurer que tous les employés disposent des ressources informatiques nécessaires à l'usage efficace de l'inuktitut en milieu de travail.

**Bureau du Commissaire aux langues :** Le Bureau du Commissaire aux langues apportera son expertise en matière de politiques linguistiques et de promotion de la langue, au processus de planification des initiatives linguistiques. Le Bureau pourra également s'avérer d'une aide indispensable en ce qui touche la surveillance et le compte rendu public et gouvernemental des progrès de mise en oeuvre de tout plan touchant les langues du Nunavut.

#### RECOMMANDATION 2 :

##### *Établissement d'une Commission sur la langue inuktitute*

Au début des années 70, l'*Inuit Cultural Institute*, établi par l'Inuit Tapirisat Kanatami, mettait sur pied une Commission chargée de la révision des systèmes d'écriture de l'inuktitut et de la formulation de recommandations à ce sujet. Il existait à l'époque, divers systèmes d'écriture de l'inuktitut dont plusieurs avaient été introduits par les missionnaires oeuvrant un peu partout dans le Grand Nord. Conséquemment, l'épélation de la terminologie inuktitute variait considérablement d'une région à l'autre, rendant bien souvent la lecture des textes en inuktitut, compliquée et pénible. Le mandat de cette Commission sur la langue était donc d'étudier les divers systèmes d'écriture de l'inuktitut et d'établir une série de règles d'orthographe et de rédaction à l'intention et à l'usage de tous. En bout de ligne, les commissaires ont décidé de normaliser deux systèmes d'écriture : l'un faisant usage des caractères syllabiques et l'autre des caractères orthographiques romains. Les systèmes alors adoptés sont maintenant connus sous le nom de systèmes d'écriture normalisés ici.

Il n'a pas été aisé de décider de l'orthographe inuktitute. Plusieurs étaient demeurés attachés à leur système d'écriture de l'inuktitut et se montraient plutôt réticents au changement. La décision d'abandonner la quatrième colonne du syllabaire ainsi que les voyelles « O. » et « E. » de l'orthographe romaine a soulevé une certaine controverse et n'est encore pas, de nos jours, tout à fait acceptée. Cependant, grâce à la participation d'individus dont la connaissance de l'inuktitut était hautement respectée

et par le biais de nombreuses consultations publiques, la Commission a réussi à faire entendre à la majorité de la population d'expression inuktitute que la normalisation du système d'écriture était essentielle à la sauvegarde de la langue. L'adoption de ces systèmes permet maintenant à divers dialectophones de communiquer beaucoup plus facilement.

Si l'on espère faire de l'inuktitut la langue de travail au gouvernement du Nunavut, il sera d'autant plus important d'établir un organisme de régie de la langue. Ce besoin est particulièrement évident dans le domaine du développement terminologique. À l'heure actuelle, les traducteurs, en l'absence d'une terminologie normalisée, ont souvent recours à toute une série de mots inuktituts pour exprimer un concept se traduisant par un seul mot d'anglais. L'usage de différents mots aux fins de la traduction d'un seul mot anglais est source de confusion pour le lecteur des textes et documents du Gouvernement ou des reportages publiés en inuktitut.

De par le monde, certaines régies de la langue ont été établies et chargées de trancher des questions complexes en matière d'usages de la langue ainsi que de trouver les mots qui peuvent exprimer en leur langue des concepts étrangers à leur culture. Comptent parmi celles-ci, la *Oqaasiliortut*, au Groënland, l'*Office de la langue française*, au Québec, et la *Real Academia*, en Espagne.

Le GDN, la Nunavut Tunngavik Incorporated, les organismes inuits régionaux ainsi que les médias font tous face au même impératif de développement de la langue et d'établissement de l'inuktitut en tant que langue d'usage dans leurs domaines respectifs. Nous recommandons que ces organismes veillent conjointement à établir un organisme général de régie de l'inuktitut. Ceci fournirait la certitude que toute décision touchant l'usage de la langue ou l'introduction de nouveau vocabulaire soit adoptée uniformément par le personnel à l'emploi de ces secteurs.

Le Bureau du Commissaire aux langues s'engage à inclure un document de travail détaillé sur l'établissement d'une commission des langues, faisant état des options administratives et des coûts prévisionnels, aux soumissions qui seront déposées à l'Assemblée législative dans le cadre de la modification de la *Loi sur les langues officielles*.

## RECOMMANDATIONS À VENIR

L'*Étude sur l'usage des langues et la prestation de services linguistiques au gouvernement du Nunavut* dresse le profil du Gouvernement en termes de ses obligations en matière des langues officielles. Tel que mentionné dans le cadre de ce rapport annuel, le Bureau du Commissaire aux langues en est à parachever une étude des politiques linguistiques en vigueur dans les diverses régions du Canada et sur la scène internationale. Cette seconde étude fera état de certains exemples et plans d'action qui pourraient permettre au GDN de s'acquitter de ses obligations à l'égard des divers groupes linguistiques du Nunavut. Le Bureau du Commissaire aux langues entend intégrer les observations figurant aux deux rapports et formuler une série de recommandations visant la modification de la *Loi sur les langues officielles* du Nunavut. Nous comptons soumettre nos recommandations au Comité spécial chargé de la révision de la *Loi sur les langues officielles*, au cours de l'automne 2001.

## **Annexe A : Cadres Et Personnel Interviewés Au GDN**

### *Ministères*

Mike Ferris, sous-ministre du Gouvernement communautaire et des transports  
Carmen Levi, sous-ministre de la Culture, des Langues, des Aînés et de la Jeunesse  
Naullaq Arnaquq, adjointe au sous-ministre de l'Éducation  
Ainiak Korgak, responsable de la promotion de la Santé, Santé et Services sociaux  
Alison Brewer, spécialiste des communications, Santé et services sociaux  
David Omilgoitok, sous-ministre des Ressources humaines  
Nora Sanders, sous-ministre de la Justice  
Gary Crowe, responsable des enregistrements officiels, ministère de la Justice  
Siobahn Arnatsiaq-Murphy, analyste des politiques, ministère de la Justice  
Ross Mrazek, sous-ministre des Travaux publics  
Peter Ittinuar, adjoint au sous-ministre du Développement durable  
Glenn Sargant, agent principal de l'Informatique

### *Conseils et organismes gouvernementaux*

Wayne Winter, Tribunal d'appel des vérifications  
Sandra Omik, Maligarnit Qimirrujiit (Commission de révision législative)  
Johnny Kusugak, président du Nunavut Arctic College  
Susan Sammons, programme de traduction et d'interprétation, Arctic College  
Michael Sanigan, président-directeur général, Nunavut Business Credit Corporation  
Pamela Hine, présidente de la Société de logement du Nunavut  
Ron Courtoreille, gérant général, Société des alcools du Nunavut  
Rick Blennerhassett, président de la Nunavut Power Corporation  
Bruce Rigby, directeur général de l'Institut de recherche du Nunavut  
Madeleine Redfern, directrice exécutive, Bureau du tourisme du Nunavut  
Edward Atkinson, Comité des archives publiques  
Dawn Currie, gestionnaire, Sport Nunavut  
Rhoda Ungalaq, Conseil de la condition féminine  
Christine Tanner, directrice des Services administratifs, Commission des accidents du travail

*Assemblée législative*

John Quirke, greffier de la Chambre

Leona Aglukkaq, greffière adjointe

Steve Pollock, directeur des Services administratifs

Alex Baldwin, directeur des Service de recherche et de bibliothèque

**Annexe B : Questionnaire de Sondage**

1. Veuillez préciser dans quelles collectivités se trouvent les divers bureaux de votre ministère.
2. Le GDN s'est engagé à faire de l'inuktitut la langue de travail du Gouvernement d'ici l'an 2020. Cet objectif est-il réalisable dans le cas de votre ministère ? Dans l'affirmative, votre ministère dispose-t-il d'un plan à cette fin ? Sinon, veuillez énumérer les facteurs qui font obstacle à la réalisation de cet objectif.
3. Au sein de votre ministère, certaines communications internes sont-elles rédigées en inuktitut ? Dans l'affirmative, veuillez préciser.
4. Quelle est la nature des rapports de votre ministère avec le public ? Certains des bureaux de votre ministère font-ils directement affaire avec le public ?
5. Quels employés de votre ministère occupent des postes exigeant qu'ils fassent affaire avec le public sur une base régulière ? Combien d'entre eux parlent l'inuktitut ?
6. Votre bureau principal compte-t-il du personnel en mesure de communiquer en français, soit oralement ou par écrit ?
7. Veuillez préciser quels sont les postes comportant une exigence de bilinguisme (inuktitut ou français), au sein de votre ministère.
8. Si un francophone appelait à votre ministère en vue d'obtenir des informations écrites en français, comment répondrait-on à la situation ?
9. Si une personne d'expression inuktitute appelait à votre ministère en vue d'obtenir des informations écrites en inuktitut, comment répondrait-on à la situation ?
10. Si une personne s'exprimant exclusivement en inuktitut appelait à votre ministère et qu'un employé anglophone unilingue lui répondait, comment répondrait-on à la situation ?
11. Quel genre de documents ou de formulaires votre ministère produit-il et fournit-il au public ?

12. Nous vous prions de fournir un exemplaire de tous les formulaires traduits en inuktitut.
13. Votre ministère a-t-il établi certaines politiques précisant quels sont les produits d'information qui doivent être traduits ? Dans l'affirmative, veuillez préciser. Le cas contraire, comment décide-t-on quels textes ou documents traduire ?
14. Comment la décentralisation des opérations gouvernementales affectera-t-elle l'aptitude de votre ministère à fournir des services au public en inuktitut ? En français ? En anglais ?
15. Est-ce que certains membres de votre personnel ont reçu des cours d'enrichissement ou d'apprentissage de la langue, en milieu de travail ? Dans l'affirmative, veuillez préciser. Le cas contraire, si l'occasion de fournir cette formation en cours d'emploi se présentait, encourageriez-vous certains membres de votre personnel à y prendre part ?
16. Votre ministère compte-t-il un ou des employé(s) chargé(s) de l'établissement de l'Inuit Qaujimagatuqangit (IQ) en milieu de travail ? Dans l'affirmative, ce/ces poste(s) comporte(ent)-t-il(s) des exigences en regard de l'usage de la langue ? Si le ministère ne compte aucun employé chargé de la promotion du IQ, quels sont ses projets à cet égard ?



# Rapport d'activités :

## Avril 2000 à Mars 2001

### Activités administratives et la promotion

#### *Dotation*

En juillet 2000, le Bureau du Commissaire aux langues affectait Chris Douglas au poste de Chargé de recherche. En l'absence d'un local approprié, le Chargé de recherche a installé temporairement son bureau dans l'édifice de l'Assemblée législative. En octobre 2000, l'adjointe administrative du Bureau, démissionnait. Son poste est demeuré libre jusqu'à la fin de l'exercice financier en vue de permettre à la Commissaire aux langues et au Chargé de recherche de partager le même bureau. L'emménagement du Bureau dans de plus vastes locaux en mars 2001, a permis d'embaucher Louisa Barrieau au poste d'adjointe administrative. Depuis, le Bureau du Commissaire aux langues est doté d'effectifs complets.

#### *Nouveau bureau*

Au mois de mars, le Bureau du Commissaire aux langues emménageait dans de nouveaux situés dans le complexe Noble House. Ces locaux peuvent aisément loger trois employés et comptent une bibliothèque ainsi qu'un bureau supplémentaire, à la disposition des Commissaires à la protection de la vie privée et à l'intégrité gouvernementale, lorsqu'ils trouvent à Iqaluit.

#### *Trousses d'information*

Le Bureau du Commissaire aux langues a préparé des trousse d'information en inuktitut, en inuinnaitun, et français et en anglais. Ce produit d'information renferme des renseignements au sujet de rôle et des responsabilités qui incombent à la Commissaire aux langues et des droits linguistiques en vigueur au Nunavut. Cette trousse compte également un formulaire de plainte qui pourra au besoin, être employé par les membres du public. Le Bureau a fait parvenir ces trousse aux organisations régionales inuites, à la résidence des Aînés, à Iqaluit, à l'*Association des francophones du Nunavut* et aux bureaux de hameaux de l'ensemble du Nunavut. Les écoles ainsi que les bureaux du Gouvernement devant faire affaires avec le public recevront eux-aussi, ce produit d'information, sous peu.

### *Site Web*

Le Bureau du Commissaire aux langues a lancé son site Web en 2001. Ce site contient des informations sur:

- le mandat et les attributions de la Commissaire aux langues,
- les droits linguistiques des Nunavummiut et sur la *Loi sur les langues officielles* du Nunavut,
- les initiatives linguistiques entreprises de par le territoire,
- les sources de financement des projet en matière de langues, et
- sur le matériel didactique et les ouvrages de référence disponibles en inuktitut et en français.

### *Sigle*

On dévoilait cette année, le sigle du Bureau du Commissaire aux langues du Nunavut : une seule fleur de saxifrage des rochers, protégée par un *qilaut*, le tambour inuit. Le sigle est affiché à l'extérieur de nos bureaux et apparaît également sur tous nos produits d'information et de promotion.

### *Salon commercial d'Iqaluit*

Le Salon commercial d'Iqaluit, tenu au printemps 2001, s'est avéré l'occasion idéale de promouvoir publiquement les activités du Bureau du Commissaire aux langues. Nous y avons offert une présentation multimédia portant sur les rôles et responsabilités de la Commissaire aux langues ainsi que sur les questions de la langue au Nunavut. Nous avons également profité de l'occasion pour distribuer du matériel de promotion où paraissait notre adresse Web et notre numéro, aux gens qui étaient présents.

## **Coopération avec les ministères du GDN**

### *Révision de la loi sur l'éducation*

Au cours de l'automne 2000, le Bureau du Commissaire aux langues s'est penché sur l'avant-projet de révision législative de la *Loi sur l'éducation* et a formulé ses commentaires à cet égard. L'automne dernier également, deux études sur l'enseignement bilingue, commandées par le gouvernement du Nunavut, ont été réalisées. Ceci, ainsi que la création du Groupe de travail conjoint GDN-Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI) chargé d'examiner la question de la réforme de l'éducation, nous donnaient l'espoir de voir naître une nouvelle loi correspondant aux besoins du Nunavut. Malheureusement, les progrès réalisés au départ à ce chapitre ont été freinés. Le Gouvernement n'a pas encore rendu public l'étude sur la langue d'enseignement dans les écoles du Nunavut, devant comporter également une stratégie de développement de programmes académiques solides, tant en anglais qu'en inuktitut. Le Groupe de travail GDN-NTI n'a pas encore lui non plus, rendu ses observations, publiques. Bien que l'élaboration d'une nouvelle Loi sur l'éducation soit délicate et complexe, le public et les éducateurs attendent avec impatience de connaître les changements envisagés par le ministère de l'Éducation. Nous prions le gouvernement du Nunavut de veiller à ce que la réforme de l'éducation figure en tête de liste de ses priorités.

*Sondage auprès des ménages du Nunavut*

Le Bureau du Commissaire aux langues a contribué à la formulation d'une section sur les langues d'usage laquelle figure maintenant au Sondage auprès des ménages du Nunavut, mené par le Bureau de la statistique du Nunavut, le Nunavummi Kiglisiniaqtiit. Les données recueillies au moyen de ce sondage fourniront de précieux renseignements sur l'usage de l'inuktitut, de l'inuinnaqtun, de l'anglais et du français, à la maison, au travail et au sein des collectivités. Ce profil permettra au Gouvernement, aux organismes de représentation inuite ainsi qu'au public de mieux comprendre la problématique linguistique au Nunavut et de prévoir des mesures appropriées à la réponse à ces questions.

*Inuktitut Uquttin (semaine de l'inuktitut)*

En janvier de cette année, le Conseil du développement social du Nunavut (NSDC) de concert avec le ministère de la Culture, des Langues, des Aînés et de la Jeunesse (CLEY) et le Bureau du Commissaire aux langues, ont organisé l'*Inuktitut Uquttin 2001*, une semaine consacrée à la célébration de la langue inuktitute partout au Nunavut. Dans le cadre de ces festivités, la Commissaire aux langues est apparue dans certaines capsules télévisées visant à promouvoir l'usage de l'inuktitut, et a également participé à certaines émissions radiophoniques traitant de questions linguistiques.

*Atelier sur les droits de la personne*

La Commissaire aux langues a pris part à cet atelier tenu en mars 2001, et visant l'élaboration au Nunavut, d'une loi sur les droits de la personne. Les discussions tenues dans le cadre de cet atelier étaient axées sur la question des droits de la personne, en général, sur les questions relatives aux droits des Inuit prévus par l'Accord, sur les revendications territoriales du Nunavut ainsi que sur les implications de l'Inuit Qaujimajatuqangit. Les participants ont également discuté des méthodes de consultation des Nunavummiut au moment de l'élaboration d'une nouvelle loi sur les droits de la personne pour le territoire.

**Visite des collectivités***Arviat, septembre 2000*

Eva Aariak, Commissaire aux langues du Nunavut, et Chris Douglas, Chargé de recherche, se sont rendu à Arviat dans le cadre de la conférence *Building Bridges for Literacy in Nunavut*. Ils y ont rencontré Shirley Tagalik, gestionnaire des Services aux écoles et à la petite enfance du ministère de l'Éducation. Madame Tagalik leur a présenté le nouveau curriculum qui servira à l'enseignement en inuktitut au cycle secondaire, de l'histoire de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, de la Loi canadienne sur les armes à feu ainsi que du savoir traditionnel inuit en matière de chasse. Madame Tagalik et madame la Commissaire se sont également entretenues des questions linguistiques touchant les systèmes scolaires d'Arviat, de Kivalliq, et de Qitirmiut.

Madame Arriak et M. Douglas ont également rencontré les éduca-



Building Bridges for Literacy Conference, Arviat

teurs suivants dans l'objet de discuter des programmes scolaires en place à Arviat :

Cheryl Colbourne, responsable du Programme Bon départ

Marvin McKay-Keenan, directeur de l'école Levi Angmak Ilinniarvial-aaq (niveaux M-6)

Rob Davis, directeur de l'école Qitiqliq Ilinniarvigjuaq (niveaux 7-12)

Arviat offre de bons programmes linguistiques à partir de la prématernelle. Son programme d'aide préscolaire, dispensé en inuktitut de 80 à 90 pour cent du temps, compte 32 élèves. Ce programme fait l'objet d'une demande croissante et plusieurs enfants sont déjà inscrits à la liste d'attente.

Au cycle primaire, l'anglais est introduit à partir de la maternelle. L'enseignement en langue anglaise augmente graduellement pour atteindre les 75 pour cent à la sixième année et 25 pour cent, en inuktitut. Le directeur ajoute que la plupart de ses enseignants sont Inuit et que leur langue maternelle est l'inuktitut. La pénurie d'enseignants d'expression anglaise pose certains problèmes.

Au cycle secondaire, la majorité des cours sont dispensés en anglais. Bien que l'inuktitut figure au curriculum jusqu'à la douzième année, les élèves ne bénéficient que de trois heures par semaine d'enseignement en inuktitut. Les cours de couture ainsi que les cours portant sur les activités de subsistance traditionnelles sont par ailleurs, dispensés en inuktitut.

Madame la Commissaire aux langues du Nunavut a profité de l'occasion pour s'adresser aux élèves de divers niveaux en vue de leur faire part de ses responsabilités sur le plan de la promotion et de la sauvegarde de l'inuktitut au Nunavut.

#### *Kangiqliniq (Rankin Inlet), septembre 2000*

La Commissaire aux langues du Nunavut et l'agent de recherche ont rencontré et se sont entretenu avec :

Cheryl Forbes, directrice de l'école Leo Ussak Ilinniarvik (niveaux M-4)

Margo Aksalnik, directrice de l'école Maani Ulujuk Ilinniarvik (niveaux 5-8)

Joyce Ayaruak, directrice administrative, Autorité scolaire de district

Nos entretiens avec les éducateurs de Kangiqłiniq ont révélé que l'inuktitut fait l'objet de pressions considérables au sein de cette collectivité. Les éducateurs d'expression inuktitut enseignant au cycle primaire mentionnent que très peu d'élèves possèdent une bonne connaissance de l'inuktitut à leur entrée à la maternelle et que la majorité d'entre eux s'expriment en anglais d'abord. S'ajoute à ce fait que nombre de parents estiment qu'un enseignement en anglais sera garant de meilleures possibilités d'emplois pour leurs enfants. L'école primaire offre deux options à la clientèle scolaire : un programme dispensé en anglais seulement, et un programme bilingue comptant deux journées complètes d'enseignement en anglais en alternance avec deux journées d'enseignement en inuktitut. Ce programme bilingue n'est cependant offert que jusqu'à la deuxième année. Au cours des années subséquentes, l'enseignement se fait principalement en anglais.

L'école intermédiaire ne compte qu'un enseignant en langue inuktitut pour tous les niveaux. Les élèves jouissent de moins de trois heures-semaine d'enseignement en cette langue. En raison de la pénurie d'enseignants inuits qualifiés, l'école n'est pas en mesure d'améliorer ou d'élargir le programme en place.

Il nous a malheureusement été impossible de fixer un entretien avec la directrice de l'école Alaittuq Ilinnarviguaq.

#### *Sanikiluaq, novembre, 2000*

Chris Douglas, agent de recherche, s'est rendu à Sanikiluaq afin d'y rencontrer le personnel de l'école Nuijak Ilinniarvik, son directeur, John Jameson, et l'adjointe à la direction, Lissie Kavik.

L'école de Sanikiluaq a soulevé un vaste intérêt en raison du succès obtenu sur le plan de l'intégration de la langue et de la culture inuites à sa programmation scolaire. Le personnel enseignant compte cinquante pour cent d'Inuit et nombres d'entre eux ne parlent que l'inuktitut. Contrairement aux autres collectivités, l'école affiche une stabilité sur le plan de la main-d'oeuvre ainsi qu'un très faible taux de renouvellement du personnel.

De la maternelle à la quatrième année, les élèves ne font usage que de l'écriture syllabique. Le personnel enseignant souligne qu'en cinquième année, tous les élèves maîtrisent la langue parlée et possèdent les aptitudes de lecture et d'écriture de l'inuktitut. L'enseignement de l'orthographe romaine débute en cinquième année et se poursuit jusqu'à la douzième année. Les cours sont dispensés en langue anglaise par des enseignants provenant du sud du Canada.

Les enseignants ont certains problèmes à se procurer le matériel didactique nécessaire à leurs cours. Le matériel provenant en grande partie du Centre d'enseignement et d'apprentissage d'Iqaluit n'est pas disponible en Sanikiluarmit et présente donc des difficultés pour les élèves. Le dialecte parlé à Sanikiluaq est semblable à celui en usage au Nunavik. Malheureusement, puisque le Nunavik utilise un système d'écriture plus ancien, basé sur la quatrième colonne du syllabaire, l'école ne peut pas se servir du matériel didactique produit par le Conseil scolaire de Kativik.

A Sanikiluaq, la langue inuktitut est se porte plutôt bien et les

enseignants se préoccupent davantage de la sauvegarde des nuances et des particularités de langue que de sa survie comme telle. Plusieurs ont exprimé l'inquiétude de voir la richesse de la langue parlée par les aînés se perdre en raison de l'adoption chez les jeunes, d'une forme d'inuktitut simplifié. Les enseignants ont cru que la présence d'aînés en salle de classe pourrait contribuer à remédier à la situation mais en raison d'un manque de fonds permanents, ces visites des aînés n'ont lieu qu'à l'occasion. Le personnel inuit de l'école craint sérieusement que les décès chez les aînés entraînent la perte de la tradition orale et de la richesse de leur langue. Les Inuit soulignent qu'ils demandent depuis plusieurs années que leur soient accordés les fonds nécessaires à la consignation de cette précieuse information.

## Conférences

### *Conférence sur la stabilisation des langues autochtones (Stabilizing Indigenous Languages)*

*Toronto, juin 2000*

Cette conférence annuelle réunit les éducateurs, les cadres gouvernementaux et les membres des collectivités autochtones des Amériques et du monde entier, aux fins de la discussion des stratégies de maintien et de sauvegarde de la langue. C'était la première fois que cette conférence se tenait ailleurs qu'aux États-Unis, en l'occurrence, à Toronto. Cette occasion unique a permis à la Commissaire aux langues de prendre directement connaissance des questions linguistiques touchant d'autres peuples autochtones et des méthodes novatrices adoptés par certaines collectivités dans le but d'y remédier.

### *Tisser des liens pour l'alphabétisation au Nunavut (Building Bridges for Literacy in Nunavut)*

*Arviat, septembre 2000*

Les organismes et individus oeuvrant à l'amélioration des aptitudes d'écriture et de lecture des Nunavummiut se sont réunis à Arviat en vue de raffermir leurs rapports et d'élaborer un plan de promotion de l'alphabétisation au Nunavut. Cette rencontre comptait des délégués du ministère de la Culture, des Langues, des Aînés et de la Jeunesse, du ministère de l'Éducation, du Conseil d'alphabétisation du Nunavut, du Collège de l'Arctique du Nunavut et du Secrétariat canadien à l'alphabétisation, ainsi que des membres de la collectivité d'Arviat.

Dans le cadre de cette conférence, la Commissaire aux langues a prononcé un discours portant notamment, sur le mandat et les attributions de son bureau et soulignant l'importance de la sauvegarde des dialectes inuktituts ainsi que des systèmes d'écriture normalisés aux fins de l'amélioration du taux d'alphabétisation du Nunavut.

En fin de discussion, les délégués présents s'étaient entendus sur l'adoption de mécanismes d'amélioration du niveau d'alphabétisation, comptant :

- La réalisation d'une étude des niveaux d'alphabétisation au Nunavut;



Conférence sur les politiques linguistiques de Groënland, Kangerlusuaq

- L'élaboration d'un curriculum « fabriqué au Nunavut » à l'intention de tous les niveaux académiques du système d'éducation;
- L'accord d'une importance accrue aux projets d'alphabétisation des familles et des collectivités;
- La requête d'un financement accru des initiatives d'alphabétisation;
- La simplification du processus de demande d'octrois offerts par les organismes de financement;
- L'entreprise d'initiatives de sensibilisation du public en matière d'alphabétisation; et
- L'amélioration de la coordination et de la communication des initiatives, entre les ministères, et les conseils et organismes d'alphabétisation.

*Conférence sur le leadership dans le domaine de l'Éducation  
Iqaluit, janvier 2001*

Cette conférence réunissait des éducateurs du Nunavut, du Nunavik, du Groënland et de l'Alaska dans le cadre de la discussion des mécanismes qui permettrait d'améliorer le système d'éducation du territoire. Figurait en tête de liste, l'examen des stratégies qui permettraient d'accorder un rôle plus important à l'inuktitut et à l'Inuit Qaujimagatuqangit sur le plan de l'éducation de la jeunesse du Nunavut.

Dans le cadre de cette conférence, la Commissaire aux langues a prononcé un discours faisant état du rôle du Bureau à cet égard ainsi que des diverses questions linguistiques touchant le domaine de l'éducation.

*Conférence sur les politiques linguistiques  
Kangerlusuaq, Kalaallit Nunaat (Groënland), janvier 2001*

Cette conférence a permis à la Commissaire aux langues de se familiariser pour la première fois, avec la situation linguistique à Kalaallit Nunaat, voisin international immédiat du Nunavut, et nation pour laquelle la langue

inuite est également à la source de l'autonomie gouvernementale. La Commissaire aux langues s'intéressait particulièrement aux avenues qui s'offrent au Nunavut sur le plan de l'élaboration éventuelle de ses politiques en matière de langues. Les organisateurs groënlandais ont gracieusement convié la Commissaire aux langues à cette conférence et l'ont invité à y prononcer un discours.

Cette conférence réunissait des représentants du gouvernement et des collectivités ainsi que des linguistes de partout au Groënland, en vue de l'établissement de politiques officielles pour le gouvernement autonome Groënlandais. Le Groënland ne dispose pas actuellement d'une loi correspondant à notre *Loi sur les langues officielles* bien que nombre d'autres textes législatifs comportent des dispositions en matière de langues.

Lors de la conférence, la Commissaire a été heureuse d'apprendre que la langue kalaallisute n'est plus considérée comme étant en péril. Il s'agit peut-être du premier cas en Amérique du Nord, où le phénomène de disparition de la langue autochtone a été inversé, et cet exemple est très certainement source d'inspiration pour le gouvernement du Nunavut. Malgré ce, les délégués présents ont prié le Gouvernement d'agir en vue :

- d'accroître le rayonnement de la langue kalaallisute dans le quotidien des Groënlandais. Actuellement, la plupart du matériel affiché dans les endroits publics est rédigé en danois seulement;
- de la sauvegarde et du maintien des autres dialectes du Groënland;
- de veiller à ce que la jeunesse puisse acquérir une connaissance du danois et de l'anglais en tant que langues secondes, afin d'être en mesure de communiquer avec le monde extérieur; et
- d'entreprendre la mise à jour du dictionnaire kalaallisut-danois, et d'y ajouter nombres des nouveaux mots créés aux fins de l'expression de concepts qui sont étrangers à sa population.

#### *Visite officielle à Nuuk, Kalaallit Nunaat*

*Nuuk, mars 2001*

Pour faire suite à la conférence sur les politiques linguistiques, la Commissaire aux langues et le Chargé de recherche du Bureau se sont rendus à Nuuk afin de s'entretenir avec certains hauts fonctionnaires du Groënland. Cette visite avait pour objet de rencontrer les divers organismes chargés de l'examen des questions linguistiques qui touchent le Groënland. Ils se sont réunis avec :

- le Oqaasileriffik (Secrétariat aux langues);
- le Oqaasiliortut (Comité consultatif sur les langues);
- la Conférence circumpolaire inuite;
- le Bureau de la traduction du gouvernement autonome du Groënland;
- le SIK, l'une des principales organisations syndicales du Groënland;



- l'école de journalisme; et
- le Bureau de la traduction de l'hôpital de Sana.

Ces rencontres ont permis au personnel du Bureau du Commissaire aux langues de partager les connaissances et de discuter de points qu'ils ont en commun avec le Groënland ainsi que des différences qui séparent leurs situations respectives en matière des langues. Les renseignements recueillis dans le cadre de cette visite se sont avérés d'une aide précieuse à la formulation de nos recommandations touchant la modification de la *Loi sur les langues officielles* du Nunavut.

Le Bureau du Commissaire aux langues a publié un rapport portant sur les deux visites effectuées au Groënland, au cours de l'année 2001. Le public peut se procurer ce rapport sur demande.

## Relations de travail

### *La Nunavut Tunngavik Incorporated*

La Commissaire aux langues s'est entretenu avec Paul Quassa, président sortant de la NTI, dans l'objet de discuter des systèmes d'écriture normalisés de l'inuktitut en caractères romains et en caractères syllabiques, de l'usage de l'inuktitut en milieu de travail au Nunavut, ainsi que de la nécessité d'établir une commission de la langue inuktitute. M. Quassa a exprimé son appui à l'établissement d'une commission de la langue et a demandé que les pourparlers avec la NTI se poursuivent en vue de déterminer les stratégies qui y seraient favorables.

### *Le Conseil de développement social du Nunavut*

Le NSDC est le principal organisateur de la Semaine annuelle de l'inuktitut, l'inuktitut Uqauttin. La Commissaire aux langues travaille de près avec le comité responsable de la planification et de la promotion des événements qui se déroulent de par le Nunavut, au cours de cette semaine.

### *L'Association des francophones du Nunavut*

Des rencontres se sont tenues avec l'Association des francophones du Nunavut (l'AFN) en vue d'examiner comment le gouvernement du Nunavut et le Bureau du Commissaire aux langues, en particulier, pourraient satisfaire le plus adéquatement aux besoins de sa population de langue française. De toute évidence, le GND ne s'acquitte pas, à l'heure actuelle, des obligations qui lui incombent en vertu de la *Loi sur les langues officielles*, à l'égard de la population francophone. Entre temps, l'AFN, a commandé une étude sur le rôle que l'Association pourrait éventuellement assumer en ce qui a trait à la prestation de services en français, de la part du Gouvernement. Nous ferons nos recommandations à l'Assemblée législative, à cet égard, lorsque le rapport nous sera soumis.

### *Les organisations régionales inuites*

La Commissaire aux langues entretient d'excellentes relations de travail tant avec la Qikiqtani Inuit Association (QIA) qu'avec la Kivalliq Inuit

Association (KIA). La Commissaire aux langues compte également établir des liens avec la Kitikmeot Inuit Association dans lors de sa visite dans la région, prévue pour la fin de l'automne. Au mois de mai 2000, La Commissaire s'est rendue à Igluligaarjuk (Chesterfield Inlet) en vue de discuter de son rôle et de ses responsabilités avec les membres de la KIA. La KIA, de son côté, tient le Bureau du Commissaire aux langues au courant des initiatives entreprises dans l'objet de promouvoir l'inuktitut auprès des jeunes. En mars 2001, la KIA, pour sa part, a invité la Commissaire aux langues à prendre part à un camp de langues, à Iqalugaarjuk, au sud-est d'Iqaluit, ainsi qu'à y observer les jeunes participants.

#### *Le Conseil d'alphabétisation du Nunavut*

La Commissaire aux langues a pris part à divers événements mis sur pied par le Conseil d'alphabétisation du Nunavut, notamment à la conférence qui s'est tenue à Arviat en septembre 2000 (voir la section portant sur les conférences) ainsi qu'au Tournoi de golf Peter Gzowski, au profit de l'alphabétisation.

#### *Le Commissariat aux langues officielles du Canada*

La Commissaire aux langues demeure en rapport étroit avec le Commissariat aux langues officielles du Canada. La Commissaire aux langues officielles du Canada se préoccupe, plus précisément du respect des droits des francophones et du maintien de l'égalité du statut de la langue française au Nunavut.

#### *L'Association des ombudsmans du Canada*

La Commissaire aux langues est en contact avec tous les ombudsmans des provinces et territoires, par le biais de cette association nationale. Il s'agit d'un forum permettant à tous les ombudsmans canadiens d'échanger de l'information en matière de protection des droits des citoyens et de partager leurs idées au sujet des meilleurs moyens de s'acquitter de leurs responsabilités.



Camp de langues de la Qikiqtani Inuit Association, Iqalugaarjuk

## 2000-2001 Sommaire financier

le 1 avril, 2000 jusqu'au 31 mars 2001

	Affectations	Dépenses	Solde
Traitements et salaires	280,507.00	200,910.18	79,596.82
Salaires d'employés occasionnels	0	6,067.17	-6,067.17
Voyages et transports	25,000.00	23,710.56	1,289.44
Fournitures et approvisionnements	13,000.00	18,082.87	-5,082.87
Acquisition de titre onéreux de service	10,000.00	13,591.76	-3,591.76
Contrat de services	25,000.00	20,419.52	4,580.48
Frais et paiements	25,000.00	3,125.00	21,875.00
Charges diverses	2,000.00	472.98	1,527.02
Actif Corporel	0	16,911.28	-16,911.28
Technologie de l'information	0	2,208.70	-2,208.70
<b>Total</b>	<b>380,507.00</b>	<b>305,500.02</b>	<b>75,006.98</b>

# Mises à jour au sujet des activités en cours (à partir du mois d'avril 2001)

## 1. Révision de la Loi sur les langues officielles

Conformément à l'article 29 de la *Loi sur les langues officielles*, l'Assemblée législative a établi un comité spécial chargé de la révision des dispositions et des applications de ce texte de loi. La Loi stipule que le Commissaire aux langues fournira toute aide raisonnable, au Comité, pour la durée de l'exercice de révision législative. À date, le comité spécial a demandé au Bureau du Commissaire aux langues de formuler des recommandations au sujet de la modification des mesures législatives touchant les langues du Nunavut, d'ici l'automne 2001. De plus, le Bureau fournira les éléments suivants au processus de révision :

### *Une étude sur l'usage des langues et la prestation de services linguistiques*

Les résultats de cette étude figurent aux pages 62-88 du présent rapport annuel.

Cette étude permettra au Comité spécial, au gouvernement du Nunavut ainsi qu'au public de disposer d'un profil plus clair du niveau de conformité du gouvernement en ce qui a trait au respect des dispositions de la *Loi sur les langues officielles* en vigueur à l'heure actuelle. Les faiblesses et lacunes sur le plan de la prestation de services gouvernementaux en inuktitut, en inuinnaqtun, en français y sont identifiées et discutées. Les principales recommandations énoncées au rapport, visent:

- l'élaboration d'un plan gouvernemental unifié que toutes les organisations du GDN seront tenues d'adopter en vue de la prestation de services au public des divers groupes de langues et de l'établissement de l'inuktitut en tant que langue de travail au Gouvernement; et
- l'institution d'une commission de la langue inuktitute au Nunavut (voir l'article 3, ci-dessous.).

### *Recherche sur les politiques linguistiques*

Le Bureau du Commissaire aux langues a retenu les services de deux experts-conseils chargés de mener une recherche sur les politiques linguistiques dans les diverses régions du Canada ainsi que sur la scène mondiale. La composante canadienne de cette étude examinera le cas des gouvernements du Canada, du Québec et du Nouveau-Brunswick, alors que le volet international s'intéressera au Pays Basque



Une Classe (4e Année), Alookie Iliniarvik, Pangnirtuuq

(Espagne), à la Catalogne (Espagne), à l'Estonie, à la Finlande ainsi qu'à la Nouvelle-Zélande. Les cas figurant à la composante internationale ont été sélectionnés en raison du rôle important de la langue sur le plan de l'établissement de la nation dans chacune de ces régions. En outre, les pays et régions choisis disposent tous d'institutions et de politiques linguistiques établies, sur lesquels le gouvernement du Nunavut pourra fonder ses initiatives en ce sens.

Notre bureau examine présentement les renseignements recueillis par les experts en vue de déterminer ce que le Nunavut pourrait tirer de ces exemples. Un rapport faisant état des études de cas et comportant nos recommandations en matière des modifications qu'il serait, à notre avis, souhaitable d'apporter à la *Loi sur les langues officielles* du Nunavut, sera soumis au Comité spécial, d'ici la fin de l'automne.

## **2. Protocole de traitement des plaintes et demandes**

Un protocole de traitement des plaintes et des demandes de renseignements de la part du public a été élaboré et sera ratifié cet automne. Nous entreprendrons ensuite, la création d'une base de données permettant de procéder au suivi des questions et plaintes présentées au Bureau du Commissaire aux langues. Cette démarche sera utile à l'inclusion à nos prochains rapports annuels, d'informations statistiques au sujet de nos communications avec le public.

## **3. Établissement d'un comité consultatif**

Notre Plan d'activités 2001-2002, stipule que le Bureau du Commissaire aux langues veillera à la création d'un comité consultatif. Nous avons, à l'origine, envisagé l'établissement d'un organisme composé d'Aînés et de représentants des collectivités, et chargé de fournir des conseils à la Commissaire aux langues en matière de l'exécution de ses tâches, et plus précisément de ses responsabilités sur le plan de la promotion de l'inuktitut. Suite à notre visite au Groënland et à la réalisation de notre étude sur les politiques linguistiques, nous estimons maintenant qu'un

autre genre d'organisation davantage à la situation du Nunavut. Si l'on envisage d'employer efficacement l'inuktitut en tant que langue de travail au Gouvernement, certaines décisions en matière d'usage de la langue s'imposeront. La terminologie inuktitute nécessaire au fonctionnement quotidien du Gouvernement devra être uniformisée afin que tous les fonctionnaires puissent se bien comprendre. Ce besoin de normalisation est particulièrement évident dans le cas des expressions inuktitutes servant à définir les concepts étrangers aux Inuit. Une grande partie de la terminologie de langue anglaise dont on fait usage en milieu de travail n'a pas d'équivalent en inuktitut. Une étude réalisée récemment par le Conseil du développement social du Nunavut, révèle qu'il s'agit de l'un des plus sérieux problèmes que comporte l'usage de l'inuktitut en milieu de travail, pour les Inuit.<sup>10</sup>

Les divers groupes de langues de nombreux pays du monde ont établi des organismes de régie, de développement et de promotion des mots nouveaux venant s'ajouter à leur langue. Nous estimons qu'un organisme du genre contribuerait grandement au développement de l'inuktitut. Il semble qu'un conseil comptant des représentants du gouvernement, des organisations inuites, des médias, du domaine de la traduction, de l'interprétation et de la linguistique, ainsi que des membres du public, soit le genre d'organismes indiqué, pour trancher des questions de vocabulaire de travail. Le Bureau de la Commissaire aux langues poursuit ses pourparlers avec le CLEY, la NTI, le NSDC et les organisations inuites régionales afin de déterminer quelles seraient les méthodes appropriées à l'établissement d'un bureau de régie et de normalisation de la langue. Nous comptons conclure une entente et d'élaborer une stratégie d'ensemble avec les organismes en question, d'ici la fin de notre exercice financier.

#### **4. Visite des collectivités**

Au mois de mai 2001, la Commissaire aux langues s'est rendue à Panniqtuuq afin de prendre part à une série d'activités et d'événements de promotion de la langue et de l'alphabétisme au Nunavut. La Commissaire prévoit également visiter les collectivités d'expression inuinnaqtune de la région de Qitirmiut, vers la fin de l'automne.

#### **5. Initiatives de recherche**

La Commissaire aux langues et le Chargé de recherche du Bureau se sont rendus au Groënland cette année, dans l'objet de recueillir des renseignements au sujet des initiatives linguistiques entreprises par ce gouvernement autonome. Au cours des prochains six mois, nous comptons également nous rendre à Québec et y rencontrer certains cadres du Gouvernement dans le but d'en apprendre davantage au sujet des organismes de la langue qui existent dans la province. Puisque le Québec

<sup>10</sup> Voir les résultats du sondage téléphonique figurant au rapport du Conseil de développement social du Nunavut sur la Semaine de l'inuktitut: *Inuktitut Uquttin Language Week Report 2001*.

est en fait la région de l'Amérique du Nord ayant réussi avec le plus de succès à sauvegarder une langue en péril, le Nunavut pourra certainement tirer profit de son expérience. Ajoutons toutefois que les mesures de sauvegarde de la langue adoptées au Québec ne conviennent pas toutes à la situation du Nunavut. Dans ce cas, comme suite à notre visite au Groënland, nous ferons rapport de nos observations au public et à l'Assemblée législative.

#### **6. Semaine de l'inuktitut : Inuktitut Uqauttin 2002**

La Commissaire aux langues est heureuse d'annoncer qu'elle oeuvrera encore l'an prochain au sein du comité organisateur de l'Inuktitut Uqauttin 2002. Cette semaine de l'inuktitut est prévue pour le mois de février. À l'heure actuelle, la Commissaire aux langues contribue à la conception des affiches de promotion des événements, et prévoit se rendre dans les écoles au cours de l'Inuktitut Uqauttin. Certaines autres activités en ce sens viendront s'inscrire au calendrier des célébrations, au cours des mois qui viennent.

# Recommandations

## Recommandation 1

Nous encourageons le Conseil des ministres à établir un Groupe de travail composé de cadres supérieurs et chargé d'entreprendre l'élaboration d'une stratégie d'ensemble unifiée, dans l'objet de faire de l'inuktitut la langue de travail du gouvernement et d'améliorer l'aptitude du Gouvernement à desservir le public dans les langues officielles.

Pour plus de détails, voir la page 82.

## Recommandation 2

Il serait souhaitable que le Gouvernement oeuvre de concert avec la Tunngavik et les associations inuites régionales aux fins de la création d'une commission permanente de la langue inuktitute, chargée du développement et de la normalisation du vocabulaire l'inuktitut employé en milieu de travail.

Le Bureau du Commissaire aux langues s'engage à inclure un document de travail détaillé au sujet de l'établissement d'une commission de la langue et faisant état des options administratives et des coûts prévisionnels, aux soumissions qui seront déposées à l'Assemblée législative dans le cadre de la modification de la Loi sur les langues officielles.

Pour plus de détails, voir la page 84.

## Recommandation 3

Les nouvelles polices syllabiques «Unicode», connues sous les noms de polices Pigiarniq et Uqammaq ont été officiellement adoptées. Nous recommandons que le GDN incorpore ces polices à tous ses systèmes informatiques, et offre à ses employés, la formation nécessaire à l'usage correct de celles-ci. Nous recommandons également que l'Agent principal de l'informatique enjoigne tous les ministères, conseils et organismes gouvernementaux à faire usage de ces polices ou de toute autre police Unicode qui pourraient être conçues éventuellement, aux fins du traitement des textes et documents produits par le GDN, en écriture syllabique.

Pour plus de détails, voir la page 71.

## Recommandation 4

Le Gouvernement devrait exiger l'usage des systèmes d'écritures normalisés aux fins de la production de tout texte et document en inuktitut et en inuinnaqtun. Les politiques du ministère de la Culture, des Langues, des Aînés et de la Jeunesse prescrivent l'usage de l'orthographe syllabique



normalisée. Ces politiques devraient faire l'objet de modifications et, dorénavant, comporter également une exigence d'usage de l'orthographe romaine normalisée.

Pour plus de détails, voir la page 72.

#### **Recommandation 5**

Le Gouvernement devra accorder une beaucoup plus grande importance à la formation des professionnels de la langue, y compris des traducteurs et interprètes ainsi que des professeurs et moniteurs de langue inuktitute. Le GDN devra envisager les moyens d'intéresser et de retenir un plus grand nombre d'Inuit dans ces domaines professionnels. Une aide financière ciblée devrait aussi être mis à la disposition du Collège de l'Arctique du Nunavut (Nunavut Arctic College) dans l'objet de combler le besoin urgent de professionnels dans ces domaines.

Pour plus de détails, voir la page 72.

#### **Recommandation 6**

Conformément à la *Loi sur les langues officielles*, les sites Web de l'Assemblée législative et tous les ministères du Nunavut doivent être immédiatement accessibles en inuktitut, inuinnaqtun et français.

#### **Recommandation 7**

Les primes de bilinguisme offertes présentement aux employés du GDN devraient être remplacées par des incitatifs à l'usage de la langue, à la portée de tous les employés du Gouvernement. Le système de primes devrait être conçu dans l'objet d'encourager tous les employés à acquérir ou à améliorer la connaissance de l'inuktitut ou du français ainsi qu'à les inciter à adopter l'inuktitut en milieu de travail.

Pour plus de détails, voir la page 77.

#### **Recommandation 8**

Le GDN devrait consentir de plus importantes ressources à l'amélioration des aptitudes d'écriture et de lecture de ses employés d'expression inuktitute, en complément des programmes d'apprentissage de l'inuktitut, langue seconde, déjà en place

Pour plus de détails, voir la page 78.

